L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1590 - VENDREDI 07 AOÛT 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Moissons

Clap de fin pour un épisode difficile à comprendre



Ces moissons 2020 laissent perplexe. Qu'on se place en Côte-d'Or, dans la Nièvre ou l'Yonne, c'est l'étonnement qui s'impose devant les grandes disparités de rendements observées. Mais, au global, le résultat n'est clairement pas bon, sauf pour ce qui concerne la qualité des grains. Le temps est maintenant venu de réfléchir aux raisons profondes qui mènent à cela (aléas climatiques, terres superficielles, restriction des moyens de protection des plantes…) Pour Éric Thirouin, président de l'AGPB, face à la situation, c'est au gouvernement de revoir sa politique agricole.

Pages 03, 05, 06, 11 et 12

Côte d'Or

› Fête du charolais

Une tradition maintenue



Nièvre

› Prévention

Les vols de GPS en diminution



Yonne

› À l'essai dans le vignoble chablisien

Un enjambeur autonome 100 % électrique



Photo : Vitibot

Encart : Tech & Bio





Sommaire

Côte d'Or

04 • Rencontres avec le préfet : L'agriculture de demain
05 • Plateaux : Des terres qui posent question
06 • Moissons : Contraste, le maître-mot de la moisson pour Dijon Céréales
07 • Ventilation : Contre les pics de chaleurs

Nièvre

08 • Prévention : GPS : des vols en diminution
09 • Syndical : La préfète au chevet des zones intermédiaires
10 • Viticulture : *« Des vendanges qui seront précoces »*
11 • Moissons 2020 : Axéréal : des récoltes hétérogènes

Yonne

12 • Moissons : Un paysage bouleversé pour 110 Bourgogne
13 • Emploi : La section employeur de main-d'œuvre de l'Yonne cherche son président…
14 • À l'essai dans le vignoble chablisien : Un enjambeur autonome pour l'avenir des vignerons

Région - France Monde

15 • Plante invasive : Contre l'ambroisie, vigilance et fiche pratique
16 • Santé animale : Une société dijonnaise en pointe sur les bénéfices de la luzerne

Filières

17 • Élevage Sécurité : La contention, élément trop souvent négligé chez les éleveurs

Infos Services

18 • Firmes et machinisme
19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

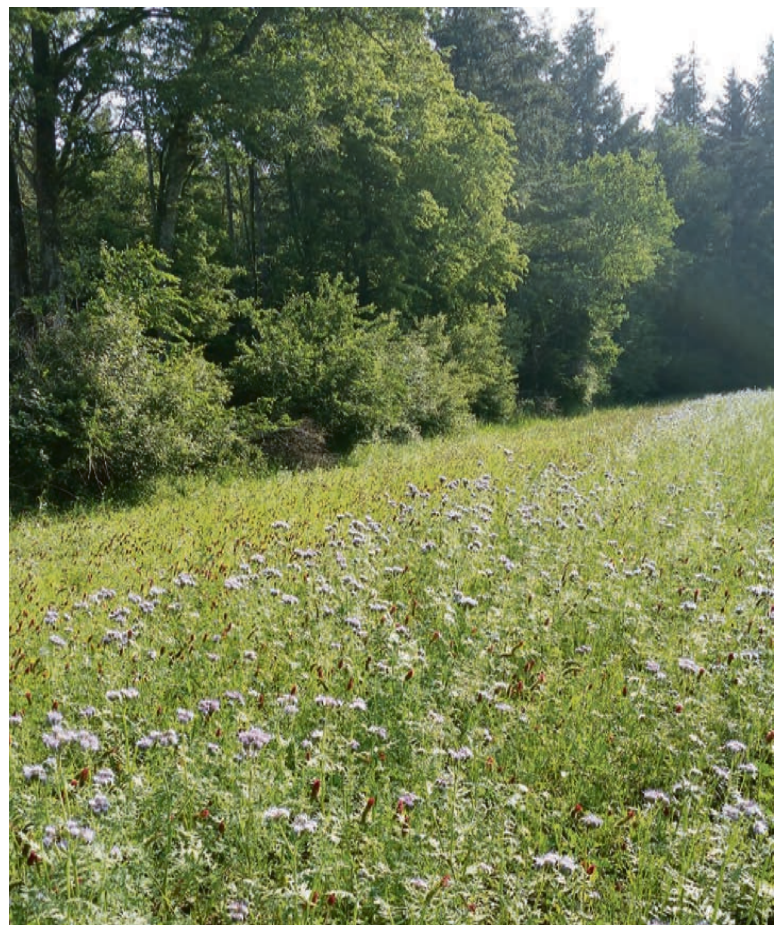
Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Sécheresse

La France autorise l'utilisation des jachères pour les éleveurs



Le 31 juillet, compte tenu de la sécheresse qui continue de s'accentuer sur une grande partie de la France, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a décidé d'autoriser les éleveurs du département de la Côte-d'Or, directement affectés par la sécheresse à utiliser les surfaces en jachères pour faire pâturer leurs troupeaux ou faucher pour produire du fourrage.

Ils bénéficieront d'une reconnaissance de circonstances exceptionnelles et par conséquent, les jachères déclarées en tant que surface d'intérêt écologique (SIE) même fauchées ou pâturées pourront continuer à être comptabilisées comme SIE pour l'octroi du "paiement vert".

Les éleveurs concernés doivent rédiger un courrier à l'attention de la Direction départementale des territoires de la Côte-d'Or, daté et signé, dans lequel ils signalent le non-respect de l'interdiction de valorisation des jachères déclarées SIE et demandent la prise en compte des circonstances exceptionnelles liées à la sécheresse de 2020. Cette demande doit être étayée par des éléments indiquant :

- que l'exploitation détient des animaux se nourrissant de fourrage produit sur l'exploitation ;
- que la sécheresse a provoqué un manque de disponibilité fourragère, qui rend nécessaire la valorisation des jachères pour préserver l'alimentation du cheptel et/ou la trésorerie de l'exploitation (par exemple en indiquant les coûts d'achat de fourrages correspondant, etc.) ;
- les parcelles concernées.

Le courrier doit être transmis dans les meilleurs délais à la DDT et en tout état de cause dans les 15 jours ouvrables suivant la date de valorisation de la jachère, à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires (DDT)
SEAEE – Bureau des aides directes
57 rue de Mulhouse - BP 53317
21033 Dijon Cedex

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation rappelle que l'objectif des SIE est de préserver la biodiversité et demande donc aux éleveurs ayant recours à cette possibilité, de le faire en prenant toute mesure adaptée pour préserver au mieux la faune et la flore sur ces parcelles (par exemple : fauche centrifuge, recours à des méthodes d'effarouchement, pression de pâturage limitée, etc.).

Le ministère suit avec attention les évolutions des conditions climatiques en France comme dans les autres États membres ainsi que leurs conséquences sur les disponibilités fourragères pour accompagner au mieux les éleveurs touchés par ce nouvel épisode de sécheresse.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE DE CÔTE D'OR

Cette dérogation concerne également les éleveurs de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne

la météo présentée par Dijon Céréales

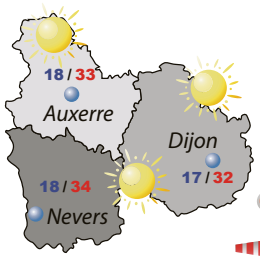
DIJON CÉRÉALES — ACTIFS, POSITIFS, COOPÉRATIFS
MEMBRE DE ALLIANCE BFC — UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 7 Août

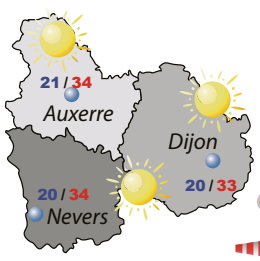


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : 17 à 19°C
T° maxi : 30 à 34°C
Vents : Est 10 km/h

Saint Gaétan
Soleil : 06h35 - 21h19
Lune : 23h21 - 10h20

Samedi 8 Août

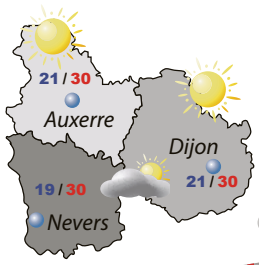


Agréable
Le soleil sera bien présent tout au long de la journée. Les températures seront en hausse.

T° mini : 20 à 22°C
T° maxi : 32 à 35°C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

Saint Dominique
Soleil : 06h36 - 21h18
Lune : 23h39 - 11h25

Dimanche 9 Août



Beau temps
Le soleil sera présent et localement accompagné de quelques nuages.

T° mini : 20 à 22°C
T° maxi : 27 à 31°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Amour
Soleil : 06h37 - 21h16
Lune : 23h57 - 12h29

Prévisions à 7 jours

Lundi 10 Août au Mercredi 12 Août
Un ciel nuageux à couvert s'annonce.
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 20 à 22°C T° maxi : 26 à 28°C

Du Jeudi 13 Août au Dimanche 16 Août
Le soleil sera présent ce jeudi et ce vendredi. Le week-end se déroulera sous quelques précipitations.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 18 à 20°C T° maxi : 26 à 28°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

À l'issue des moissons

« Le gouvernement doit changer de politique agricole ! »

Le président de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB), Éric Thirouin, pousse un cri d'alarme sur la situation que traversent aujourd'hui les céréaliers français. Il demande au gouvernement d'agir rapidement.



Éric Thirouin, réélu en juin à la présidence de l'AGPB, estime que la situation des céréaliers français est aujourd'hui sous le coup de menaces sérieuses, entre mauvaise récolte et manque de cohérence dans la politique agricole menée. (Ici lors de son passage chez Dijon Céréales le 12 décembre 2019).

■ **La récolte se présente mal cette année pour les céréaliers français. Quelles sont les causes de cette situation ?**

Éric Thirouin : *« Il est vrai que nous vivons une période particulièrement difficile avec une récolte qui est l'une des pires que nous ayons connue, en tout cas pour ceux qui sont en activité depuis une trentaine d'années. Rien qu'en blé tendre, nous ne devrions pas atteindre les 30 millions de tonnes cette année, soit une baisse de plus de 25 % par rapport à 2019. Deux facteurs essentiels expliquent cet épisode inédit. Le premier est d'ordre climatique. L'implantation des semis à l'automne 2019 s'est réalisée dans des conditions déplorables, très pluvieuses, qui ont perduré au point, parfois, de faire pourrir les graines. Puis, au printemps, la sécheresse s'est abattue sur les parcelles avec un redoux extrême qui a favorisé la présence continue de pucerons, affaiblissant les plantes et perturbant la fertilité des épis ».*

■ **Et le second facteur ?**

E.T. : *« Il est d'ordre politique et en lien direct avec ce que je viens d'évoquer : le gouvernement a décidé de réduire les moyens de protection des plantes, entraînant des maladies parfois irréversibles. Les orges ont ainsi été attaqués par la jaunisse nanisante, les blés ont connu le même sort ».*

■ **Face à cette situation que comptez-vous faire ?**

E.T. : *« C'est un cri d'alarme que je pousse auprès du gouvernement, car l'heure est extrêmement grave. Cette crise touche les céréales mais également les autres cultures comme les betteraves, elles aussi victimes de la jaunisse pour les mêmes causes politiques. En effet, les néonicotinoïdes sont interdits depuis 2018 et il n'existe pas de traitement substitutif. Il est totalement inconcevable d'appliquer des interdictions avant même que les chercheurs aient trouvé des solutions alternatives. À court terme, l'État doit débloquer tous les dispositifs existants comme le report des cotisations MSA, l'avance des aides PAC, abonder un fonds d'allègement des charges, réduire le foncier non bâti. En effet, les revenus des céréaliers ne suivent plus. Le cours du blé étant mondial, il a tendance à stagner, voire à légèrement reculer. La chute des rendements est de l'ordre de 20 % en France, en moyenne, mais ce chiffre cache de grandes disparités, voire de véritables drames. À moyen terme, le gouvernement doit agir sur les moyens de production agricole ».*

■ **C'est-à-dire ?**

E.T. : *« Il faut que le gouvernement soit cohérent. Il ne peut pas d'un côté inciter à produire local et manger local et de l'autre tout faire pour empêcher d'atteindre cet objectif. Or c'est ce qui se passe aujourd'hui avec les moyens de protection de plantes. Le constat est sous nos yeux : nous ne pouvons plus traiter nos plantes parce que le gouvernement nous interdit d'en utiliser une grande partie et parce que nous ne disposons pas de moyens de substitution. En conséquence nos rendements s'effondrent, nos revenus chutent et notre pays, parce qu'il ne parvient pas à satisfaire à la demande intérieure, est contraint d'importer des céréales… dont beaucoup ont été traitées avec des produits interdits en France ! Par ailleurs, Bruxelles avait mis en place un seuil de déclenchement à 20 % pour les assurances récoltes. Mais la France a refusé de l'activer. Comment s'en sortir dans ces conditions ? Plus le gouvernement français cherchera à réduire la production intérieure, plus nous serons dépendants des importations. Il faut qu'il change de politique agricole. C'est une question de souveraineté agricole et alimentaire ».*

■ **Ce changement passe-t-il aussi par une meilleure gestion des ressources, notamment en eau ?**

E.T. : *« Bien entendu, les agriculteurs ont toute légitimité à gérer la ressource en eau. Ils disposent d'une résilience naturelle aux aléas climatiques et la gestion de l'eau est une partie intégrante de cette problématique. De même en ce qui concerne la réduction des gaz à effet de serre. Nous sommes à même de répondre à cet objectif. Là encore, qu'on nous en donne les moyens pour nous permettre de nous adapter ».*

■ **À plus ou moins long terme que craignez-vous ?**

E.T. : *« Très clairement, je m'interroge sur le devenir du nombre d'agriculteurs en France. Dans les conditions que je viens de décrire, la part des exploitations qui ne dégagent pas de revenus, risque de s'accroître. En 2012, à la veille de la réforme de la PAC, on nous avait rebattu les oreilles en disant aux agriculteurs : " nous allons rééquilibrer les choses " et faire en sorte que les revenus augmentent. Or le nombre d'exploitations, y compris céréalières, n'a cessé et ne cesse de diminuer au fil des ans. Je le répète : Il faut que le gouvernement réagisse vite et qu'il change de politique agricole ».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ACTUAGRI

en bref

Covid 19 Le Conseil scientifique suggère un dépistage systématique des salariés des abattoirs

Dans son avis publié le 3 août, le Conseil scientifique Covid-19 suggère qu'en cas d'alerte épidémiologique les salariés des abattoirs puissent faire l'objet d'une *« surveillance par dépistage systématique proposé »*. Intitulé *« Se préparer maintenant pour anticiper un retour du virus à l'automne »*, le huitième avis du Conseil scientifique a été transmis à l'exécutif le 27 juillet. *« Les employés des abattoirs constituent une population à risque »*, estiment les chercheurs citant le *« travail en espace fermé, en proximité étroite avec d'autres collègues »* ou encore les *« transports et logements partagés »*. Sans oublier la faible température (4 à 10 °C) dans les zones de découpe, qui *« pourrait être un facteur favorisant la survie du virus »*. Parmi ses recommandations visant à améliorer la stratégie de dépistage, le Conseil scientifique propose donc *« une surveillance ciblée pour les populations à risque pouvant échapper à la stratégie de diagnostic des cas suspects (abattoirs, prison, migrants…) ». « Les clusters autour des abattoirs restent un enjeu persistant, car mal compris »*, précise toutefois le rapport. Les scientifiques rappellent par ailleurs que *« les modèles expérimentaux semblent écarter une infection possible des porcs ou des volailles par le SARS-CoV-2 »*. Les résultats sur les bovins sont *« en attente »*.

Agribashing Trente-six députés montent au créneau

Dans une tribune publiée dans le *Journal du Dimanche* du 26 juillet, 36 députés de la majorité présidentielle, dont Danielle Brulebois, députée du Jura, dénoncent l'agribashing ambiant, annoncent soutenir ouvertement les agriculteurs et demandent à *« travailler collectivement et en bonne intelligence »* afin de *« réconcilier agriculture et société »*. Dénonçant les *« dénigrements »* et des *« comparaisons […] calomnieuses et insultantes »* dont les agriculteurs sont les victimes, ils rappellent que la loi Égalim votée en octobre 2018 apporte les réponses aux attentes des consommateurs : *« une agriculture, plus sûre, plus saine, plus durable »*. Les signataires de cette tribune demandent que *« la principale priorité [soit] de permettre à nos agriculteurs d'exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles en payant leur travail à son juste prix et en leur apportant tous les outils nécessaires pour une agriculture durable et soutenable »*. Les signataires ont listé les progrès réalisés par la profession agricole et demandent le maintien des moyens alloués aux Chambres d'agriculture.

Climat Juillet 2020 au premier rang des mois de juillet les plus secs

« Juillet 2020 sera probablement au premier rang des mois de juillet les plus secs », prévoit Météo France dans un communiqué du 29 juillet. Avec des précipitations inférieures de 28 % en moyenne aux normales de saison, juillet 2020 devrait être *« le mois de juillet le plus sec depuis 1959, loin devant juillet 1964 et juillet 1979 »*, détaille Météo France. Le déficit de pluie, poursuit l'office météorologique, *« touche plus particulièrement les régions du sud-ouest à la vallée de la Loire et au nord-est »*. Conséquence de cette situation inédite, les sols sont secs dans toutes les zones affectées, *« avec des valeurs particulièrement basses sur la région Grand Est ». « Cette sécheresse agricole est à surveiller d'Auvergne Rhône-Alpes au Grand Est et des Hauts-de-France à la Basse-Normandie »*, alerte Météo France. Actuellement, 68 départements sont soumis à des mesures de restriction d'eau à cause de la sécheresse. Parmi ceux-ci, une vingtaine du centre du pays présente localement des niveaux relevés au stade *« crise »*, prévoyant l'arrêt des prélèvements agricoles. Au niveau national, la très bonne recharge durant l'hiver 2019-2020 permet cependant à la plupart des nappes phréatiques de conserver un niveau de recharge proche de la moyenne, d'après les informations du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM).



Rencontres avec le préfet

L'agriculture de demain

Bernard Schmeltz s'est rendu la semaine dernière dans plusieurs exploitations autour de Dijon. La ressource en eau a notamment été abordée.

Ce déplacement faisait suite à deux demi-journées du même type organisées les 22 et 25 juin. La première, sur le canton de Baigneux-les-Juifs, portait plus particulièrement sur la problématique des zones à faibles potentiels. La deuxième, avec les éleveurs, s'intéressait notamment à la lutte contre la tuberculose bovine. Cette journée du 29 juillet était principalement dédiée à la ressource en eau.

Une source d'inspiration

La journée a débuté par une visite du bassin d'irrigation de Fauverney. Opérationnelle depuis 2015, la structure est intégralement alimentée par de l'eau de pluie récupérée sur les 54 hectares de la zone économique de la Boulouze. Pascal Chadoeuf, président de l'Asa du Champaison, est très satisfait de cet équipement qui permet d'irriguer des productions légumières : *« Ce bassin appartenant à la communauté de communes sécurise les cultures et représente un gain de temps très appréciable. Ce dispositif tient toutes ses promesses et se réapprovisionne facilement après chaque utilisation. L'eau utilisée n'a bien sûr aucune conséquence sur le niveau des nappes »*. L'agriculteur de Fauverney a une nouvelle fois remercié l'ensemble des personnes ayant permis l'aboutissement du projet. *« Cette réalisation devrait servir d'exemple à chaque fois que l'urbanisation empiète sur des terres agricoles »*, souligne pour sa part Nicolas Michaud, responsable du dossier irrigation à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *« il serait juste et légitime qu'une partie de l'économie soit systématiquement restituée au monde agricole dans ce cas d'emprise foncière. Cela n'avait malheureusement pas pu se faire il y a quelques années à Longvic, dans le secteur de Beauregard, malgré une forte pression de la profession »*.

Un beau et grand projet multi-usages

Le second rendez-vous de la matinée s'est tenu à la ferme du Bois de Change, chez Philippe Gransagnes à Quetigny. Une démarche visant à stocker 380 000 m³ d'eau a été présentée à cette occasion. Ce projet, encore au stade des discussions, concerne les territoires de Chevigny-Saint-Sauveur, Couternon et Quetigny. *« Sur ces trois communes, deux centres équestres, deux centres de réinsertion ainsi que huit exploitations agricoles sont dans le dispositif »*, indique Philippe Gransagnes. Pour la partie agricole, l'eau stockée permettra d'irriguer et de sécuriser plusieurs productions, majoritairement des légumes. Le projet est accompagné par la Chambre d'agriculture qui a des expériences antérieures dans la gestion collective de l'eau, notamment sur ce bassin-versant de la Tille qui est structurellement très sensible aux étiages. *« Nous avons là un véritable projet collectif, qui s'inscrit parfaitement dans l'attente du gouvernement »*, se félicite Nicolas Michaud. Celui-ci attend désormais des avancées concrètes dans le domaine du financement : *« le programme de développement rural Bourgogne ne prévoit toujours pas la possibilité d'attribuer des aides pour l'irrigation. Tant que cette ligne ne figurera pas au programme, l'Agence de l'eau ne pourra pas apporter son cofinancement. Nous nous battons pour que cette situation évolue favorablement. La Région ne peut pas rester insensible devant un tel projet »*.

AG



Première étape de la journée avec la visite du bassin d'irrigation de Fauverney



Le second rendez-vous a fait l'objet d'une présentation d'un projet visant à stocker 380 000 m3 d'eau sur le territoire des communes de Quetigny, Couternon et Chevigny-Saint-Sauveur.

Méthanisation Un « plus » pour le territoire

Le préfet s'est ensuite rendu à Marsannay-le-Bois sur les terres du Gaec MLGG. Une unité de méthanisation en cours de réalisation lui a été présentée. Ce projet d'une capacité d'injection de 140 normo m³/h devrait être mis en route, si tout va bien, courant janvier 2021. Christophe Monot et Fabrice Genin, deux des six associés de l'exploitation, ont partagé leurs motivations à se lancer dans une telle opération : *« La première raison est d'ordre agronomique, nous faisons face à des impasses depuis plusieurs années sur nos terres superficielles, avec un affaiblissement progressif de nos marges. Ce projet nous donne une visibilité économique pour les quinze prochaines années, avec les bénéfices certains du digestat et, aussi, un revenu complémentaire espéré pour la ferme. La structure sera principalement alimentée par des végétaux, le gaz produit rejoindra le réseau du nord de Dijon. Cette unité n'est pas encore opérationnelle mais plusieurs agriculteurs sont déjà venus se renseigner pour voir s'il sera possible de travailler ensemble, cette unité sera bénéfique pour tout notre secteur »*.

Alléger la réglementation

Fabrice Genin fait remarquer à Bernard Schmeltz que certains points réglementaires mériteraient d'être revus en matière de méthanisation : *« nous ne pouvons pas incorporer plus de 15 % de cultures principales dans le digesteur, comme partout en France. Dans des régions plus productives que la nôtre, cette norme n'est pas un frein, mais chez nous, cela en représente un. Dans l'idéal, il faudrait une gestion plus locale de la méthanisation, pourquoi pas à l'échelle régionale. Les prairies permanentes ne comptent pas dans ce ratio de 15 % : il serait intéressant qu'il en soit autant pour les prairies temporaires, ce serait utile pour allonger les rotations, continuer à faire du blé, voire pourquoi pas encore de colza. En optant pour des prairies temporaires sur trois ou quatre ans, nous n'aurions pas beaucoup de recours aux produits phytosanitaires, ce serait un bien en termes écologiques »*. En présence notamment de Fabrice Faivre, Antoine Carré et Vincent Lavier, présidents respectifs de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture, d'autres discussions se sont portées sur les difficultés récurrentes rencontrées dans les cultures de colza et de moutarde dans le département.



Transport de paille

La traversée de la Côte-d'Or

De nombreux éleveurs de l'Auxois-Morvan s'approvisionnent chaque année en paille au nord et à l'est de Dijon, dans des zones à dominante céréalière. Ce mouvement est d'autant plus marqué cette année que le manque de paille est important. Romain et Bernard Bertrand, éleveurs à Thorizeau, hameau de Marcilly-Ogny, ont relié leur ferme à celle de Philippe Lévêque, située à Bourberain près de Fontaine-Française : *« Nous sommes la plupart du temps autosuffisants en paille mais avec les récentes sécheresses, ça ne passe plus. C'est la deuxième année consécutive que nous nous rendons dans ce village situé à près de 100 km de chez nous. En 2011, nous avions déjà pris la direction de Cessey-sur-Tille »*. Près de 400 kilomètres, soit deux allers-retours, ont été réalisés les 27 et 28 juillet, avec un cumul de près de 18 heures de route : *« l'an passé, nous n'avions fait qu'un seul voyage. Cette fois-ci, au vu des dernières moissons, nous avons doublé la commande. C'est le prix à payer pour passer un hiver un peu plus tranquille ! Nous y allons en prenant notre temps, en faisant deux pauses à Cestres et Is-sur-Tille »*. Chaque convoi était composé de deux tracteurs et de quatre plateaux transportant un total de 41 tonnes de paille. Deux des quatre plateaux avaient été loués pour l'occasion. La paille, pressée et chargée, a été facturée 65 euros la tonne : un niveau de prix jugé *« logique »* par les éleveurs de l'Auxois, qui ont récolté deux fois moins de volumes que d'accoutumée.

AG



Romain et Bernard Bertrand, lors d'un aller-retour Marcilly-Bourberain. Près de 400 km ont été parcourus en deux jours pour ramener 82 tonnes de paille.

Plateaux

Des terres qui posent question

Le président de la Chambre d'agriculture s'interroge sur le devenir des parcelles à très faibles potentiels.



Vincent Lavier, la semaine dernière dans son orge de printemps, qui *« jouait les prolongations »* avec la présence de nombreux grains verts.

Il y a tout juste un an, Vincent Lavier qualifiait 2019 de *« l'année de tous les écarts »* dans les colonnes de Terres de Bourgogne. Le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or utilise à nouveau les mêmes termes pour illustrer les moissons 2020 qui viennent de s'achever : *« Cette tendance se vérifie encore cette année, avec des écarts qui semblent encore plus prononcés. Je ne sais pas si ceux qui s'en sortent le mieux font davantage qu'en 2019, mais une chose est sûre : du côté des mauvais résultats, c'est pire que l'année dernière. Un certain nombre d'anciens affirment qu'il s'agit de la plus mauvaise moisson de leur carrière ».*

Changer les habitudes ?

Vincent Lavier mentionne plusieurs *« scores »* révélateurs dans son secteur d'Is-sur-Tille : *« certains blés ici font moins de 30 q/ha, de l'orge d'hiver descend en dessous de 20 q/ha. En colza, des agriculteurs enregistrent des 10, 7, 5 voire 3 q/ha. Il manque plus de la moitié des volumes en paille. Dans le même temps, au sud du canton, des parcelles de blé atteignent les 90 q/ha. On trouve vraiment les deux extrêmes au sein d'un même canton, les résultats sont très disparates, à l'image de la situation dans le département ».* Ces moissons interpellent le responsable professionnel : *« ce que nous avions l'habitude de faire jusqu'à aujourd'hui semble totalement remis en cause avec l'impact des aléas climatiques que nous connaissons. Nous sommes à court de solutions devant cette problématique de rentabilité, la valorisation des plus mauvaises parcelles pose plus que jamais question. J'ai eu écho que certains exploitants ne voulaient plus re-semer certaines terres, d'autres souhaiteraient même s'en débarrasser… ».*

La tentation du bio ?

Privilégier des systèmes de production peu coûteux et développer des activités annexes sur les exploitations font certainement partie des pistes à étudier : *« nous ferons le bilan de cette campagne le 20 août à la Chambre d'agriculture, en présence des instituts techniques. Nous avons notamment mis le bio à l'ordre du jour. Les données chiffrées qui nous seront présentées seront certainement riches en enseignements. En l'absence de maladies, le bio semble s'en être plutôt bien tiré cette année. Notre agriculture a également besoin de projets novateurs. Pour ce faire, il nous faudrait des dérogations à titre expérimental, je pense notamment à la méthanisation qui est aujourd'hui limitée par un taux de 15 % de cultures dédiées. Le photovoltaïque au sol est un autre sujet qui nous monopolise de plus en plus. Les spécificités de nos plateaux sont aujourd'hui très bien identifiées, j'en veux pour preuve le rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER). Les remontées au ministère ont été nombreuses ces derniers temps, ces demandes doivent se concrétiser par un certain nombre d'actes très pragmatiques en notre faveur ».*

AG

De maigres résultats

Vincent Lavier, en Gaec avec son frère Laurent à Saulx-de-Duc, obtient des rendements de 34 q/ha en orge d'hiver, 18 q/ha en pois d'hiver, 13 q/ha en colza, 52 q/ha blé et 42 q/ha en orge de printemps. Les caprices de la météo n'ont rien pardonné. Illustration du stress hydrique des plantes, de nombreux grains verts étaient encore présents ces derniers jours dans plusieurs parcelles d'orges de printemps, retardant ainsi la récolte : *« les champs avaient pourtant été semés dès le 22 février, ce phénomène est typique des champs à très faibles potentiels et à très faibles réserves hydriques. C'est la première fois que nous voyons cela dans de telles proportions. Nous avons eu un problème similaire dans les orges d'hiver et même dans une partie des parcelles de blé, dont la moisson s'est étalée sur deux semaines. Par chance, il n'y aura pas de perte de qualité car il ne pleut pas. Il n'y a pas non plus d'urgence absolue en termes d'organisation car nous ne sèmerons pas beaucoup de colza ».*

Moissons

Des conséquences climatiques et politiques

Le président de la commission *« productions végétales »* de la FDSEA tire plusieurs enseignements des récoltes.

Les moissons viennent de s'achever en Côte-d'Or. Des grands écarts et des résultats souvent très décevants sont à déplorer en orges d'hiver, colza et moutarde. *« Pour l'orge, certains rendements plongent à 15 q/ha sur la zone plateaux »*, signale Jacques de Loisy, *« des baisses de 40 à 50 % sont aussi recensées dans la plaine dijonnaise, le Val de Saône et le Mirebellois à cause des insectes. Nous connaissons tous les problèmes de la filière moutarde, qui est en grand danger. Pour le colza, c'est la fin : cette tête d'assolement, faut-il le rappeler, permettait aux exploitations céréalières de tourner depuis 40 ans, notamment sur les plateaux. Le blé est pour sa part très hétérogène : si la qualité est au rendez-vous, il ne faut pas oublier les très mauvais résultats obtenus au nord de Dijon ».*

Baisse générale de 30 %

Le président de la commission *« productions végétales »* de la FDSEA regrette les nouveaux aléas climatiques de l'année, mais aussi le manque de moyens mis à disposition pour la protection des plantes : *« la ferme Côte-d'Or vient de perdre 30 % de son potentiel de production, entre 200 000 et 300 000 tonnes se sont évaporées pour des raisons climatiques mais aussi sanitaires. Les céréales d'automne ne peuvent plus être protégées au niveau de la semence, nous en payons les frais avec la jaunisse nanisante de l'orge. Nous ne pouvons plus lutter contre les insectes qui sévissent chez les crucifères. En attendant des avancées de la recherche génétique, il nous faut impérativement une prise de conscience du gouvernement sur le sujet. Nous continuons de perdre de la valeur ajoutée et donc de l'emploi, à une période où il faut pourtant relancer l'activité économique. Sans négliger l'environnement, nous sommes devant des aberrations idéologiques qui mettent en péril la pérennité des exploitations et le renouvellement des générations ».* Jacques de Loisy mentionne également les difficultés rencontrées par l'ensemble de la filière, et notamment les organismes stockeurs. Le monde de l'élevage n'est pas oublié, bien au contraire : *« les rendements en paille sont catastrophiques cette année, pour les mêmes raisons préalablement citées. Je ne suis pas certain que les écologistes qui exècrent les producteurs céréaliers aient bien pensé aux conséquences rencontrées chez nos collègues éleveurs. Il faudrait leur poser la question, il serait intéressant d'avoir l'avis de ces gens-là. Veulent-ils tuer aussi la filière animale ? ».*

Venue de Christiane Lambert

Le responsable syndical annonce le déplacement de la présidente de la FNSEA avant la fin de l'été dans le département, le rééquilibrage des aides Pac sera notamment abordé : *« le budget européen est enfin bouclé pour les années à venir. Désormais, il va falloir répartir cet argent au niveau national. Aujourd'hui, la FNSEA, les JA, l'APCA et les parlementaires sont conscients des différents enjeux. Nous entendons bien le besoin d'accompagnement à la transition énergétique, climatique, voire écologique dans certains cas, mais la future Pac devra aussi tenir compte des zones intermédiaires, des spécificités de la Côte-d'Or mais aussi de l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté. Un soutien fort pour l'ensemble des exploitations, avec un rééquilibrage des aides, est nécessaire via le premier pilier ».* Jacques de Loisy fait ensuite allusion à plusieurs articles de presse parus dans la France Agricole : *« des aides Pac attribuées aux quatre coins de l'Hexagone sont régulièrement mentionnées. J'ai souvenir qu'en août 2019, une ferme du Sud-est percevait plus de 900 euros annuels par hectare… En juin, dans une autre communication, une grande exploitation située dans le centre du pays touchait plus de 500 euros/ha…Nous voulons savoir comment l'ensemble des décideurs nationaux vont rééquilibrer cette manne financière qui nous échappe totalement. Ce rééquilibrage permettait de consolider nos exploitations pour envisager l'avenir plus sereinement ».*

AG

Sécheresse

Ça se complique

Le suivi hydrologique, réalisé en continu par les services de l'État, met en évidence une aggravation de la situation qui se traduit par le franchissement des seuils d'alerte sur la totalité des bassins-versants du département.

La situation est la suivante, seuil d'alerte : Ouche aval, Ouche amont, Tille aval – Norges, seuil d'alerte renforcée : Tille amont, Laigne-Petite Laigne, Bèze, Dheune, Bouzaise, Vouge et Cent Fonts, seuil de crise : Bièvre, Serein-Romanée, Armançon-Brenne, Arroux, Seine, Ource-Aube, Vingeanne et Saône.

Dans ce contexte, le préfet a signé un arrêté préfectoral de constat de franchissement de seuils applicable depuis lundi 3 août.

Des mesures de restriction d'usage pour les activités agricoles, industrielles ou les golfs sont mises en place.

Un tableau expliquant ces mesures est accessible sur www.cote-dor.gouv.fr/episodes-de-secheresse-r1187.html

Moissons

Contraste, le maître-mot de la moisson pour Dijon Céréales

La moisson de la coopérative Dijon Céréales a pris fin sur un bilan très contrasté, à l'image de ce qui se rencontre un peu partout en Bourgogne Franche-Comté.

À l'heure du bilan de cette moisson 2020, quelles conclusions peut-on en tirer du côté de la coopérative Dijon Céréales ? Ce n'est pas une surprise : là comme à peu près partout en Bourgogne, hétérogénéité et situations de contraste prédominent. Il a d'abord fallu compter avec l'avant-moisson, marqué par des incertitudes sur le démarrage effectif de ces dernières, entre l'impression d'une grande précocité, puis des coups de freins. Au final, annoncés comme précoces jusqu'à début juin, c'est finalement le 22 juin, date dans la normale de ces dernières années, que les travaux ont débuté en sud Côte-d'Or après des épisodes de pluie et un temps assez frais à la mi-juin. Globalement, les mauvais rendements sont le fait marquant de cette édition 2020, avec de grandes différences entre les secteurs. Les volumes/ha s'inscrivent dans des fourchettes de 1 à plus de 3, toutes espèces confondues. La récolte confirme, dans le contexte du dérèglement climatique, la très grande difficulté récurrente des terres à potentiels limités, sableuses, plateaux et terres superficielles de l'Auxois-Morvan, du Châtillonnais ou du nord-nord-est de Dijon.

Blé : une qualité bien présente

Ce contexte entraîne une situation économique critique pour nombre d'exploitations de ces secteurs. Dans ce bilan global très médiocre, le blé est la culture qui tire le mieux son épingle du jeu, avec, tout de même, un rendement moyen en baisse de 5 % (à peine 6 t/ha). La bonne nouvelle c'est que la qualité est au rendez-vous tant sur les critères physiques (PS à 80 en moyenne) que technologiques (protéines en moyenne à 12,5) et bons Hagberg (indice qui détermine l'aptitude d'un blé à être utilisé dans les industries de cuisson) sur l'ensemble de la coopérative. Cette qualité est un plus pour le débouché meunerie intérieure mais aussi pour l'export vers le bassin méditerranéen très concurrentiel. Elle répond également aux attentes des filières à valeur ajoutée dans lesquelles sont investis les adhérents de Dijon Céréales (Hypérion, Label Rouge, Nestlé Préférence, Carta del Molino, Harrys), et qui pèseront près de 20 % des blés collectés sur cette campagne. Du côté des orges d'hiver, la récolte laisse apparaître de bons calibrages (moyenne à 88), de protéines bien positionnées pour la brasserie en terres profondes mais qui peuvent être excédentaires en terres plus légères. Les rendements sont, là encore, hétérogènes et en recul général, il manque à l'échelle de la coopérative entre 15 et 20 % des volumes en escourgeons et orges d'hiver. En orges de printemps, les premières tendances montrent de bons calibrages mais aussi des rendements faibles (inférieurs à 5 t/ha en moyenne).



Dijon Céréales ne fait pas exception à la règle de cette moisson 2020 : les rendements sont globalement mauvais, la qualité est souvent présente, les colzas sont à la peine…

Un colza, ici aussi catastrophique

Le colza poursuit sa chute, avec un rendement moyen catastrophique autour de 2,2 t/ha, un tiers de moins qu'en 2019. La crucifère a cumulé de mauvaises conditions d'implantation avec un démarrage très lent voire non réalisé dans le sec, un coup de froid venteux et du gel fin mars et surtout la pression de la grosse altise, qui s'élargit sur l'ensemble du département après avoir concerné surtout le secteur du nord Côte-d'Or. La collecte s'est déroulée sans véritable coup de feu mais s'inscrit dans la durée, note-t-on du côté du service exploitation et de la logistique. La plus grosse journée, celle du 13 juillet, a atteint un plafond de 24 000 tonnes pour la coopérative (contre plus de 40 000 tonnes lors de précédentes moissons). Malgré les chaudes journées, les nuits *« fraîches »* ont permis de bien entamer la phase de stockage des grains. Si la météo clémente a permis de mener tranquillement les chantiers de récolte, la raison de cette moisson sans pression revient donc essentiellement aux rendements décevants : la collecte 2020-2021 de Dijon Céréales devrait se situer, selon les prévisionnels, 15 % en deçà de celle de la dernière campagne. La campagne a cumulé plusieurs handicaps climatiques : le sec à l'implantation des colzas en fin d'été ; un coup de froid venteux et du gel fin mars qui a nui aux colzas rescapés mais aussi aux orges d'hiver, qui ont par ailleurs subi des conditions défavorables pendant la méiose ; et bien sûr les 50 jours de sec du printemps (mars et avril) particulièrement impactant sur les terres à faible réserve hydrique avec un nombre d'épis déficitaire. S'ajoute également la pression des parasites, avec notamment la grosse altise en colza dont l'influence s'accroît depuis le nord vers le sud Côte-d'Or, en l'absence de solutions phytosanitaires réellement efficaces. L'avenir est plus qu'incertain pour la tête de rotation de la Côte-d'Or, d'autant qu'une culture alternative comme le pois a également souffert en rendement. La moutarde est aussi dans la balance pour les mêmes raisons que sa cousine le colza. Autre phénomène prégnant cette année, la Jaunisse nanisante de l'orge (JNO), transmise par les pucerons d'automne. Elle a impacté localement très fortement les rendements des orges d'hiver, avec des parcelles plafonnant à 1,5 t/ha, mais également des blés. Quand le remplacement du colza s'est révélé nécessaire, le report s'est effectué vers les orges de printemps mais surtout vers le tournesol. La Côte-d'Or s'est ainsi largement habillée de soleils jaunes au mois de juillet. Mais là encore, la nouvelle période de sécheresse qui s'engage interroge sur le potentiel de ce tournesol de rattrapage, des maïs et autres sojas, à la future moisson d'automne sur les terres à faible ou moyen potentiel.

BERTY ROBERT, D'APRÈS COMMUNIQUÉ

Fête du charolais

Une tradition maintenue

Le grand concours d'animaux de boucherie de Saulieu se prépare à l'espace Jean-Bertin.

La fête du charolais 2020 aura bien lieu, même si sa configuration n'a rien à voir avec ses précédentes éditions. *« Crise sanitaire oblige, nous avons dû nous adapter en conséquence en ne conservant que la partie professionnelle de l'évènement, sans public, ni festivités »*, rappelle Michel Bureau. Le membre du comice agricole de Saulieu souligne une volonté unanime de maintenir un concours bovin et ovin, afin de permettre aux éleveurs de commercialiser leurs animaux aux meilleurs prix : *« les organisateurs, les sponsors, la mairie de Saulieu et bien sûr les éleveurs eux-mêmes partagent tous cette idée. Le rendez-vous est donné vendredi 21 août, nous respecterons bien entendu l'ensemble des mesures sanitaires en vigueur. Il n'y aura pas de buvette, ni de restauration, chacun devra s'organiser au mieux »*.

Une belle participation ?

Les inscriptions, ouvertes depuis début juillet, se multiplient depuis plusieurs jours et la fin des moissons. Michel Bureau a bon espoir d'enregistrer des effectifs similaires aux autres années, voire davantage : *« nous accueillons généralement entre 170 et 180 bovins, ainsi qu'une cinquantaine de lots d'ovins. Les nombreux appels que nous avons reçus ces derniers mois laissent à penser que nous aurons du monde, la demande est là. Les concours de boucherie ont été annulés depuis le printemps, notamment en Saône-et-Loire : notre rendez-vous pourrait attirer de nouveaux éleveurs »*.

La Chambre aux avant-postes

Dans cette configuration exceptionnelle, Michel Bureau attend une mobilisation elle aussi exceptionnelle, de la part des acheteurs : *« tout le monde, je l'espère, va jouer le jeu. La réussite de ce concours passe encore une fois par de bons résultats commerciaux. Pas ou peu de bêtes primées ont été acquises ces derniers mois : Saulieu, c'est l'occasion d'y remédier, cette journée est une belle opportunité de se procurer des animaux de qualité »*.



Michel Bureau, responsable du concours bovin.

Vendredi 21 août, le jury nouvellement présidé par Harry Saulgeot passera dans les allées de l'espace Jean-Bertin à partir de 7 h 30. Une remise des prix se tiendra au cours de l'après-midi, histoire de *« marquer le coup »*. Le comice agricole de Saulieu comptera une nouvelle fois sur le précieux appui technique de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Les membres de l'organisation comptent également sur la presse pour relayer dignement l'évènement, comme le précise Michel Bureau : *« malgré l'absence de public, nous voulons assurer la promotion du charolais et de sa viande de qualité au plus grand nombre, comme nous le faisons à chaque édition »*.

AG

Ventilation

Contre les pics de chaleurs

Le Gaec Asdrubal, à Is-sur-Tille, a fait installer des brasseurs d'air dans ses bâtiments d'élevage.


Des bénéfices sur les GMQ sont notamment attendus.

Maxime et Sébastien Asdrubal, engraisseurs de plus de 300 bovins, viennent d'équiper leur exploitation de huit ventilateurs. *« Cela faisait un petit moment que nous recherchions une solution contre les fortes températures estivales, qui impactent le bien-être de nos bêtes et leur production »*, indiquent les jeunes éleveurs. Les deux frères se sont tournés vers l'entreprise Noirot Manutention, basée près de Langres : *« nous avons choisi cinq brasseurs de 4 m de diamètre et trois autres de 5 m, ces dimensions ont été motivées par l'agencement et la hauteur de nos bâtiments. Le changement est radical : l'ambiance n'a plus rien à voir, il fait nettement meilleur ici. Certes, nous manquons de recul, l'installation date seulement du mois de juin, mais les animaux n'ont plus l'air de souffrir du chaud pour l'instant, ils ne tirent plus la langue comme avant. Les bêtes se sentent bien et nous aussi ! Nos bâtiments sont anciens et disposaient d'une ventilation largement perfectible, cela nous a d'autant plus motivés à accélérer la démarche. Si tout ce que nous entendons sur le changement climatique est vrai, les périodes très chaudes, nous sommes partis pour en connaître un paquet dans les années à venir, alors cela ne servait à rien d'attendre »*.

Retour sur investissement

Le coût de ces équipements, une fois posés, approche la somme de 25 000 euros. Un retour sur investissement devrait toutefois être obtenu rapidement, comme l'estime Maxime Asdrubal : *« nous espérons retrouver un peu plus de croissance durant l'été. En effet, quand les températures sont élevées, le GMQ de nos bêtes est en nette diminution. Les animaux mangent moins, nous sommes contraints de diminuer les quantités de la ration dans la mélangeuse. Depuis l'installation des ventilateurs, les bovins mangent autant qu'avant et les rations restent inchangées. Il est difficile d'estimer les gains auxquels nous pouvons prétendre mais durant l'été, il n'est peut-être pas utopique d'imaginer un GMQ de 100 grammes, voire un peu plus. Ces brasseurs d'air ont déjà fait leurs preuves dans les bâtiments laitiers, en maintenant la production de lait durant les mois les plus chauds »*. Les ventilateurs fonctionnent automatiquement toute l'année, comme le précise l'éleveur : *« ils tournent de plus en plus vite selon la température, des paliers sont progressivement franchis entre 15 et 30 °C. Même en hiver, en dessous de 15 °C, de légers mouvements sont effectués afin d'assurer le renouvellement de l'air. Nous pouvons même imaginer obtenir une meilleure santé générale du troupeau, et une baisse du nombre de maladies, par la même occasion »*.

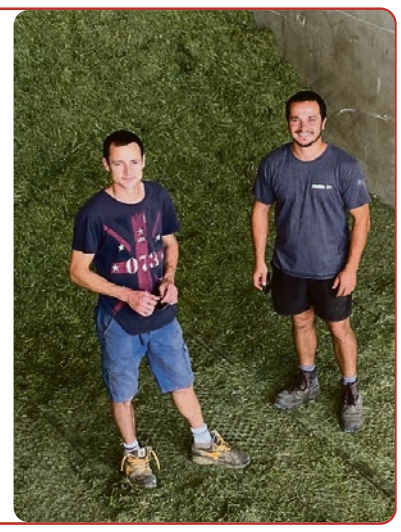
AG

Conjoncture Une crise du baby

Maxime Asdrubal rencontre actuellement de grosses difficultés dans le commerce du baby. Depuis le début de la crise sanitaire, ses 250 bêtes ne trouvent aucun débouché ou presque : *« les bêtes n'arrivent pas à partir, ou alors il faut attendre au moins un mois et demi. Les prix, déjà peu attractifs, ont baissé depuis le printemps. Ce problème perdure et nous n'en voyons pas le bout. J'achète des animaux à des éleveurs, j'ai une offre importante cette année mais j'ai été contraint de refuser des achats pour la toute première fois depuis mon installation »*.

Zoom sur… Un séchoir à luzerne

Maxime et Sébastien Asdrubal disposent d'un autre équipement bénéfique à leur élevage. Un séchoir multi-usages, qui fonctionne avec la chaleur dégagée par leur unité de méthanisation en voie sèche discontinue mise en route il y a trois ans, permet d'incorporer des produits très riches dans les rations de leurs bovins : *« Nous utilisons ce séchoir principalement pour la luzerne. C'est un peu comme un séchoir en grange. Nous obtenons une luzerne défibrée de grande qualité, nous l'incorporons dans la mélangeuse pour l'engraissement des bovins. La luzerne est très appétante et contient 18 % de protéines, elle conserve toutes ses feuilles et fait, en plus, ruminer les animaux. Cela vaut largement un aliment »*. En pratique, les exploitants consacrent trois bennes à ce séchoir, lors de chaque coupe de luzerne : *« nous la laissons sur place généralement deux jours. En ce moment, la température peut monter à 50 °C. Le reste de notre luzerne est dédié au foin et l'ensilage »*. Une dizaine d'exploitations a déjà sollicité le Gaec Asdrubal pour sécher divers produits comme du sarrasin, du pois, ou encore du bois-bûche. Des créneaux peuvent être disponibles durant la période hivernale.



Bovins allaitants

Fabrication maison !

Un éleveur charolais vient de créer un râtelier équipé de 30 places de cornadis.


La structure de 16 m² est régulièrement déplacée malgré ses 3,5 tonnes.

Florent Guyomard, éleveur à Sussey, a sorti la disqueuse et son poste à souder durant une semaine entière pour se constituer son propre râtelier équipé de 30 cornadis. Des pots de peinture ont également été débouchés pour obtenir un résultat aussi esthétique qu'efficace. En plus de nourrir son troupeau charolais, cet équipement va permettre au jeune Côte-d'orien de 32 ans de faire fouiller ses vaches plus tôt dans la saison, de préparer au mieux leur retour en stabulation et même d'agrandir la capacité d'accueil sur sa ferme. *« Mes bâtiments sont trop chargés durant l'hiver, ce n'était pas très pratique sur plusieurs points »*, observe l'éleveur, *« j'ai cherché un matériel de ce type sur le marché, mais le plus gros ne faisait que 18 places, alors que j'ai des lots de 25 bêtes. Je me suis donc lancé dans une autoconstruction »*.

Un déplacement de quelques centaines de mètres a suffi à Florent Guyomard pour s'approvisionner en matières premières, la SAS Mortier étant basée sur la commune voisine de Censerey, entre Arnay-le-Duc et Saulieu : *« J'ai pris quatre cornadis de 6 places et deux autres de 3 places, tout en free-lock pour pouvoir prendre des animaux de n'importe quel gabarit sans devoir dérégler les cornadis. Avec le reste de la fourniture, également achetée dans la même entreprise, la facture s'élève tout de même à 5 000 euros. Mais cela reste intéressant puisque le modèle de 18 places, déjà conçu, coûte à lui seul 4 500 euros »*. La structure terminée début juin en impose avec ses 16 m² et ses 3,5 tonnes. *« Avec l'aide d'un télescopique, j'arrive à la poser facilement sur un plateau afin de la transporter dans différents prés. J'ai déjà fait fouiller deux lots de bêtes depuis le début de l'été et cinq vaches ont été trouvées vides : elles ont été mises aussitôt à l'engraissement et partiront en novembre »*.

Des soins avant l'hiver

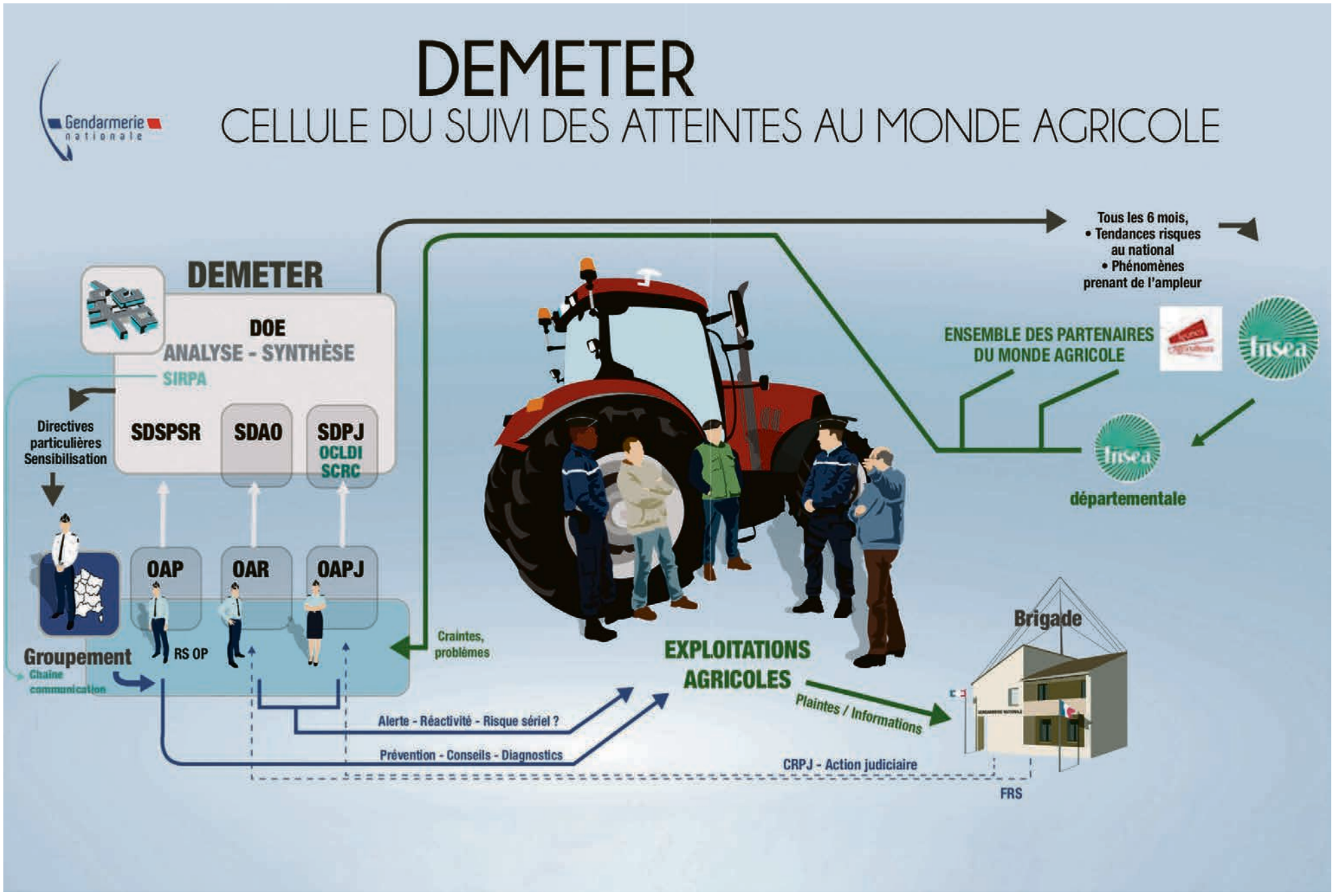
Florent Guyomard fait vêler fin novembre - début décembre et avait l'habitude de rentrer ses animaux *« au tout dernier moment »*, afin que ses derniers profitent un maximum de l'herbe des prairies : *« tous les soins nécessaires à leur retour sous les bâtiments ne leur étaient pas forcément apportés en temps et en heure. Maintenant, avec ce dispositif, je vais pouvoir anticiper ces aspects sanitaires en faisant le tour de mes prés trois semaines en amont »*. Afin de rentabiliser davantage son investissement, l'éleveur installera son râtelier sous son bâtiment de stockage durant la période hivernale, afin de se constituer une case supplémentaire pour ses animaux et diminuer, par conséquent, le chargement de ses bâtiments.

AG

Prévention

GPS : des vols en diminution

Malgré les vols de consoles de ces derniers jours, les chiffres liés aux vols de ce type d'équipement agricole sont en diminution comme en témoignent les statistiques de la gendarmerie de la Nièvre. Les précisions du chef Bernard Milheurat, référent Sécope et le major Dominique Leuzy, référent sûreté.



Le schéma représente la coordination de la cellule Demeter du niveau national jusqu'au département.

C'est une bonne nouvelle pour les exploitants agricoles dans le département. Les faits de vols d'équipements agricoles sont en nette diminution. En 2018, 17 faits avaient été enregistrés par les services de la sûreté de la gendarmerie de la Nièvre, contre seulement 2 l'année dernière. Des faits qui portaient sur des GPS, consoles et divers équipements agricoles. Un préjudice évalué à l'époque en 2018 à un peu plus de 28 000 euros et qui a concerné le nord du département. *« Il faut préciser qu'un fait ne peut être enregistré que s'il y a eu constitution d'une plainte, document qui constitue le point de départ de notre enquête, faute de quoi nous ne pouvons pas travailler »* précise le chef Bernard Milheurat, référent Sécurité économique et production des entreprises (Sécope) à la gendarmerie de Nevers. Il poursuit : *« Malgré ces chiffres importants, l'année 2018 marque un coup d'arrêt dans la délinquance et les préjudices agricoles grâce principalement à deux actions : d'une part le travail accompli par les deux services spécialisés à savoir l'Office Central de Lutte Contre la Délinquance Itinérante (OCLD) et le Service Central de Renseignements Criminel (SCRC) d'autre part, grâce à la création en 2019 du dispositif Demeter* (voir encadré). *Cette conjonction de moyens a permis d'identifier une bande organisée en provenance d'Ukraine, de Pologne et de Roumanie. Certains auteurs ont été interpellés à Rennes et à Amiens en possession d'équipements agricoles »* détaille Bernard Milheurat. Les gendarmes ont établi un classement des marques les plus recherchées par les délinquants. En tête, on retrouve John Deere, Case, New Holland et Deutz.

Un système d'alerte sms bientôt généralisé

C'est pour tenter de protéger encore mieux les agriculteurs qu'un système d'alerte est en train de voir le jour. *« L'objectif est de sensibiliser les agriculteurs sur les bonnes pratiques à avoir afin d'éviter ce genre de préjudices. L'idée c'est aussi de les informer en temps réel lorsque des faits naissants se produisent dans le département. Alerte Agri 58, c'est le nom de ce service, qui devrait voir le jour sous forme de SMS et de mail. Il sera à destination des 3 000 exploitations nivernaises. Le système a déjà porté ses fruits avec les commerçants du département qui sont aujourd'hui plus de 600 à l'utiliser. De notre côté, nous attendons la signature de la convention de partenariat entre la Chambre d'agriculture, la Préfecture et le commandement de groupement qui rassemble les 400 gendarmes du département »* détaille le major Leuzy, référent sûreté à la gendarmerie de la Nièvre. Cette signature devait intervenir au début de l'année mais elle a été repoussée en raison du Covid 19. Selon la Chambre d'agriculture, le service devrait être opérationnel en janvier 2021. *« En attendant, le premier conseil à donner aux agriculteurs est de ne surtout rien toucher lorsqu'ils constatent un vol. Leur intervention peut anéantir le travail d'enquête et détruire des empreintes par exemple »* conclut le major Leuzy.

TM

Demeter mode d'emploi

La cellule du suivi des atteintes au monde agricoles existe depuis 2019. Elle a été mise en place avec la gendarmerie, les JA et la FDSEA (voir photo). Que vous soyez adhérents ou non, vous avez la possibilité de signaler aux syndicats agricoles des faits qui portent atteinte au monde agricole. Charges à eux ensuite de faire remonter l'information auprès de la gendarmerie. Les forces de l'ordre qui insistent sur la nécessité de porter plainte, car même de petits éléments peuvent permettre ensuite d'interpeller des malfaiteurs.

Syndical

La préfète au chevet des zones intermédiaires

La préfète Sylvie Houspic était en visite mercredi 30 juillet chez David Caziot à Tronsanges pour échanger sur les problématiques des zones intermédiaires. Elle a répondu à l'invitation de la FDSEA et des JA qui souhaitent trouver des solutions face à cette crise qui frappe le secteur des grandes cultures mais aussi l'élevage.



David Caziot (à droite de la photo au premier plan) expose la situation de crise de son exploitation et de la filière céréalière à Sylvie Houspic, la préfète et des membres de la DDT. Ils sont à côté d'Emmanuel Bernard, le président de la FDSEA.

La préfète était mercredi 30 juillet à Tronsanges sur l'exploitation de David Caziot pour évoquer avec la FDSEA et les JA les problématiques liées au secteur des grandes cultures en particulier sur les zones intermédiaires. Les échanges ont débuté par un bilan de la campagne des moissons 2020. Un bilan exposé à Sylvie Houspic par David Caziot : *« Le constat est le suivant : Nous sortons d'une récolte en 2016 qui est plus que catastrophique sur l'ensemble du territoire. Nous avons eu ensuite des campagnes assez moyennes pour arriver aujourd'hui à des récoltes qui sont pour certains d'entre nous pires qu'il y a quatre ans. Sur certaines exploitations, toutes les cultures sont touchées ce qui n'était pas le cas en 2016. Ces mauvais résultats s'expliquent en grande partie en raison de plusieurs facteurs météos mais aussi par des impasses techniques. Aujourd'hui sur nos terres superficielles, nous ne pouvons pas implanter ce que l'on veut, le potentiel n'est pas le même que sur une terre où l'irrigation est possible. Les impasses se situent aussi sur le plan sanitaire dû à la suppression des matières actives sans nous proposer de solutions »* expose le céréalier. Cette année, les pertes dans certaines exploitations peuvent aller jusqu'à 400 euros/ha. À situation exceptionnelle, la FDSEA et les JA demandent des mesures exceptionnelles à savoir la mobilisation du Fonds d'allégement des Charges (FAC A) en prenant en compte les pertes de tous les ateliers céréaliers en zones intermédiaires. Une enveloppe MSA pour la prise en charges des cotisations sociales des exploitants a également été demandée sans oublier des exonérations totales et simplifiées de la TFNB. Ces aides permettraient d'accompagner dans un premier temps les trésoreries.

« Des mesures qui nous amènent dans le mur »

Sur le plan sanitaire les céréaliers aimeraient que des dérogations puissent être mises en place pour l'utilisation des néonicotinoïdes en traitements de semences. L'interdiction de certains produits phytosanitaires ayant largement contribué aux faibles rendements cette année. Face à ces mauvais résultats, il apparaît de plus en plus indispensable de recourir à l'assurance récolte. Mais pour les céréaliers, le système actuel est devenu inadapté. Peu d'agriculteurs font le choix de recourir au dispositif assurantiel en raison d'un taux de franchise élevé et d'un niveau de couverture qui se restreint en tonnage. Face à cette impasse, les syndicats réclament un système plus incitatif avec une franchise à 10 % au lieu des 20 % actuellement et un taux de déclenchement révisé ainsi qu'une nouvelle méthode de travail. *« Nous pouvons toujours tester de nouveaux itinéraires techniques mais on peut aussi en responsabilité lancer des demandes pour arriver à revenir sur des décisions comme la suppression de certaines matières actives qui nous amènent dans le mur. Certains départements sont revenus sur les 80 km/heure, alors pourquoi l'agriculture n'aurait pas le droit à son débat ? »* s'interroge Emmanuel Bernard, le président de la FDSEA. Ce dernier a proposé à Sylvie Houspic la tenue prochainement d'une réunion d'une cellule d'urgence avec l'ensemble des OPA pour dresser un état des lieux précis de la campagne et trouver des solutions à long terme : *« Il faut que l'État nous accompagne dans une démarche structurante »* a adressé le président de la FDSEA à la préfète qui a applaudi des deux mains cette initiative.



À l'image de Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA, certains administrateurs sont intervenus pour proposer des solutions ou des pistes de réflexion à la préfète.

Élevages : la crise continue et s'intensifie

En élevage les années se suivent et se ressemblent. Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA a dressé le constat du secteur : *« depuis maintenant trois ans, les éleveurs du département subissent l'accumulation des sécheresses successives. On va commencer à se demander si on peut encore parler d'année exceptionnelle. Sur le broutard, la situation est inquiétante car les prix ne font que diminuer malgré une demande importante. Sur le plan des rendements de fourrage, nous avons des pertes cette année de l'ordre de 50 %. Il serait bon de lancer de nouveau la commission d'enquête pour les calamités agricoles. Je fais partie d'un secteur où les exploitations ne voient pas l'ombre de ces aides car nous sommes en dessous du seuil de déclenchement des 13 % de pertes. Pourtant chaque année, c'est près de 10 000 euros qu'il faut dépenser en plus pour acheter du fourrage. Je rappelle qu'en 2018, des prêts ont été contractés pour faire face à la sécheresse mais ces annuités continuent de tomber et les capacités de remboursement s'amenuisent »*.

Intégrer l'agriculture dans le plan de relance

Face à ce constat, les représentants syndicaux souhaitent que l'agriculture soit inscrite dans le plan de relance du gouvernement suite à la crise du Covid 19. Des investissements pour l'irrigation apparaissent comme un poste prioritaire tant pour l'élevage que pour les céréaliers. Un irriguant a par exemple proposé que des travaux de consolidation du canal latéral à la Loire soient réalisés. Ce dernier est sujet à de nombreuses fuites, ce qui oblige les céréaliers qui utilisent cette retenue d'eau à arrêter parfois leur campagne d'irrigation.

THÉOPHILE MERCIER

La réglementation des boisements s'invite dans les échanges

Éric Boucher, le président de la section locale de la FDSEA pour le canton de Montsauche-les-Settons a patiemment attendu la fin de la réunion pour interpeller la Préfète sur la problématique de la réglementation des boisements et des sapins de Noël. Photos à l'appui, le syndicaliste a exposé la situation de blocage dans laquelle les agriculteurs morvandiaux se trouvent confrontés. Sylvie Houspic semblait découvrir la situation mais a promis d'en référer à Alain Lassus, le président du Conseil départementale en charge de cette réglementation. L'affaire est donc de nouveau à suivre…

PORTES OUVERTES
ELEVAGE BOVINS CHAROLAIS

Laëtitia et Benoit LAMARRE
Creusevaux
71540 RECLESNE
(à 15 min d'Autun)

Vendredi 21 Août et
Samedi 22 Août 2020

Vidéo de l'élevage
avec un aperçu des reproducteurs
disponibles à la vente sur les sites
Benoit Lamarre ou Simongenetic.com

Catalogue sur demande :
06.86.77.59.38 ou
benoitlamarre@orange.fr

PHILICOT

Viticulture

« Des vendanges qui seront précoces »

Les vendanges se précisent dans le département et devraient débuter entre la dernière semaine du mois d'août et la première semaine de septembre. L'occasion de s'intéresser à l'un des acteurs incontournables de la filière : la cave coopérative de Pouilly-sur-Loire. Rencontre avec son directeur Christophe Denoël.


Christophe Denöel devant sa réserve à la cave coopérative de Pouilly.

Créée en 1947 au sortir de la seconde guerre mondiale, la cave coopérative de Pouilly-sur-Loire compte aujourd'hui 80 coopérateurs pour un chiffre d'affaires annuel qui varie entre 4 et 5 millions d'euros. 6 000 hectolitres sont vinifiés chaque année avec des moûts qui proviennent à 90 % du Pouilly-Fumé, Pouilly-sur-Loire et un peu de Coteau-du-Giennois. Depuis son arrivée en 2001, Christophe Denoël, le directeur de la cave coopérative de Pouilly n'a eu de cesse de travailler entre autres sur l'identification des lots : *« C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, dès mon arrivée, mettre en place une procédure de vinification en fonction du terroir. La certification Iso 9001 et surtout la norme anglo-saxonne BRC nous ont permis de conquérir de nouveaux clients. Cette dernière s'intéresse particulièrement à la traçabilité et à la sécurité des aliments dont le vin. Nous sommes donc capables de remonter la chaîne des vignerons qui ont contribué à l'élaboration d'une bouteille. Nous pouvons également faire l'inverse, c'est-à-dire que l'on regarde vers quels types de clients sont partis les jus de raisins qui ont servi pour la bouteille test »* détaille le directeur de la cave coopérative. Il poursuit : *« Chez nous, les vignerons apporteurs viennent avant tout chercher une sécurité et un débouché garanti. Quoi qu'il arrive nous avons l'obligation de trouver un marché pour eux. C'est la raison pour laquelle, nous devons faire attention à la répartition de nos débouchés, ce qui n'est jamais évident. L'objectif est de pouvoir être réactif en cas de crise comme cette année qui n'est pas une bonne année pour le secteur de la restauration. Cette réactivité n'est possible qu'à la seule condition que nous soyons déjà présents de longue date un peu partout sur d'autres segments pour activer des leviers secours le cas échéant »* ajoute le directeur.

« Un rebond malgré le Covid-19 »

Comme pour les vignerons de Pouilly, la cave coopérative n'a pas pu échapper aux conséquences économiques dues au coronavirus.

Christophe Denoël revient sur cette période pas comme les autres : *« Il faut déjà souligner que nous n'avons jamais cessé de travailler. La cave est restée ouverte sur toute la période du confinement et le magasin n'a été fermé que quinze jours. Pour dépanner nos clients, nous avions mis en place un système de drive. Sur le plan économique, le magasin sort avec un déficit post confinement de – 55 % de chiffres d'affaires. Au 1er juillet, ce retard n'est plus que de – 20 % ce qui est encourageant. Ensuite sur nos débouchés la situation a été hétérogène. Sur la grande distribution, nous avons multiplié nos ventes par quatre. Il faut préciser que nous travaillons avec des enseignes implantées dans un segment plutôt haut de gamme et situées uniquement à Paris. Le fait que les consommateurs soient confinés chez eux a favorisé les ventes dans ce type de magasin. En revanche, nous enregistrons un recul de - 40 % sur le segment des grossistes et entrepositaires comme France Boissons, Heineken, ou Kronenbourg »* détaille le dirigeant.

« Une vendange qui s'annonce précoce »

Selon Christophe Denoël, les vendanges devraient débuter fin août, début septembre. Ce dernier le constate, la vigne se réchauffe et il faut vendanger de plus en plus tôt, ce qui n'est pas sans poser des désagréments : *« Certains problèmes phytosanitaires sont en train de disparaître à la faveur du réchauffement de la vigne, en revanche, nous avons des phénomènes de grillure qui n'existaient pas avant et qui sont de plus en plus présents. Parallèlement à cela, il y a le degré alcoolique qui augmente aussi »* explique-t-il. Interrogé sur les débats récents autour des ZNT, le directeur se veut très ferme : *« Si cette réglementation vient à être appliquée, l'appellation pourrait enregistrer 25 % de perte, ce qui est considérable. Soyons vigilants à ne pas abîmer une filière qui pèse extrêmement lourd dans la balance commerciale du pays. Le problème c'est que l'on veut tout et son contraire à savoir : suffisamment à manger, que l'on respecte l'environnement et surtout que ça ne coûte pas cher à acheter, mais c'est impossible. C'est un peu à l'image du débat sur le bio : si demain toute l'agriculture venait à être convertie, il y aurait une baisse importante sur les rendements, ce qui encourage de fait l'importation de produits qui n'ont pas subi les mêmes normes que nous. De plus, il y a fort à parier que les cultures vont être impactées par des maladies qui n'existaient plus et qui peuvent être potentiellement dangereuses pour l'homme. Mais je pose une question : demain qui aura les moyens de s'acheter du vin ou de la viande si toute l'agriculture est en bio ? Car il y aura forcément une compensation de la baisse des rendements sur le prix de vente des produits. Ces questions méritent un débat bien plus large qu'aujourd'hui »* conclut Christophe Denöel.

Théophile Mercier

Service public

Un nouveau service de proximité

Blandine Georjon, secrétaire générale de la Préfecture a inauguré jeudi 30 juillet une Maison France Service située à La Machine. C'est le 17ème établissement de ce type labellisé depuis le début de l'année.



Blandine Georjon (plaque officielle dans la main) a inauguré la Maison France Service de La Machine aux côtés des partenaires, et des élus locaux.

Renforcer le lien entre l'administration et les citoyens, telle est l'ambition de la Maison France Service inaugurée le jeudi 30 juillet au centre social de la Machine. Cet événement répond à la volonté du Président de la République qui avait annoncé le 25 avril 2019 le déploiement de ces établissements qui permettent aux citoyens de disposer de services publics à 30 minutes de leur domicile. Dans la Nièvre ces Maisons France Service sont coordonnées soit par les collectivités locales telles que les communautés de communes, soit par les Centre sociaux. À La Machine, C'est le Centre social qui est l'interface entre les services partenaires et les citoyens. Neuf structures ont accepté de rejoindre ces maisons de proximité : Le ministère de l'Intérieur et de la Justice, la Direction Générale des Finances Publiques, la CAF, la MSA, la CPAM, la Banque Postale, Pôle Emploi et la Carsat. Des liens existent aussi avec la Banque de France ou la Fédération Soliah, pour des démarches relatives à l'aide au logement. Deux agents ont été formés spécialement pour répondre au mieux aux questions des usagers et les aiguilliers pour effectuer des démarches sur Internet. Pour les personnes à mobilité réduite ou ne pouvant pas se déplacer le Centre Social de La Machine envisage la mise en place de visite à domicile. Lorsque la situation l'exige, les agents sur place peuvent mettre en relation l'usager avec le partenaire en question. Rien que sur l'année 2020, le Centre Social a traité près de 600 demandes dont 32 % sont issues des communes extérieures à La Machine. Il faut dire que la Maison France Service de La Machine est le seul établissement de ce type sur la communauté de communes Sud Nivernais. Preuve s'il en est de l'importance de mutualiser ces services publics à l'heure où leurs antennes départementales disparaissent de nos territoires. Pour financer ces maisons, l'État accorde 30 000 euros par an pour chaque Maison France Service. Depuis le début de l'année, 16 établissements ont ainsi été labellisés et inaugurés par la Préfecture.

Théophile Mercier

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Moissons 2020

Axéréal : des récoltes hétérogènes

La coopérative Axéréal prévoit une moisson 2020 hétérogène selon les régions et des rendements à la baisse pour la plupart des cultures. La qualité en revanche s'annonce au rendez-vous. Dans ce contexte, Axéréal réaffirme sa trajectoire en faveur de la transition du modèle agricole.



Pour la coopérative la qualité s'annonce au rendez-vous malgré des rendements en baisse.

Sur le territoire d'Axéréal, la moisson est très avancée, voire terminée, pour la plupart des cultures.

Rendements à la baisse, qualité au rendez-vous

Les premières estimations de la moisson 2020 présagent une récolte de qualité, à la hauteur des attentes des clients français et internationaux.
En revanche, les rendements, très hétérogènes suivant les zones de collecte, affichent une diminution moyenne de 18 à 20 %.
Ce recul peut atteindre 40 % dans les zones les plus touchées. Si le blé dur et le colza semblent maintenir des rendements corrects, les orges et le blé tendre sont particulièrement affectés par cette baisse des volumes.
« Ces rendements sont particulièrement décevants pour les producteurs céréaliers. La météo de l'année n'a pas été favorable, les agriculteurs ayant été très pénalisés par les conditions automnales très humides et la période très sèche en mars et avril, qui sont principalement responsables de la forte dégradation des rendements.
En outre, la pression de ravageurs, en particulier des pucerons sur les orges, inhérente à ces conditions climatiques, s'est révélée accentuée par l'absence de solutions de traitement alternatives aux néonicotinoïdes.
Cette année doit être une alerte sur la nécessité de ne pas laisser les producteurs sans solutions de protection des cultures, indispensables à la qualité sanitaire des aliments, avant d'avoir trouvé des alternatives de remplacement. La transition agricole est une priorité, mais elle doit se faire à un rythme qui ne menace pas notre capacité de production » explique Jean-François Loiseau, président d'Axéréal.

Miser sur les filières, l'agronomie et la recherche

Face à une météo de plus en plus imprévisible et à une volatilité des prix qui fragilise les marchés, la recherche de stabilité est une nécessité pour la pérennité des exploitations de la région. *« Il n'y a désormais plus de doutes sur le fait que la régularité climatique appartient au passé. Nous travaillons collectivement, à tous les niveaux de la filière et d'ailleurs, à la recherche de solutions variétales, agronomiques et technologiques, qui aideront les agriculteurs à gagner en agilité face à un contexte de plus en plus imprévisible. Le travail de structuration des filières chez Axéréal est en marche pour proposer aux adhérents des destinations valorisantes pour leurs grains et limiter la vulnérabilité aux marchés. Avec l'objectif d'atteindre au plus vite le million de tonnes de grains commercialisé en filières, nous encourageons les agriculteurs à rejoindre massivement le mouvement : filières bas carbone, HVE, sans résidu de pesticides, et toutes ces initiatives, doivent au plus vite être le standard. Permettre aux adhérents de capter davantage de valeur sur la vente de leurs productions reste notre axe de travail prioritaire »* détaille Paul-Yves L'Anthoën, directeur général d'Axéréal.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ AXÉRÉAL

Cuma

Banc d'essai moteur et vérification des outils de levage

La Fédération Cuma Bourgogne Franche-Comté organise des passages de tracteur au banc d'essai moteur ainsi que la vérification d'engin de levage, que vous soyez adhérent de Cuma ou non. Le passage dure 1 heure, les tests se déroulent sur un seul site, généralement une cour de ferme au centre géographique des inscrits.
Les tarifs sont de 120 € HT pour les tracteurs au banc d'essai et de 42 € à 74 €HT pour les vérifications d'engin de levage.
Inscription avant le 26 août auprès des animatrices Cuma au 03 86 93 40 29 ou par mail à bourgogne.58@cuma.fr.

Sécheresse 2019

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel du 7 juillet publié au Journal Officiel du 29 juillet, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour les communes de :
- Mouron-sur-Yonne - Pousseaux au titre de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2019 au 30 septembre 2019 ;
- Achun - Alligny-en-Morvan - Annay - Anthien - Arbourse - Bazoches - Bitry - La Celle-sur-Nièvre - Champvoux - La Charité-sur-Loire - Charrin - Châteauneuf-Val-de-Bargis - Chevenon - Corancy - Crux-la-Ville - Devay - Diennes-Aubigny - Epiry - Imphy - Lurcy-le-Bourg - Luthenay-Uxeloup - Marigny-sur-Yonne - Montenoison - Montigny-aux-Amognes - Murlin - Nevers - Onlay - Pazy - Pougues-les-Eaux - Prémery
- Rouy - Ruages - Saint-Benin-d'Azy - Saint-Brisson - Saint-Martin-d'Heuille - Saint-Martin-sur-Nohain - Saint-Révérien - Saint-Sulpice - Sougy-sur-Loire - Suilly-la-Tour - Varennes-lès-Narcy - Varennes-Vauzelles - Varzy - Vielmanay au titre de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2019 au 30 septembre 2019.
La constatation de l'état de catastrophe naturelle permet d'activer la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances.
Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de cet arrêté pour prendre contact avec leur assurance afin de connaître les conditions de leur indemnisation.

D'APRÈS COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFECTURE

▸ Agenda

07/08 Fête des Moissons
Dans le cadre de la Fêtes des Moissons & des récoltes, Emmanuel Bernard vous accueille sur son exploitation pour évoquer la polyculture, l'élevage de vaches charolaises et de poules pondeuses en plein air. Rendez-Vous à 18 heures, 15 route du Château de Champlevois, 58 340 Cercy-la-Tour.

08/08 Fête des Moissons
Dans le cadre de la Fêtes des Moissons et des récoltes, deux exploitations ouvrent leurs portes. À partir de 16 heures, l'Association des Racines et des plaines vous accueillent chez David Caziot à Tronsanges, lieu-dit la Charnaye (58 400). Au menu : cultures de céréales et agriculture raisonnée. Toujours à 16 heures, Valérie et Olivier Laporte vous présenteront l'élevage de vaches charolaises, l'atelier de découpe et transformation et vente directe de viande de bœuf. Rendez-vous à Maux, lieu-dit Abon (58 290).

10 et 18/08 Les foires ovines auront bien lieu
Malgré le contexte sanitaire compliqué lié au Covid 19, les deux foires ovines de Decize et Corbigny auront bien lieu.
À Corbigny, la foire aux béliers et aux agnelles se déroule le lundi 10 août de 09 heures à 12 h 30 au marché au cadran de la Sicagemac. Quelques jours plus tard vous avez rendez-vous pour la 43ème Foire nationale des reproducteurs ovins de Decize qui est organisée, le mardi 18 août sur l'Esplanade des Halles, allée Marcel Merle à Decize à partir de 8 h 30.

15/08 Le vignoble à vélo
Dans le cadre de ses 10 ans la Tour du Pouilly-Fumé organise une découverte du vignoble à vélo électrique. Le départ s'effectue à 16 heures du Pavillon du Milieu de Loire, accompagné d'un guide. Tarif : 7 euros avec la visite de la cave aux arômes et une dégustation commentée de 4 vins. Inscriptions obligatoires au 03 86 24 04 70.

22/08 Fête des Moissons
Dans le cadre de la Fêtes des Moissons & des récoltes, Louis et Benoît Mathé vous accueillent sur leur exploitation. Rendez-Vous à partir de 16 heures au lieu-dit Baye, 58 110 Bazolles. Au programme de l'après-midi : échanges autour des cultures de céréales, agriculture raisonnée avec les nouvelles technologies et explications autour de l'aliment pour les animaux. Renseignements au 03 8 93 40 92.

29/08 Fête des Moissons
Dans le cadre de la Fêtes des Moissons & des récoltes Karine Léon, Quentin et Stéphane Aurousseau vous accueillent sur leur exploitation à partir de 17 h 00 au 10 rue de Tingeat, 58 300 Charrin. Au programme : présentation de la conduite en polyculture élevage de vaches charolaises et de porcs plein air mais aussi de l'atelier de transformation porcine en vente directe. Renseignements au 03 8 93 40 92

Moissons

Un paysage bouleversé pour 110 Bourgogne

La coopérative icaunaise sort d'une moisson qui ne restera pas dans les annales. Un important travail de réflexion s'impose pour, d'une part, comprendre des différences de rendements inédites dans leur ampleur mais aussi pour réfléchir à des alternatives d'avenir.



Photo : Julien Fremaux

Une collecte globale en baisse de plus de 40 % : 2020 s'annonce pire que 2016 qui avait déjà été une mauvaise année.

Pour Jean-Marc Krebs, directeur général de la coopérative 110 Bourgogne cette moisson 2020 soulève bien des questions, à l'heure du bilan. En orges d'hiver, *« la moisson est une catastrophe. Si l'on prend comme référence la moyenne historique, on est en baisse de 40 à 50 % »*. Le directeur général de la coopérative pointe les attaques de pucerons à l'automne et, en l'absence de coup de froid, ils ont été plus virulents. *« En plus, on va être clair : les agriculteurs qui doivent sortir pour aller mettre un coup d'insecticide dans les champs se posent la question des critiques dont ils risquent encore de faire les frais… »*. La qualité est présente en orge de brasserie d'hiver, *« mais avec des récoltes en baisse de 40 ou 50 %*, poursuit Jean-Marc Krebs, *l'orge devient fourragère puisque l'azote qui a été appliqué sur la céréale n'a pas été transformé en amidon, ce qui fait monter les taux de protéine »*. Certaines orges fourragères récoltées cette année contiennent des taux de protéines allant parfois jusqu'à 15 %. *« Des teneurs pareilles, c'est du jamais vu »* confirme-t-il.

Culture de niche

Le colza, pour sa part *« devient une culture de niche au sein de la coopérative »*, souligne son directeur général, *« parce qu'on n'arrive plus à le cultiver, en raison, là aussi, de problèmes de maîtrise de populations d'insectes, particulièrement à l'automne. De plus, on a eu l'épisode de froid de fin mars - début avril, qui a fait geler des colzas en fleurs : les agriculteurs ont carrément essayé de remplacer leur culture »*. Sur ce qui reste dans l'Yonne, les rendements, par rapport aux moyennes historiques, s'affichent en baisse de 30 %. Il faut rappeler que, sur les deux dernières années, et en raison du problème des insectes, 80 % de la sole de colza a été perdue dans l'Yonne. *« Sur les plateaux, aujourd'hui,* explique Jean-Marc Krebs, *un agriculteur qui veut faire du colza doit commencer, outre la semence, par mettre entre 120 et 150 euros de désherbage, faute de quoi sa culture ne sera jamais propre et derrière, il ne maîtrisera pas les insectes. Sur ces zones, si vous faites, comme c'est le cas cette année, entre 7 et 10 q/ha de rendement, la culture n'a plus aucune rentabilité »*.

Pas d'amélioration du bilan général à attendre du côté des pois d'hiver. En fonction des conditions de végétation, les rendements de cette culture varient entre -20 et -30 %, et c'est quasiment la même chose du côté des pois de printemps. *« Le pois, particulièrement celui d'hiver,* souligne Jean-Marc Krebs, *est devenu une espèce qui permet aux agriculteurs de remplacer le colza en tête de rotation »*. Sur le pois d'hiver, la sole a énormément augmenté.

Une situation difficile à comprendre

Venons-en au blé. Là, le directeur général de 110 Bourgogne pointe en premier lieu une grande hétérogénéité. Quand les choses se sont à peu près bien passées, on trouve des rendements qui se situent dans la moyenne quinquennale (63 q/ha), mais dans le cas contraire, les rendements s'affichent à -30, voire -40 %. Certains agriculteurs ont fait entre 35 et 40 q/ha, quand d'autres ont atteint une moyenne historique. *« Face à cela, on a du mal à comprendre ce qui s'est passé. On a dû avoir du gel de meiose parce que le printemps a été très violent. Le pollen a pu geler au moment de féconder certains grains… Vous pouvez avoir une parcelle avec une variété qui a pu faire un très bon rendement et, 200 mètres plus loin, une autre parcelle, avec une autre variété, pour laquelle le résultat est divisé par deux. Nous avons encore des éléments à creuser pour trouver une explication… »*. Le fait est que pour 110 Bourgogne, constater un tel niveau d'hétérogénéité est inédit. S'ajoute à cela une sécheresse qui a mis à l'épreuve les terres superficielles des plateaux de Bourgogne (Châtillonnais, Tonnerois, Auxerrois, Forterre), entre la mi-mars et la mi-mai et qui, là aussi, n'a rien fait pour arranger les choses.

En orges de printemps, la prudence s'imposait alors qu'au moment de cet échange avec Jean-Marc Krebs (le 27 juillet), seuls 30 % de la récolte était réalisée. Néanmoins, les premières données récoltées par la coopérative laissaient entrevoir des rendements en baisse de 30 % (on était à 32-35 q/ha contre 50 en temps normal), mais, dans certaines zones, on trouve des rendements compris entre 40 et 55 q/ha. *« Néanmoins, à ce jour,* soulignait Jean-Marc Krebs, *il est difficile de dire précisément de combien la collecte va baisser. Par rapport à 2016, il nous manque 30 000 tonnes pour parvenir au même tonnage »*. Si le directeur général de la coopérative prend cette année-là comme référence, ce n'est pas pour rien : 2016 fut une mauvaise année, en raison de trombes d'eau survenues en mai qui avait empêché la fertilisation des blés. *« Cette année 2016, certains agriculteurs ne s'en sont pas encore remis… »*. Et si l'on prend en compte la moyenne des collectes, à fin août, des années 2017, 2018 et 2019, il manque 45 % des quantités. *« Dans la plaine*, conclut Jean-Marc Krebs, *le moral est en berne »*. Quelques espoirs reposent néanmoins sur le maïs et le tournesol. Les exploitants attendent la pluie avec impatience. Sur les orges d'hiver, la coopérative espère beaucoup des variétés brassicoles tolérantes à la jaunisse nanisante, qui existent déjà dans les variétés d'orges fourragères. *« Si on ne parvient à obtenir des résultats de ce côté-là,* précise Jean-Marc Krebs, *on risque d'assister à une dérive de la sole d'orges de brasserie d'hiver vers de l'orge fourragère »*.

Face à un tel paysage, 110 Bourgogne, (qui compte 1 600 adhérents) va donc engager un plan d'économies comme ce fut le cas en 2016. Un plan destiné avant tout à permettre aux adhérents de franchir ce cap difficile.

BERTY ROBERT

Colza Une course contre les insectes ?

Face aux problématiques qui se posent sur cette culture, 110 Bourgogne développe, depuis deux ans, du colza érucique (qui peut connaître des débouchés industriels dans la fabrication de détergents, de lubrifiants, ou encore dans les cosmétiques…). Ce type de colza est porteur d'un supplément de valorisation et ces variétés poussent très vite, ce qui, dans certains cas, peut permettre de prendre les insectes, et les dégâts qu'ils provoquent, de vitesse. Au chapitre des voies alternatives explorées par 110 Bourgogne figurent aussi la culture de la caméline qui se sème en juin - juillet et se récolte en octobre, ou celle du lin, dans le cadre de la filière Bleu-Blanc-Coeur. La graine de lin est mieux rémunérée que s'il s'agissait seulement de faire du lin fourrager. Des tentatives sont faites également sur le chanvre. Mais, pour Jean-Marc Krebs, la solution idéale serait quand même de pouvoir retrouver le colza en tête de rotation avec des insecticides efficaces.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Emploi

La section employeur de main-d'œuvre de l'Yonne cherche son président…

L'assemblée générale de la section main-d'œuvre s'est tenue mardi 21 juillet en présence de participants certes peu nombreux mais très actifs dans les échanges.



Les vendanges 2020 vont se tenir dans un contexte très particulier pour ce qui concerne les questions de main-d'œuvre.

Les questions ont essentiellement porté sur les dérogations au temps de travail absolu en prévision des vendanges et travaux agricoles de cet automne, dérogations obtenues par la FRSEA auprès de la Direccte. Cette année, il nous a été accordé pour une période de 4 semaines, entre le 3 août et le 15 novembre, d'augmenter le temps de travail. Sa durée est portée à 60 heures par semaine pour les coupeurs-porteur pour les saisonniers et les permanents y compris les conducteurs d'enjambeurs, et à 66 heures par semaine pour les salariés affectés au pressage-cuvage, vinification de mêmes saisonniers et permanents. Vous trouverez plus de détails dans votre note vendanges à venir. L'un des autres sujets majeurs de la réunion a porté sur le protocole sanitaire à mettre en place pour accueillir les équipes de vendangeurs. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle l'organisation de la vendange, cette année, sera très particulière. Les viticulteurs présents nous ont fait part d'une vendange beaucoup plus mécanisée que les années précédentes, afin de réduire au maximum les risques de circulation du virus au sein des exploitations. Cependant, une partie du vignoble sera récoltée à la main notamment pour la production de crémant. Nous avons donc rappelé le protocole sanitaire, à savoir le respect des distances physiques, le port du masque dans les lieux clos, le lavage des mains très régulier et pour tous, mais aussi la désinfection des outils et lieux utilisés par les salariés. Nous rappelons à ce titre que l'Agence régionale de santé (ARS) nous a confirmé que le transport de plusieurs personnes par véhicule est possible à condition d'aérer et surtout que chaque passager porte un masque.

Des tests de dépistage

Dans la foulée de notre réunion nous avons participé à une rencontre au cours de laquelle le Préfet s'est voulu à l'écoute et rassurant quant aux conditions de mise en œuvre des vendanges. Les services de l'ARS ont rappelé l'importance de respecter les gestes barrières, distances physiques, port du masque et lavage des mains très régulier. Une annonce à noter : l'organisation de test de dépistage de la Covid, soit en amont des vendanges, soit sur site (a priori sur Saint-Bris-le-Vineux et Tonnerre pour les crémants et Chablis dans un deuxième temps), à la charge de l'assurance maladie. Un autre sujet va occuper les membres de la section ces prochains mois : l'arrivée dès la fin de cet été de la nouvelle convention collective nationale, qui va apporter son lot de négociations à l'échelle locale et régionale. La réunion s'est achevée dans la bonne humeur, par l'élection de son bureau mais sans avoir trouvé son président qui se cache encore parmi nos adhérents, sans doute l'un d'entre vous ? !

France Lahutte, section Emploi FDSEA de l'Yonne

Syndicalisme

La section bovine de la FDSEA a rencontré Sicarev

Jeudi 30 juillet, la section bovine de la FDSEA de l'Yonne rencontrait Philippe Dumas, président du groupe Sicarev, pour échanger avec lui sur la filière bovine de notre département.



Une rencontre dans une ambiance sereine et constructive où les échanges ont permis d'apporter de nouveaux éléments permettant à la section bovine de la FDSEA 89 d'avancer sur des dossiers importants.

Impossible de passer à côté du groupe Sicarev quand on est éleveur allaitant dans l'Yonne. Le groupe qui a fusionné avec la Cialyn est l'interlocuteur local incontournable, d'autant plus qu'il détient le seul outil d'abattage du département : l'abattoir de Migennes. La section bovine de la FDSEA de l'Yonne qui travaille sur la question du prix mais aussi des marchés potentiels pour la viande bovine a choisi de rencontrer la coopérative pour échanger sur sa vision de la filière et ses projets dans le département.

Un acteur incontournable

La section bovine réfléchit depuis plusieurs années à trouver de nouveaux débouchés plus rémunérateurs pour la viande issue du troupeau allaitant local. Que ce soit avec la démarche Éleveur & Engagé, la montée en gamme avec le Label Rouge, rien ne pourra se faire sans une collaboration avec l'acteur local, en l'occurrence la Sicarev et l'abattoir de Migennes. Il était donc important de rencontrer son président pour échanger avec lui sur la mise en place de ces démarches au sein du groupe.

Le syndicalisme construit son action sur le retour du revenu et la prise en compte des coûts de production dans la fixation du prix de la viande. L'année 2020 est une autre année noire pour les trésoreries des éleveurs allaitants et la section ne ménage pas ses efforts pour remédier à la situation. Mais si la section mène des actions, elles ne porteront pas leurs fruits si l'opérateur local n'est pas partie prenante dans la démarche. La Sicarev a assuré à la section qu'elle défend et accompagne toutes les démarches qui peuvent permettre aux éleveurs d'assurer leur revenu. Par contre elle met en garde sur les réalités du marché.

Une consommation qui évolue

Aujourd'hui le constat est sans appel, le revenu des éleveurs passe par la valorisation de la carcasse et notamment du steak haché. Si les vaches à viande se distinguent pour la fourniture des morceaux des arrières, dans le steak haché la viande ne se distingue plus. *« Il faut trouver une manière de valoriser l'origine race à viande dans "le haché" sinon les prix seront alignés sur ceux des réformes laitières. Il faut donc éviter que le troupeau allaitant ne devienne la variable d'ajustement du troupeau laitier »*. En effet, les réformes laitières sont moins chères à l'achat et donc mieux valorisées dans la viande hachée. La consommation de viande transformée (hachée, marinée, en brochettes…) ne cesse de progresser et pèse aujourd'hui très lourd sur le marché de la viande. Le groupe Sicarev a présenté sa stratégie d'investissement pour rester présent sur ce marché qui permet de valoriser les avants et des animaux moins bien conformés. La discussion était sereine et constructive et les agriculteurs présents ont pu poser les questions qu'ils voulaient. Si la position du groupe n'est pas toujours bien comprise sur le terrain, elle a pu être expliquée. La section se félicite de cette rencontre constructive et dispose de nouveaux éléments pour avancer sur les dossiers Label Rouge et la charte Métro qui sont les travaux prévus dès la rentrée.

FDSEA de l'Yonne

À l'essai dans le vignoble chablisien

Un enjambeur autonome pour l'avenir des vignerons

Il y a quelques semaines, des tests ont été réalisés dans le département, du côté du Chablisien, sur un enjambeur autonome créé par l'entreprise Vitibot, en Champagne. Avec pour objectif d'avoir une machine s'occupant essentiellement du travail du sol pour accompagner les vignerons dans leur travail quotidien.



Photo : Vitibot

L'enjambeur autonome Bakus a pour objectif d'accompagner les vignerons, notamment sur les travaux de sol.

Il y a quelques semaines, dans les vignes chablisienne, une machine a attiré notre œil. *« Il s'agit d'un enjambeur autonome »*, indique Vincent Denisart, directeur commercial Champagne - Bourgogne de l'entreprise Vitibot basée à Reims. *« Nous avons plusieurs modèles : un modèle S et un modèle L. Le modèle S a été testé dans le Chablisien* (à la Chablisienne, au domaine Château Grenouilles, et sur une parcelle de Louis Moreau, viticulteur à Beine, ndlr). *C'est un modèle qui correspond aux vignobles étroits (d'un espacement de 1 m-1m30 maximum) »*.

Une machine qui travaille en mono-rang (qui n'enjambe qu'une seule treille), 100 % électrique, *« avec une navigation et une gestion des outils autonome »*, poursuit Vincent Denisart.

Alors, comment fonctionne cette machine ? *« Le principe du Bakus (son nom officiel) est qu'on l'amène directement à la parcelle en ayant fait au préalable une cartographie. Elle consiste à enregistrer l'ensemble des coordonnées et rangs de la parcelle pour délimiter le terrain de jeu du Bakus »*, explique-t-il. *« La cartographie, c'est la condition indispensable pour avoir une belle navigation et donc un beau travail du robot. On enregistre pour cela toutes les entrées et sorties des treilles. On délimite également les parcelles de façon à ce que la machine puisse effectuer convenablement ses demi-tours »*.

Un enjambeur autonome qui travaille avec différents outils (intercep électrique ou encore palpeur), connectés à la machine.

Quant aux tâches de cet enjambeur autonome ? *« Il est capable de faire principalement les travaux de sol dans la vigne »*, répond Vincent Denisart. *« Comme beaucoup de produits vont disparaître dans les prochaines années, on essaye de trouver des alternatives au travail du sol »*, ajoute Louis Moreau, viticulteur à Beine. *« Et qui dit alternative dit matériel »*.

Une machine au fonctionnement autonome mais qui, pour le moment, doit obligatoirement nécessiter un superviseur. *« C'est la loi qui nous impose d'avoir un bouton d'arrêt d'urgence qui soit dans les mains de l'opérateur pour qu'il puisse l'arrêter à tout moment »*, reprend Vincent Denisart. *« Mais nous avons vocation à vendre cette machine comme étant 100 % autonome dès que nous aurons trouvé les technologies qui seront acceptées par le législateur »*.

Un compagnon pour les vignerons

Avec les démonstrations, le but est de montrer aux vignerons comment fonctionne le robot *« car il doit pouvoir effectuer des travaux conformes à leur exigence. L'objectif est qu'ils voient comment la machine se déplace, si elle a un bon suivi de rang, si elle est bien centrée et si elle a la puissance suffisante pour entraîner les outils placés dessus »*, continue Vincent Denisart.

Et pour Louis Moreau, *« les essais sont concluants »*. *« L'avantage d'avoir une telle machine est que cela nous permet de faire d'autres tâches, d'être dans nos vignes pour faire du travail en vert, du relevage, du baissage et d'avoir pas très loin un outil qui tourne. C'est une machine qui ne détruit rien, qui est neutre en matière d'environnement. C'est un vrai compagnon pour nous »*. Sans pour autant remplacer les chauffeurs de tracteurs actuels. *« On en aura toujours besoin, mais si on peut avoir quelque chose qui peut nous aider en plus, sur le travail du sol qui est une charge énorme, alors pourquoi pas »*.

Un enjambeur autonome qui a vocation à se retrouver sur différents vignobles français et même internationaux dans les années à venir. **Christopher Levé**



Photo : Vitibot

L'enjambeur autonome a été testé dans des vignes du Chablisien.



Photo : Vitibot

Une machine 100 % électrique qui travaille en mono-rang.

Plante invasive

Contre l'ambroisie, vigilance et fiche pratique

Problème de santé publique autant que menace pour les rendements agricoles, l'ambroisie réclame de la vigilance et des actions fédérant plusieurs acteurs, pour réduire ou stopper son développement. La Chambre régionale d'agriculture mène des actions en ce sens.

Si l'ambroisie représente un problème en matière de santé humaine, en raison de l'impact de ses pollens sur les personnes allergiques, cette plante invasive peut aussi remettre sérieusement en question les performances de différentes cultures agricoles. En se développant dans les cultures de printemps, elle entraîne des pertes de rendements importantes. La lutte contre l'ambroisie n'est donc pas à prendre à la légère. On estime que l'introduction accidentelle de cette plante, originaire d'Amérique du Nord, en France remonte à la seconde moitié du XIXe siècle. Il en existe trois espèces, mais seule l'ambroisie à feuilles d'armoise est présente en Bourgogne Franche-Comté. Son développement est si important que des stratégies au niveau territorial ont dû être mises en place. Les préfets déterminent les mesures à mettre en œuvre dans chaque département et les collectivités territoriales ont la charge de nommer un ou plusieurs référents communaux sur la question. Ils sont les relais des animateurs de la lutte, participent à la surveillance contre l'ambroisie, préviennent les personnes concernées quand sa présence est détectée et veillent à la mise en œuvre des mesures de lutte.

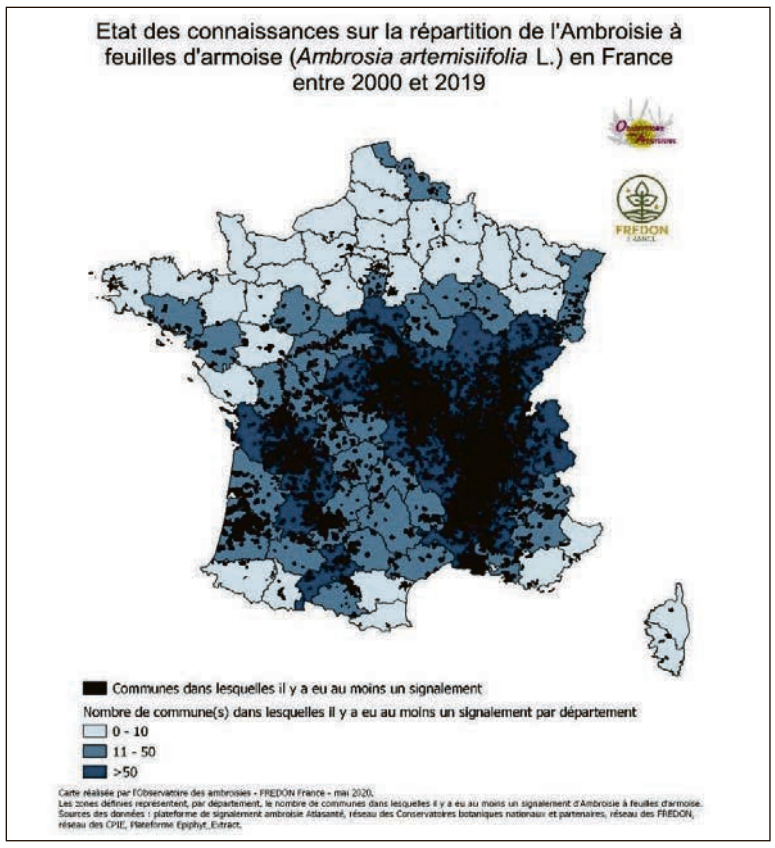


Avec un peu d'expérience, l'ambroisie se repère facilement.

Priorité aux informations pratiques

C'est dans ce cadre général, coordonné par l'Agence régionale de santé (ARS) et la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) Bourgogne Franche-Comté, que s'intègre l'action de la Chambre régionale d'agriculture BFC, qui a élaboré une fiche intitulée *« Comment lutter contre l'ambroisie ? »* [1] En une dizaine de pages, on y découvre la physiologie de la plante et l'on apprend à la reconnaître. Les agriculteurs ont aussi accès à la stratégie de lutte qui repose sur plusieurs leviers agronomiques : la rotation des cultures, le déchaumage et les faux semis, le décalage des dates de semis des cultures de printemps… Il faut aussi que l'agriculteur prenne grand soin de ne pas contaminer ses parcelles indemnes d'ambroisie. La priorité est donnée aux informations pratiques mais il faut aussi savoir que cette fiche s'accompagne de sessions de formation, à destination des conseillers de Chambre d'agriculture et d'agriculteurs. Deux sessions se sont tenues en 2019 et 2020. *« Un Comité technique régional Ambroisie a été installé »*, précise Marie-Sophie Petit, en charge du service Agronomie, Productions végétales, Environnement, Territoires au sein de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, *« et une opération pilote de lutte contre l'ambroisie va prochainement être mise en place, sur un micro-territoire, dans le Jura. Il est important que cette lutte soit menée de manière concertée entre les différents acteurs concernés. »*

Berty Robert



En moins de 20 ans, cette plante invasive a connu un développement impressionnant en France.

(1) Pour se procurer la fiche « Comment lutter contre l'ambroisie ? » on peut la télécharger sur le site www.bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr



Au-delà des allergies, et donc du problème de santé publique qu'elle représente, l'ambroisie met aussi en péril les rendements de cultures qu'elle concurrence.

Reconnaître l'ambroisie, ça s'apprend !

Christophe Ruffoni est exploitant agricole en grandes cultures, en Haute-Saône, à Dampierre-sur-Salon, près de Gray. Vice-président de la Chambre d'agriculture de son département, il est en charge des dossiers environnementaux. Mi-juin, il a participé à une formation de sensibilisation sur l'ambroisie, organisée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté. *« Mon but,* explique-t-il, *c'était d'apprendre à reconnaître la plante. Apprendre à la détecter, c'est le moyen d'éviter qu'elle envahisse nos parcelles. Avant, je confondais l'ambroisie avec d'autres plantes. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pour l'instant, je n'en ai pas sur mes parcelles mais on sait qu'en Haute-Saône, elle est de plus en plus présente. Plus nous serons nombreux à être formés pour la reconnaître, mieux ce sera ».* Cet agriculteur demeure aussi conscient qu'au-delà de la capacité à détecter la plante, lutter contre elle repose aussi sur des changements d'habitudes culturales. Il faut, notamment, revoir les rotations. *« Par exemple,* souligne Christophe Ruffoni, *sur les parcelles où l'ambroisie est détectée, il faut éviter de mettre du tournesol ou du soja, parce que le cycle de culture correspond au cycle de développement de l'ambroisie, et comme il n'y a pas de travaux mécaniques pendant l'été, dans ces parcelles, en raison de la présence de tournesol ou de soja, le développement de l'ambroisie s'en trouve facilité. En revanche, si vous avez du blé ou de l'orge de printemps, fauché vers la fin juillet, lors du déchaumage, vous pouvez la détruire. Il faut accompagner les agriculteurs qui sont confrontés à ce problème parce que, si on ne le fait pas, certains exploitants ne vont pas vouloir signaler la présence d'ambroisie, parce qu'ils savent qu'ils ne tireront aucun produit de la parcelle concernée, qui devra être détruite, et qu'ils ne seront pas indemnisés. Mettre un tel système en place permettrait de lutter plus efficacement contre l'ambroisie, qui est aussi un problème de santé publique ».*

En bref

Viticulture La lutte pour l'AOC en Bourgogne renforcée par la crise sanitaire

Dans un communiqué rendu public le 23 juillet, Bruno Verret, président du syndicat des Bourgognes est revenu sur la problématique de l'Appellation d'origine contrôlée (AOC) dont la délimitation fait toujours débat et dont le dossier semble toujours au point mort, au niveau de l'Inao. Pour Bruno Verret, le fait que le vignoble de Bourgogne résiste mieux que d'autres à la conjoncture liée à la crise sanitaire s'explique en partie par l'AOC. Pour lui, elle est *« une bouée, un ancrage local de valorisation »* mais plus encore *« les appellations régionales participent à la renommée de la Bourgogne en France et dans le monde entier (…) L'AOC est la démonstration d'un lien étroit entre un territoire et son terroir, une histoire des hommes et sa culture, une économie et un enjeu social fort (…) Cette prise de parole s'adresse à tous, pour expliquer que les vignerons des appellations de "Bourgogne" n'ont jamais cessé de travailler l'excellence. La situation inédite que nous vivons est l'occasion de démontrer un engagement volontaire à poursuivre une viticulture responsable et de qualité. »*

Sécheresse Retards de pousse importants en Bourgogne Franche-Comté

« La pousse cumulée d'herbe connaît un ralentissement notable » en juillet, observe le ministère de l'Agriculture dans sa note de conjoncture Prairies du 31 juillet. Elle est en effet en recul de 10 points par rapport à la pousse de référence à la même période. Plus de 40 % des régions fourragères sont déficitaires. 25 % sont même en déficit important. La situation est particulièrement préoccupante dans le quart nord-est où le déficit continue de s'accentuer. Le retard de pousse continue de s'accroître dans les Hauts-de-France et Grand Est. La zone déficitaire s'étend désormais à la Bourgogne Franche-Comté, la Normandie et les Pays de la Loire où les retards de pousse sont marqués. À l'inverse, les régions de l'ouest et du sud poursuivent la campagne sans fléchissement, avec une pousse cumulée dans la norme, voire excédentaire en Paca.

Loup Présence confirmée en Saône-et-Loire

« Les images recueillies dans la nuit du 26 au 27 juillet sur l'un de ces pièges, conduisent après expertise, à confirmer de façon certaine la présence du loup », a annoncé la préfecture de Saône-et-Loire le 29 juillet par un communiqué. Cette surveillance par piège photographique avait été mise en place par les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB), suite à des attaques survenues depuis la fin juin sur neuf troupeaux répartis dans six communes du Charolais. Malgré 33 ovins tués et 13 blessés, *« l'absence de consommation ou la nature des blessures n'étaient pas clairement caractéristiques »*, explique la préfecture. Ces nouveaux clichés confirment officiellement la présence du loup en Saône-et-Loire pour la seconde fois depuis la première attaque recensée au nord du département à Barnay en 2019. Dans le dernier bilan national de suivi publié début juillet, l'OFB soulignait qu'un indice de présence avait été relevé en février 2020 sur la commune de Pierrecy-les-Forges, à une vingtaine de kilomètres de Viry, avec une carcasse de chevreuil. Dans le même document, l'OFB confirmait l'existence d'une Zone de présence permanente (ZPP) dans le département voisin du Jura, avec au moins trois loups.

Santé animale

Une société dijonnaise en pointe sur les bénéfices de la luzerne

Les vertus de cette plante, en matière d'alimentation animale, et plus particulièrement pour les chevaux, étaient déjà soupçonnées de longue date mais on manquait d'élèments scientifiques capables d'étayer cette hypothèse. Les choses vont changer avec les travaux menés par la société dijonnaise Lab to Field.



Samy Julliand a fondé Lab to Field il y a huit ans, en travaillant d'abord sur le système digestif des chevaux. Depuis, la société ne cesse d'élargir son périmètre à d'autres animaux.

C'est la première fois, au niveau mondial, que des chercheurs se penchent, à une aussi grande échelle, sur la thématique de l'amélioration de la santé digestive et de son éventuel impact sur les performances d'un animal. Qui plus est, en prenant comme pivot de leurs recherches, la luzerne. Et cette première, c'est à Dijon qu'elle s'enracine, à travers la société Lab to Field. Créée il y a huit ans comme une émanation d'Agro-Sup Dijon par Samy Julliand, cette entreprise est spécialisée sur l'étude de la digestion chez le cheval, mais aussi pour d'autres animaux. Elle a été contactée par Luzerne de France, afin d'aider cet organisme à comprendre pourquoi, dans notre pays, on utilise relativement peu la luzerne dans l'alimentation du cheval. Dans de nombreux autres pays, on y a recours de manière plus intensive et cette plante est considérée comme bénéfique.

Acquérir des connaissances

Luzerne de France, en recherche de débouchés, a voulu savoir si le marché équin était intéressant de ce point de vue. Lab to Field, de manière tout à fait indépendante, a abordé cette question sous l'angle scientifique. *« Nous avons parcouru toute la littérature scientifique existante sur le thème,* précise le fondateur et dirigeant, Samy Julliand, *et nous avons regardé les données qui pouvaient être intéressantes à creuser. Nous voulions voir si la luzerne permettait à l'animal de mieux digérer, d'améliorer les performances sportives, dans le cas de chevaux de course. Nous avons ensuite poursuivi nos recherches afin d'acquérir des connaissances qui faisaient défaut. Les premiers résultats obtenus se sont avérés intéressants ».* C'est ainsi qu'a été mis en place, en 2018 entre Lab to Field et Luzerne de France, un programme, dans lequel on trouve également Désialis, important opérateur européen de produits déshydratés, dont la luzerne (80 % de la luzerne déshydratée commercialisée en France). Au sein de ce trio, la répartition des rôles est claire : Luzerne de France s'occupe de la communication des résultats obtenus dans les recherches et de la sensibilisation à la question de la communauté équine intéressée, Lab to Field produit la recherche nécessaire, et Désialis se charge du développement de produits adaptés. *« Nous avons une grande maîtrise de tout ce qui touche à la branche équine,* précise Samy Julliand, *parce que nous baignons dedans depuis assez longtemps ».*

Essais jusqu'en 2021

Le processus de recherche en cours confié à Lab to Field doit durer jusqu'en 2021. Ensuite, viendra le temps de la communication sur les résultats obtenus avant, peut-être, leur éventuelle traduction sous forme de produits alimentaires. La luzerne est porteuse d'un *« profil de nutriments »* adapté aux chevaux. *« Si l'on compare l'herbe,* poursuit le dirigeant de Lab to Field, *et des céréales, des tourteaux, de la luzerne, des foins de prairies naturelles, c'est la luzerne qui, biochimiquement, va être la plus proche de ce qu'on peut trouver dans la pâture. De plus, avec la luzerne, l'énergie est amenée sous une forme respectueuse du « tractus » digestif du cheval* (l'ensemble des organes qui constituent son appareil digestif, ndlr). *Fondamentalement, le cheval est fait pour digérer de l'herbe, des fibres. Physiologiquement, il n'est pas adapté à la digestion de l'amidon, contenu en grandes quantités dans les céréales. S'il est nourri avec trop de céréales, cela engendre des problèmes… ».* Autre constat en faveur de la luzerne : les chevaux aiment ça et en consomment très facilement. Par ailleurs, cette plante est riche en protéines et en minéraux, ce qui lui confère un fort pouvoir anti-acidité. On parle de *« pouvoir-tampon ».* Ces protéines et minéraux fixent l'acide pendant un certain temps et maintiennent un PH relativement élevé. *« C'est une donnée très importante»,* souligne Samy Julliand : *«de nombreux problèmes de santé du cheval, liés au tube digestif (ulcères, coliques, diarrhées) interviennent parce que le PH est trop bas. On dispose avec la luzerne d'un aliment qui permet de prévenir et limiter ce type de complication ».*



Photo : Lab to Field

Une gastroscopie est menée afin d'observer les muqueuses de l'estomac d'un cheval de course.

Produire du muscle, repousser la fatigue

Lab to Field s'est d'abord penché sur les apports bénéfiques de la luzerne en matière de santé de l'animal, en donnant des quantités importantes, de l'ordre de 6 kg au quotidien, même si la moitié aurait été suffisante. De fait, aucun problème ne s'est posé. Dans un second temps, l'équipe de la société dijonnaise a regardé ce qui se passait si l'on remplaçait une partie des céréales par de la luzerne. Là encore, la santé digestive s'est trouvée améliorée. *« Il reste maintenant à savoir si cette plante permet de guérir certaines maladies digestives évoquées dans la littérature scientifique. À cette fin, nous venons de mener un gros essai sur 80 chevaux malades, atteints d'ulcères gastriques. Nous avons regardé ce que cela donnait si on ne changeait rien, ou si on modifiait leur alimentation ».* Les résultats consolidés de cette étude ne sont pas encore connus. En parallèle, Lab to Field mène, en interne cette fois-ci, un second essai pour voir l'impact de la luzerne sur les performances sportives des chevaux. *« On attend des répercussions à différents niveaux,* poursuit Samy Julliand. *Pour fabriquer du muscle, il faut des apports protéiques suffisants. La luzerne est riche en protéines. Dans notre essai, nous avons un régime alimentaire classique distribué par les entraîneurs de ces chevaux, opposé à un régime modifié, dans lequel on a remplacé une partie des apports de céréales par des apports de luzerne. On va regarder si cette modification permet de produire plus de muscle, et plus vite. On peut également parvenir à repousser le seuil d'apparition de la fatigue. En ce moment nous procédons à de nombreuses mesures de paramètres musculaires, métaboliques, cardio-respiratoires, afin de voir si nos hypothèses se confirment ».*

Ces essais ont démarré au printemps et vont se poursuivre jusqu'à l'automne. Rendez-vous est pris pour découvrir les conclusions qui en découleront.

Berty Robert

Contact : www.lab-to-field.com

Au-delà des chevaux

Les travaux menés par Lab to Field autour des bénéfices possibles de la luzerne, en matière d'alimentation peuvent être élargis à d'autres herbivores tels que les bovins, ovins, caprins ou même, du côté des omnivores, les porcins. Là encore, la source d'apport protéique constituée par la luzerne pourrait être intéressante. Des essais sont menés sur des bovins, des cochons, des moutons. Sur les bovins, l'amélioration de la performance concerne la capacité à produire de la viande.

Lab to Field élargit son périmètre

Créée il y a huit ans par Samy Julliand, Lab to Field emploie aujourd'hui une quinzaine de personnes. Spécialisée, au départ sur les équins, la société ne cesse, depuis, d'élargir ses champs de recherches et de compétences sur les problématiques alimentaires et digestives à d'autres animaux. Elle compte des clients dans le monde entier. Il s'agit d'industriels de l'agroalimentaire, de fabricants d'aliments, d'industriels de la santé animale, ou de gros laboratoires internationaux à l'interface entre l'alimentation et la santé, fabricant de produits qui jouent sur la digestion, non pas par l'alimentation, mais par des compléments alimentaires. Face à cet accroissement des sollicitations, l'entreprise, qui dispose d'une plateforme d'essais à Créancey, près de Pouilly-en-Auxois, acquise il y a un an, a maintenant pour projet de développer cet outil de travail, notamment en y installant une partie des bureaux dont elle dispose aujourd'hui dans les locaux d'AgroSup, à Dijon.

Sécurité

La contention, élément trop souvent négligé chez les éleveurs

Le transfert d'animaux en partance pour l'abattoir est un moment très souvent délicat. Il faut savoir faire face au stress des bêtes sans se mettre en danger. S'appuyer sur une structure de contention est un atout non négligeable.


La contention est une donnée de sécurité de plus en plus importante dans le monde de l'élevage.

Ce n'est pas aux éleveurs de bovins que l'on va apprendre combien faire circuler leurs animaux de manière maîtrisée peut se révéler périlleux. Heureusement, ces situations ne sont pas trop fréquentes. Néanmoins, l'étape du transfert d'un gros animal de l'espace relativement vaste de sa stabulation, ou de son champ, au camion qui doit le transporter à l'abattoir demeure délicate dans de nombreux cas. *« Ce n'est pas le cas dans toutes les situations,* remarque Jean-Paul Clerget, spécialiste de ces questions au sein de la coopérative Global-Feder, à Venarey-Les Laumes en Côte-d'Or. *Si vous allez chercher des bêtes dans un atelier de taurillons, en général tout se passe bien parce qu'ils ont l'habitude de ces mouvements et qu'ils sont équipés, notamment en matériel de contention. En revanche, c'est parfois beaucoup plus délicat chez des éleveurs qui opèrent de tels transferts, mais de manière beaucoup moins fréquente. Souvent, ils négligent les équipements de contention et c'est parfois comme cela qu'arrivent les accidents, avec des bêtes paniquées… »* A ses yeux, en matière de contention, il y a encore un important travail de persuasion et de prise de conscience à mener. Ce professionnel, qui a notamment conçu tous les plans de l'actuel centre de tri d'animaux de Global-Feder à Venarey-Les Laumes, rénové en profondeur il y a deux ans, et par lequel transitent plus de 20 000 bovins chaque année (et des ovins), intervient régulièrement sur ce thème lors de formations menées avec la Mutualité sociale agricole (MSA) ou la Chambre d'agriculture.

Moins de contacts avec l'humain

« Il ne faut pas traiter la contention à la légère », poursuit Jean-Paul Clerget, dont la coopérative mène des études au profit des éleveurs qui veulent investir dans des solutions de contention, et c'est d'autant plus vrai que l'évolution des pratiques agricoles, avec l'automatisation de certaines tâches, fait que, dans sa vie d'animal d'élevage, un bovin va être en contact avec très peu d'humains, mis à part son éleveur. *« Les animaux d'aujourd'hui sont moins habitués à la présence humaine. Lors de transferts, on a aujourd'hui des comportements d'animaux qu'on ne rencontrait quasiment pas il y a vingt ans, beaucoup plus peureux et donc potentiellement difficiles à maîtriser »*. Investir dans un quai de chargement sur mesure devrait être la priorité de beaucoup d'éleveurs. Le centre de tri de Venarey-Les Laumes peut s'apparenter, de ce point de vue à un concentré des technologies existantes dans ce domaine. C'est un outil qui a été pensé pour répondre aux demandes de plus en plus segmentées et spécialisées des acteurs de l'abattage. Bien évidemment, un tel niveau d'équipement n'est pas nécessaire chez un éleveur mais l'investissement réclamé pour un quai aménagé avec un dispositif de contention reste très acceptable, en regard de la sécurité qu'il apporte.

BERTY ROBERT

Protéger les animaux de la chaleur

Au-delà de la contention, la question du moment, avec les fortes chaleurs, touche aux moyens de soulager un peu les animaux face à ces conditions climatiques. Pour Jean-Paul Clerget, cela passe par deux éléments : un abreuvement bien dimensionné et un bâtiment qui fait appel à un bardage en bois. *« Il faut avoir en tête*, dit-il, *qu'une planche de bois de 27 mm d'épaisseur est 250 fois plus isolante qu'une tôle. Le bardage bois peut contribuer à améliorer les écarts de température. On évite ainsi les litières qui s'échauffent trop. On peut aussi avoir recours à de la dolomie, un sable qu'on mélange à la litière, ou qui la remplace complètement. C'est une solution technique qui soulage les animaux en cas de fortes chaleurs, qui permet de pallier le manque de paille et qui a l'avantage de moins attirer les mouches… »* Jean-Paul Clerget est aussi favorable aux systèmes de ventilation qui permettent la circulation de l'air dans les bâtiments d'élevage. En revanche, il déconseille fortement les brumisateurs qui les accompagnent parfois, porteurs, selon lui, de problèmes sanitaires liés à l'humidité. Il est sans doute plus utile de faire porter son effort sur l'abreuvement : *« De manière générale,* constate Jean-Paul Clerget, *il n'y a pas assez d'eau à disposition des animaux dans les bâtiments d'élevage. Le bon ratio, c'est un abreuvoir pour six bêtes mais il faut que celui-ci ait un bon débit et soit bien placé, pour éviter notamment qu'il soit souillé par le matériel de paillage… »*. Des équipements nécessaires mais qui demandent, là encore, un peu de réflexion.


En cette période caniculaire, les dispositifs d'abreuvement ne doivent pas être négligés.



Démonstration

Beau succès pour le premier événement SPAI

Créée en juin 2019 par Philippe Badoil, la société SPAI Solutions pour l'Agriculture et l'Industrie, basée à Malay-le-Grand, dans l'Yonne, près de Sens, dans les anciens locaux des Ets Guérin, assure la distribution des marques Maupu, Alpego, Grégoire et Besson et surtout Köckerling pour laquelle une présentation s'est tenue le 28 juillet.

Le partenariat avec Köckerling est original puisque SPAI accueille en permanence une quinzaine de machines du constructeur allemand, ainsi qu'un dépôt de pièces. *« SPAI nous sert de dépôt régional »* explique Thierry Courtois, le directeur commercial du constructeur. *« Malay-le-Grand est situé sur des axes routiers intéressants. Chaque agriculteur ou distributeur de nos produits peut à tout moment venir voir une machine… et l'emmener si besoin. Nous avons conscience que les concessionnaires ne peuvent pas stocker un grand nombre de matériels des marques qu'ils distribuent. Avec nos plateformes, nous remédions à cela. Un premier dépôt, créé dans l'Aisne en partenariat avec un concessionnaire, fonctionne depuis plusieurs mois et les retours clients sont bons ».*

Le 28 juillet, plus de 200 agriculteurs ont assisté à une présentation de la gamme d'outils de déchaumage et semis. Initialement prévu à Innovagri, puis annulé pour raison sanitaire, le lancement du nouveau Allrounder Flatline a été remplacé par un tour de France en plusieurs étapes dont Malay-le-Grand. Ce nouveau déchaumeur à dents reprend les caractéristiques du déchaumeur lourd Vario : grand dégagement de 64 cm, espacement des dents vibrantes de 13 cm et grande longueur de l'Allrounder pour l'incorporation des débris végétaux. Doté de 6 rangées de dents, l'Allrounder Flatline est destiné au déchaumage superficiel et au travail du sol jusqu'à 15 cm de profondeur. Son terrage est contrôlé par quatre roues de jauge à l'avant du châssis et, à l'arrière, par le double rouleau STS de 530 mm de diamètre. Il peut s'ajuster hydrauliquement au travail, une opération facilitée par la présence d'un repère gradué. Elles reçoivent des pointes de 60 mm de large ou des socs patte d'oie de 200 mm d'envergure pour le scalpage sur toute la largeur de travail sans manques.



Allrounder Flatline : ce nouveau déchaumeur propose le scalpage intégral au déchaumage.

Deux largeurs disponibles

L'Allrounder Flatline se complète à l'avant, en option, d'un rouleau couteau ou d'une rangée de lames de nivellement. Il est disponible en 6 et 7,50 m de large. Köckerling a également développé le Boxer, une double trémie pour la distribution des semences et engrais. Le doseur est équipé de rouleaux de distribution en polyuréthane apprécié pour l'étanchéité, rouleaux de diverses largeurs localisés sous chacune des trémies. Chacun des deux doseurs est entraîné par un moteur hydraulique distinct.

Le Boxer est utilisable en combinaison avec un déchaumeur semi-porté (Allrounder Profiline, Rebell et Vector) pour réaliser simultanément une fertilisation ciblée et un semis sous couvert à l'arrière du rouleau de consolidation. Philippe Badoil a recruté Bernard Kallenkoot, bien connu dans la machine agricole, pour assurer la partie commerciale, neuf et occasions.

La création d'une nouvelle société pour assurer les réparations et l'entretien mécanique et hydraulique de matériels toutes marques est programmée pour fin 2020.

Un soc sabre Köckerling pour semis direct



Avec l'aide et l'expérience d'un agriculteur de Haute-Marne, adepte du semis simplifié depuis plusieurs années, Köckerling et les équipes MCB ont mis au point un élément semeur pour semis direct adaptable sur les semoirs Ultima.

Philippe Badoil, d'un bureau d'études à l'agroéquipement.



Le gérant de SPAI, la société qu'il a créée, arrive dans le machinisme agricole au fil de rencontres. À la tête d'un bureau d'études à Lyon, il croise lors de missions des sociétés qui lui expriment des besoins spécifiques d'usinage, de mécano-soudure et de découpe laser. Il rachète en 1998 une entreprise sénonaise et s'installe à Malay avec la Mécanique et Chaudronnerie de Bourgogne (MCB) dans les ex-locaux Guérin. Le développement d'activité l'amène à l'acquisition d'une société d'usinage dans l'Aisne (MCA) et une autre en Seine-Maritime spécialisée dans le gros usinage, notamment dans le secteur pétrolier (MCA-HD Cladding). Chacune des sociétés emploie entre 10 et 30 salariés. Ses rencontres avec Bernard Kallenkoot, commercial de SPAI, et Thierry Courtois qui fait appel à MCB pour des prestations de mécano-soudure pour Köckerling, l'ont amené dans le domaine agricole.

▶ Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 03 86 30 82 92 - 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Nouveauté

Euromark se lance dans la remorque distributrice

Le fabricant français de matériel d'élevage lance sa première gamme sur ce secteur de marché spécifique.



La firme bretonne développe une gamme de remorques distributrices inédite.

Implanté en Bretagne, en Ille-et-Vilaine, à Bédée, près de Rennes, le constructeur Euromark se lance sur un marché nouveau pour lui : celui de la remorque distributrice. Conçues pour distribuer tous types de rations, ensilages, foins et enrubannages, ces modèles traitent aussi bien le vrac que les balles rondes ou carrées.

De l'équipement de série aux dispositifs optionnels, la volonté est de garantir fiabilité et robustesse tout en proposant une machine simple d'utilisation et d'entretien. Initialement développées en simple essieu avec deux démêleurs, les nouvelles remorques distributrices offrent des volumes de chargement réels et utiles de 14 et 16 m³. En perpétuel développement, la gamme RD-HD se déclinera prochainement en quatre autres cubages (18, 20, 22 et 24 m³) et sera disponible en double essieu avec trois démêleurs.

Ces remorques distributrices peuvent être équipées du système Powerdrive — breveté Euromark — qui permet l'entraînement par courroie des démêleurs Système de distribution de l'enrubannage (SDE) et apporte davantage de souplesse dans l'utilisation de la machine. Elles peuvent aussi comprendre des tapis de distribution latéraux, inclinables à droite et/ou à gauche. Ils permettent de répondre au mieux aux spécificités de chaque infrastructure.

La pesée programmable à quatre pesons, compatible avec les logiciels de rations DTM et Farm Chef, peut également y être associée, ce qui garantit la précision du processus d'alimentation.

Le design de la nouvelle gamme de remorques distributrices a été pensé et créé en collaboration avec les éleveurs afin de répondre de manière optimale à leurs besoins et leurs attentes.

Cette gamme est disponible chez tous les concessionnaires distributeurs de la marque Euromark.

Bovins

FMBV - Cotations des Gros Bovins Vifs sur les marchés. Semaine 31 du 27 juillet au 02 aout 2020

Cotations en €/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en €/kg vif

TYPE	RACE	CONFORMATION	AGEN	ARRAS	BOURG-EN-BRESSE	CHOLET	FORGES LES EAUX	LAISSAC	LEZAY	M.O.L. Lamballe (€/kg VIF)	RETHEL	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL)	VARIATION S-1
Boeufs	Viande	E		4,9									4,90	=
	Viande	U				4,1	4,15						4,13	-0,02
	Viande	R		3,65		3,95	3,86				3,5		3,74	-0,02
	Mixte	O					3,2						3,20	=
	Laitier	O		2,9			3,06				2,97		2,98	=
	Laitier	P		2,52									2,52	=
Génisses	Viande	E		5,4		5,15							5,28	=
	Viande	U		4,15	4,4			4			4,15	4,55	4,25	-0,04
	Viande	R		3,85	3,9			3,6			3,9	4,02	3,85	-0,04
	VML	U			4,3		4,55			2,93	3,85	4,55	4,31	-0,03
	VML	R			3,45		4,16	3,25		1,91	3,45	4,02	3,67	-0,06
	VML	O		3,2	3		3,41	3,1		1,4			3,18	=
	Blondes	U				5							5,00	
	Blondes	R				4,1							4,10	
	Charolaises	U				4,22							4,22	
	Charolaises	R				4							4,00	
	Limousines	U				4,5							4,50	
	Limousines	R				4,1							4,10	
Jeunes Bovins	Viande	E				4,05							4,05	=
	Viande	U		3,73		3,75	3,72				3,74		3,74	=
	Viande	R				3,65	3,54						3,60	=
	Blonds	E				4,12							4,12	=
	Blonds	U				3,95							3,95	=
	Mixte	R												
	Mixte	O					3,34						3,34	-0,03
	Laitier	O		3,05			3,1				3		3,05	-0,02
	Laitier	P												
Labels (St Christophe)	Génisse Viande	U										4,78	4,78	=
	Vache Charolaise	U										4,25	4,25	=
Taureaux	VML	URO		2,85	2,55	3,05	2,71	2,9				3,1	2,86	0,03

Cotations en €/kg carc, excepté pour le MOL Lamballe en €/kg vif

TYPE	RACE	CONFORMATION	AGEN	ARRAS	BOURG-EN-BRESSE	CHOLET	FORGES LES EAUX	LAISSAC	LEZAY	M.O.L. Lamballe (€/kg VIF)	RETHEL	SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS	MOYENNE NATIONAL (Hors le MOL)	VARIATION S-1
Vaches	Viande	E												=
	Viande	U		4			4,35	3,9		2,85	3,8	4,1	4,03	-0,08
	Viande	R	3,63	3,73	3,6		4,1	3,4		1,85	3,5	3,9	3,69	-0,05
	Viande	O	3,15		3,1	3,6		3,1	3,55	1,38			3,30	=
	Blondes -10 ans +350 kg	E				5,1							5,10	-0,05
	Blondes -10 ans +350 kg	U	4,6			4,8	4,85						4,75	0,09
	Blondes -10 ans +350 kg	R	3,85			4,1							3,98	=
	Charolaises -10 ans +350 kg	U				4,15	4,38				4	4,1	4,16	-0,01
	Charolaises -10 ans +350 kg	R		4	3,8	4	4,16		4,05		3,8	3,9	3,96	=
	Limousines -10 ans +350 kg	U				4,4		4,1	4,45		4,3		4,31	-0,01
	Limousines -10 ans +350 kg	R				4,1		3,6	4		3,8		3,88	=
	Aubrac -10 ans	U						4					4,00	=
	Aubrac -10 ans	R						3,6					3,60	=
	Rouge des Prés - 10 ans + 350 kg	U				4,05							4,05	=
	Rouge des Prés - 10 ans + 350 kg	R				3,8							3,80	=
	Mixte	R				3,15		3					3,08	=
	Mixte	O	2,88	3,05	3,05	3	3,1	2,95		1,46			3,01	=
	Laitier	O	2,74	2,8		2,85	2,86	2,7	2,85	1,28	2,8		2,80	=
	Laitier	P	2,58	2,5	2,6	2,74	2,68	2,6	2,75	1,16	2,5		2,62	=

Moyenne hebdomadaire en 100€/kg carc . Marchés pris en compte: Agen, Arras, Bourg, Cholet, Forges, Laissac, Lezay, Rethel, St Christophe

	Bœufs			Génisses		Jeunes Bovins				Taureaux	Vaches					
CONFORMATION	Laitier	Mixte	Viande	Viande	VML	Blonds	Laitier	Mixte	Viande	VML	Blondes -10 ans +350 kg	Charolaises -10 ans +350 kg	Laitier	Limousines -10 ans +350 kg	Mixte	Viande
E			490	528		412			405		510					
U			413	425	431	395			374		475	416		431		403
R			374	385	367				360		398	396		388	308	369
O	298	320			318		305	334					280		301	330
P	252												262			
URO										286						

Ovins

OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 03/08/2020

Effectif total: 485 - Taux de vente: 94%

Apports restreints après plusieurs semaines d'intense activité pour la fête de l'Aïd. 94% de vendus.

AGNEAUX : L'offre est globalement de bonne qualité et les cours retrouvent un niveau correct correspondant aux animaux de boucherie traditionnelle.

BREBIS / BELIERS : Vente correcte.
CAPRINS : effec. 3. Taux de vente : 100%.Aucune cotation.
AGNEAUX MAIGRES : Effectif total : 14. Taux de vente : 100%. Aucune cotation.

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 397 - Tx de vente : 92%				AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
	U		32 - 38 kg	3,03 €	3,34 €	3,15 €	-
			38 - 44 kg	2,93 €	3,41 €	3,17 €	-
			44- 50 kg	2,82 €	3,23 €	3,05 €	
	R		32 - 38 kg	2,72 €	3,13€	2,90 €	-
			38 - 44 kg	2,57 €	3,09€	2,83 €	
Eff.total:71 - Tx de vente : 100%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
			(M)	1,06 €	1,28 €	1,19€	-
	U		> 60 kg (F)	1,13 €	1,27 €	1,19€	-
	R		> 60 kg (F)	0,93 €	1,09 €	1,00€	-
	O		> 60 kg (F)	0,65 €	0,65 €	0,65€	-

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 27/07/2020 au 02/08/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,18	7,09	6,34	-	-	-	-
	Var.		0,03	0,03	0,28				
	R	6,64	6,88	6,98	6,66	7,09	6,96	-	-
	Var.	-0,04	0,02	0,11		=	-0,06		
	O	6,15	-	-	-	6,08	6,04	-	-
	Var.	-0,24				-0,21	-0,19		
3 (couverts)	U	-	7,12	7,06	6,10	-	7,29	7,14	-
	Var.		-0,07	-0,07	0,02			0,012	
	R	6,93	7,02	7,03	6,45	7,14	7,04	6,80	6,18
	Var.	-0,01	0,09	0,25	0,36	0,04	0,07	0,07	0,01
	O	6,53	6,68	6,50	-	6,52	6,15	5,90	5,47
	Var.	0,12	0,41	-0,36		-0,11	-0,13	-0,19	0,23
	R	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	O	-	-	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Activitéet cours favoriséspar la fête de l'Aïd. **Zone sud :** Application du réseau.

Matériel

Tracteur

01 - Vends cause cessation semoir Nodet 3m bon état 25 rangs sabot avec traceurs et efface roues 500 euros
✆ **06 07 68 22 34**

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

67 - Vends tracteur case Puma 180, année 2011 relevage + prise de force avant 5600H très bon état.
✆ **06 83 37 80 33**

89 - Vends Ratovator Howard modèle entreprise T.B.E., 2 mètres largeur travail, herse alternative, 4 mètres, Amazone, gros boîtier B.E., livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Travail sol

89 - Vends semoir sky 6m 3cuves 2018 dispo 2021 80 000 euros
✆ **06 31 85 96 41.**

Récolte

15 - Vends round baller John Deere 572, an 2007, pick-up large, liage filet. 5000 bottes, TBE. 8000 euros.
✆ **04 71 78 95 43 ou 07 86 07 52 97**

21 - Vds moiss batt Massey Ferguson 7370 PL + rallonge à colza + chariot de coupe
✆ **06 81 85 10 89 - 06 75 02 71 69**

21 - Variant 460 RF CLAAS année 2018 6500 bottes nombreuses options PRIX 23 500 Euros
✆ **06 46 17 42 54**

21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vds arracheuse de pommes de terre type carlotti largeur de travail 1,40 m TBE
✆ **06 87 40 25 93**

Agri. divers

21 - Vends 2 bacs galva 400L 8 masses-trac-jerrican 35kg 4 panneaux cornadis 8 PL
✆ **06 46 10 52 91**

38 - Vends ventilateur/extracteur 650 diam 2 cv 380 volts - Herse+sabots de semoir Nodet - Atomiseur 1000L Turbine 900 pompe Comet - Tuyaux Perrot crochet diam 70 + accessoirs diam 70, flexible inox 1m L diam 70
✆ **06 42 90 75 43**

38 - A vendre tracteur MF 7618 1700heures charrue 5 corps - vibroculteur 7,60m repliable dechaumeur à dent 4m repliable
✆ **06 72 75 29 27**

38 - Vends tractopelle Ford 2RM 3500euros pièces IH 624 724 pièces Renault 88
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends cause retraite grue à fumier et bois, 1 grappin 4 dents + 2 gaudets - 1 botteleuse John Deere CB 300 gros canal
✆ **04 76 59 25 39**
Tél après 19h

42 - Vends presse BR 120x120 + tonn. eau 600 l + herse 4.20 m + clôt. élect. pile ou batterie + semoir gr. + clapiers ciment.
✆ **04 77 20 87 68**

58 - Round-baller Kuhn 2160, pailleuse 8m3 toutes options, andaineur Kuhn 2 toupies 6,50m, faucheuse Kuhn 3,20m
✆ **06 36 50 16 41**

63 - AV salle de traite mobile 2x6 postes décrochage entièrement galvanisée brumisation vis à aliment station de lavage portes pneumatiques.
✆ **06 21 68 22 91**

71 - Vds cover crop Quivogne APL, 24 disques, bon état.
✆ **06 88 59 16 46**

84 - Rachat tracteur MF 165 168 175 178 188 275 285, Ford, Fiat série 90 80 66, Zetor, JD, Avto, Fendt Moiss. Batt. New Holland TX 34 36 Claas 68 88 98 Laverda Someca en ts états
✆ **06 68 28 21 21**

Achat-Vente

Récolte

26 - Éleveurs caprin Drôme des collines vend 60 bottes rondes seconde coupe et 40 bottes troisième coupe. Prix 200 euros la tonne
✆ **06 68 65 54 75**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

Fourrage

21 - Vends plaquettes forestières pour litière.20 à 30% d'humidité. Même pouvoir absorbant que la paille.
✆ **06 87 21 21 00**

24 - Vends 500 t de foin, prairie naturelle, balles 90-120x240, bottes rondes 120x120, très bonne qualité, stockage sous hangar
✆ **06 85 71 23 32**

54 - Vends Meteil grain tritical - pois C2 nettoyé et stocké ventilé.
✆ **06 86 95 70 69**

69 - Vends paille de blé et orge, bottes rectangulaires. Livraison par 10 ou 20 T.
✆ **04 74 00 30 70**

71 - Vends foin B.C., 500 kg, enrubanné : luz, pure bio, ou conv. luz+herbe, RGI, maïs, plante entière.
✆ **06 16 91 31 82**

Terrain

07 - Recherche terrains boisés ou bois seuls mini 1ha paiement assuré
✆ **06 07 48 06 76**

Divers

25 - Vends épandeur Miro SH60, cornadis veaux 12 pl., rampe curétable 7 m galva, moteur réducteur, vis à grain diam. 100 L 6 m, charrue 3 socs revers Demblon TX 165, pipeline Gascogne
✆ **06 77 28 99 29**

Monsieur Lopez,Grand médium résout vos problèmes. Retour de l'être aimé, desenvoutement, chance. Travail sérieux et garanti.
Joignable au 06 25 82 22 04

42 - Vends four électrique - feu 3 gaz - marmite 200 L - trancheur jambon - hachoir beef haché.
✆ **04 77 24 98 47 ou 06 73 35 08 74**

42 - Vends poêle à bois INVICTA 5 ans en TBE.
✆ **04 77 63 51 09**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

remorques Lambert
Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2020 - Démo
26 700 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Location

Agricole

38 - URGENT - Pour permaculture propose 800 m2 lac Paladru s'adresser au journal.
✆

71 - À louer à Cortevaix (71), 9 Ha vigne en 2 parcelles, appellation Mâcon village blanc et Bourgogne rouge.
✆ **06 80 20 77 47**

Autre

21 - Loue gîte 11 couchages, 5 ch., étage climatisé, sud Côte-d'Or , proche Beaune Pommard.
✆ **03 80 26 09 85 HR**

84 - Loue en Provence gîte 6 personnes 600 euros la semaine en campagne Clévacance 2 clés Le Mazet de Gustave
✆ **06 19 16 82 36**

89 - Eleveur vend bon compost bovin en endain 2 retournements effectues peut convenir en agriculture bio conventionnelle vigne ou autre chargement rapide.
✆ **06 87 16 54 66**


Saveurs
papier • internet
saveurs.agribourgogne.fr



84 - Cherche terre à louer pour pépinière viticole environ 1 hectare. 10 km autour de Carpentras.
✆ **06 12 93 08 54**

Offre

Emploi

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

Nous recrutons en CDI, pour le site de BILLY CHEVANNES (58) un(e)

CHAUFFEUR BETAILLERE (H/F)

Vos missions : Réaliser la collecte des animaux auprès de nos éleveurs adhérents sur les départements 58 et limitrophes à destination des abattoirs et centres d'allotement du groupe.
Vous êtes titulaire : permis Poids Lourds; FIMO à jour ; carte conducteur.
Temps plein - poste à pourvoir dès que possible

Envoyer lettre + CV à SICAREV
Service RH - 197, rue de Charlieu 42300 ROANNE
ou sur lucie.acerbis@sicarev.com

69 - Ouvrier agricole hippodrome H/F secteur Lyon. CDI avec logement possible.
✆ **06 14 81 07 89**

Demande

Emploi

21 - Jeune homme, 24 ans, sérieux, motivé, recherche emploi en grandes cultures et/ou polyculture-élevage en Côte d'Or (50 km autour de Dijon). Disponible à partir du 1er octobre. Formation BPA-BTS ACSE-Licence agronomie. noe.dehe@orange.fr
✆ **06 03 79 44 42**

Mariage

Rencontre

69 - Agri 49 ans sérieux gentil recherche veuve 43-52 ans avec ou sans enfants. Ecrire à : IAR - 18 av des Monts d'Or - 69890 La Tour de Salvagny.
✆ **Réf 297**

Animaux

Divers

01 - Vends 200 rouleaux foin 130 diamètre - Prends animaux pension sur 10 HA de repousse Vds machines allaitement veaux lait poudre Yves Marchand 1000 euros pièce (4) plumeuse à disques Bayle épinettes bois mangeoires
✆ **06 10 79 57 77**

Bovin

01 - Vends petites femelles Abondance Tarine et Holstein 2 mois Bonne origine
✆ **06 17 79 82 75 ou 04 74 30 95 59**

03 - Vends mâle parthenais un an pour repro toutes garanties sanitaires.
✆ **06 49 16 56 33**

03 - Elevage salers HBS, vends 10 vaches jeunes, gestantes du Charolais,vêlage autonome,IBR A, TGS, GAEC DEVAUX 03380 ARCHIGNAT
✆ **06 10 25 68 32**

42 - Vends 10 taureaux Charolais 18 mois HBC livraison assuré GAEC LAPENDERY
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vends génisse vache terme aout septembre Charolaise cse retraite.
✆ **07 88 11 13 07**

58 - Elevages charolais HBC Earl de Beaumont 58230 Alligny en Morvan, Earl Guenot Nicolas 21230 Allerey, ind IBR, vend taureaux 1a +18m + veaux de l'année. Visite perm sur appel, liv toute distance
✆ **06 70 34 71 84**

71 - Vends 20 taureaux 24/26 mois, HBC, repro, TB qualité et origine, liv. assurée, cond. de paiement, Gaec Bonnot 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends vaches et génisses limousines pleines, terme sept., ind, IBR, BVD, cause cessation.
✆ **06 80 08 84 88**

71 - Cause cessation lait, vds génisses montb + holstein, terme 01/08 à 15/11, C.L., TGS, docile.
✆ **06 85 02 54 26**

89 - Elevage charolais HBC vend taureau adulte, taureaux de 2 ans, 40 taureaux 14 mois, 50 laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille-Lapin

38 - Vends poulettes prêtes à pondre 12euros l'unité
✆ **04 74 90 91 90**

Chien

69 - Cède chiots croisés Springr Epagneul 2 F. nées le 25/04 mère 250268501821024 - SIRET 751 459 868.
✆ **06 75 24 25 81**

71 - Vends 10 chiots bouvier-bernois, nés 02/06/20, pucés, vacc., mère 250269606494492, siret 833 014 582 00013, non lof.
✆ **06 30 98 15 84**

71 - Vends taureaux 18 mois, HBC et très bons veaux pour repro., Gaec Mathieu-Chevalier, Saint-Vincent-Bragny.
✆ **03 85 70 40 88 ou 06 99 12 71 56**

Viticulture

Vendanges

69 - Beaujolais, petite exploitation cherche vendangeurs vendangeuses après le 24 août pour 4/5 jours non logé, possibilité nourri le midi.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Recherche vendangeurs pour le 24 août ambiance familiale.
✆ **06 86 63 46 29**

69 - Beaujolais recrute vendangeurs H/F et porteurs nourris logés vers le 25 août pour 9 jours.
✆ **06 14 28 69 66**

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr



↘ Vous êtes **viticulteurs** et vous recherchez des **vendangeurs(euses)** pour votre campagne ?

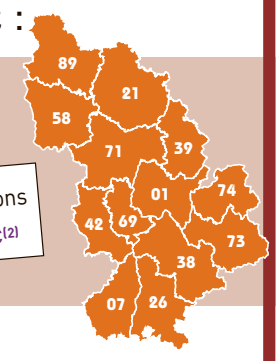
Bénéficiez d'une offre **"Spécial vendanges"** pour votre recrutement :

1 zone de diffusion élargie

à **13** départements*

dans la presse agricole départementale.

■ une parution **19€TTC(1)**
❑ 2 parutions **27€TTC(2)**
❑ 3 parutions + **1 offerte** **46€TTC**



* Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Jura, Loire, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie**, Haute-Savoie**, Côte-d'Or, Nièvre, Yonne. **Terres des Savoie paraît en semaines paires. / [1] Tarif valable pour quatre lignes. / [2] Tarif valable pour deux parutions identiques et consécutives.

Renseignements auprès de votre journal départemental.

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

ENVOI EN POSSESSION

en l'absence d'héritiers réservataires

Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à PARIS du 17.07.2020, déposé au rang des minutes de Me Benoît REYNIS, notaire à PARIS 75004, 25 Bd Beaumarchais déposé au TGI de DIJON, Mme Jacqueline Henriette Clémence GARREAU veuve de M Robert Marie Joseph BONNAMOUR, demeurant 1 rue Ponsard, les Arcades à POUILLY EN AUXOIS 21320, née le 24/03/1924 à PARIS 75015,décédée à POUILLY EN AUXOIS 21320,le 25/01/2020, a institué plusieurs légataires universels. Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Me Benoît REYNIS, notaire à PARIS 75004,25 Bd Beaumarchais.

Pour avis.

AL213228123

AVIS

BRET BREMENS | AVOCATS

AVIS

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON IM2P HOLDING SPFPL sous forme de SAS Au capital de 36.500 euros Siège : 3 Rue Louis Néel 21000 Dijon RCS DIJON : 879 831 485 Par délibération du 24 février 2020, l'assemblée générale a désigné en qualité de Commissaire aux comptes la société FRANCE COMMISSARIATS REVISION CONSULTANTS, 7 Boulevard Richelieu BP 137 Espace Vauban 90003 Belfort. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

AL213228091

NOMINATION

PARFIDUC

Société civile au capital de 22 251 159 euros Siège social : 21 rue Vauban 21000 DIJON 810 450 635 RCS DIJON L'Assemblée Générale Ordinaire du 10/01/2020 a nommé la société ECA NEXIA, 37 Rue Elsa Triolet, 21000 DIJON représentée par Monsieur Éric GABORIAUD, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2025. Modification RCS DIJON.

AL213228108

TRANSFERT DE SIÈGE

ANTIDOTE CONSEIL ET FORMATION

Société par actions simplifiée
au capital de 42.500 euros
Siège social : Parc des Grands Crus
60L, avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE
792 305 088 RCS DIJON

Par un procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 10 juin 2020, le siège social a été transféré au 18 Bis, Rue de la Rente Logerot – 21160 MARSANNAY LA CÔTE, à compter du 1er avril 2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de DIJON.

AL213227985

CAMPLUCHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 7, Rue Roger Salengro
10150 PONT SAINTE MARIE
447 579 871 RCS TROYES

Par décision du 1er Juillet 2020, l'associé unique a transféré le siège social du 7 rue Roger Salengro 10150 PONT SAINTE MARIE au Lac de Marcenay 21330 MARCENAY à compter de cette date, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de TROYES fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON.

Gérance : Monsieur Dirk Hendrik JANSEN, demeurant 15 rue des Hauts 10100 GELANNES.

Pour avis,

La Gérance

AL213228081

DFI RENOVATION

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
60H avenue du 14 juillet
Immeuble Pythagore,
21300 CHENOVE
881 363 725 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 27 juillet 2020, le Président de la société par actions simplifiée DFI RENOVATION, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du 60H avenue du 14 juillet Immeuble Pythagore, 21300 CHENOVE au 60 avenue du 14 juillet Bâtiment B, 21300 CHENOVE à compter du 27 juillet 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL213228120

AX CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 750 000 euros
Siège social :
60H avenue du 14 juillet
Immeuble Pythagore,
21300 CHENOVE
519 726 582 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 27 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée AX CONSEIL a décidé de transférer le siège social du 60H avenue du 14 juillet Immeuble Pythagore, 21300 CHENOVE au 60 avenue du 14 juillet Bâtiment B 21300 CHENOVE à compter du 27 juillet 2020 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL213228121

DFI INVESTISSEMENT CONSEIL

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 60H avenue du 14 juillet
Immeuble Pythagore
21300 CHENOVE
812 725 943 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 27 juillet 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DFI INVESTISSEMENT CONSEIL a décidé de transférer le siège social du 60H avenue du 14 juillet Immeuble Pythagore, 21300 CHENOVE au 60 avenue du 14 Juillet, Bâtiment B, 21300 CHENOVE à compter du 27 juillet 2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis

AL213228126

BEES CONSEIL

Modifications

Société à responsabilité limitée, au capital de 500 euros, Siège social : 12 rue de Paumoys, 21390 DOMPIERRE EN MORVAN, 831 892 849 RCS DIJON, Par décision du 10 juillet 2020, l'associé unique a transféré le siège social au 12 Rue de Paumoys 21390 DOMPIERRE EN MORVAN à compter du 10 juillet 2020, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 831892849 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Gérance : Monsieur Laurent Cargou, demeurant 12 Rue de Paumoys 21390 DOMPIERRE EN MORVAN. Pour avis, La Gérance.

AL213228128

MODIFICATION DE CAPITAL

DE LA SOURCE AUX LOUPS

EARL au capital de 128 056 €, siège social : Ferme de Buxerolles, 21510 MINOT, 409 785 631 RCS DIJON, AGE du 20/05/2020 : réduction de capital par rachat et annulation de parts, AM : 128 056 €, NM : 89 836 €, pour avis

AL213228040

CNPG FINANCES

SARL au capital de 5 000 €, siège social : 5 B Rue Verniquet, 21000 DIJON, 808 997 027 RCS DIJON, AGE du 23/06/2020 : augmentation de capital de 900 €, AM : 5000 €, NM : 5 900€, pour avis

AL213228075

ACTION-MULTIMEDIA-GROUP

SAS au capital de 240000 euros - Siège social : 7 avenue de la Découverte Parc Technologique 21000 DIJON RCS DIJON 322 043506, l'AGE du 25.10.2019 a décidé de réduire le capital social de 6176 euros pour le porter à 233824 euros par voie de rachat et d'annulation de 386 actions, a décidé également d'augmenter le capital social de 6176 euros pour ramener le capital social à 240000 euros, le Président a constaté en date 9.12.2019 que cette réduction et augmentation de capital se trouvaient définitivement réalisées à cette même date. En conséquence, il a été modifié art 7 des statuts AM: 240000 euros - NM: 240000 euros POUR AVIS - Le Président

AL213228086

BRET BREMENS | AVOCATS

SCI RADIOLOGIE MEDICALE VALMY

LYON CITE INTERNATIONALE 45 QUAI CHARLES DE GAULLE 69006 LYON RADIOLOGIE MEDICALE VALMY SCI au capital de 38.300 euros Siège : 3 Rue Louis Néel 21000 DIJON RCS DIJON : 819 576 398 L'assemblée générale réunie le 25 juin 2020 a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 600 euros pour le porter à 38.900 euros par l'émission et la création de 600 parts nouvelles d'un euro chacune entièrement souscrites. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis.

AL213228095

INVENTIVA

SA à conseil d'administration
au capital de 309.147, 50 €
Siège social : 50 rue de Dijon
21121 DAIX
537 530 255 RCS DIJON

Modifications

Aux termes des délibérations du conseil d'administration en dates du 05/07/2020 et 08/07/2020, décision du Président directeur général en date du 09/07/2020 et de la décision du directeur général en date du 21/07/2020, il a été décidé d'augmenter le capital de 74.782, 61 € pour le porter de 309.147, 50 € à 383.930, 11 €.

AL213228125

APPORTS

PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF

iBanFirst SA au capital de 3.535.539 € Siège social : 350 avenue Louise, 1050 Bruxelles Immatriculée au Registre personnes morale de Bruxelle sous le n°0849.872.824 (Société apporteuse) iBanFirst France SAS au capital de 1.500.000 € Siège social : 2 bis avenue de Marbotte 21000 Dijon 848 833 232 RCS Dijon (Société bénéficiaire) Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Paris du 30 juin 2020, il résulte que la société IBANFIRST a l'intention de faire apport à la société iBanFirst France, sous le régime juridique des scissions français, sa branche d'activité R&D. L'évaluation de l'apport a été faite sur la base de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif composant l'activité apportée au 31 décembre 2019. L'actif total apporté s'élève à 166.914,40 euros, le total du passif pris en charge s'établit à 0 euro, l'actif nef apporté est donc de 166.914,14 euros. L'apport sera rémunéré par l'attribution à iBanFirst SA de 166.914 actions d'un euro de valeur nominale, à créer par iBanFirst France qui augmentera ainsi son capital social de 166.914 euros pour le porter à 1.666.914 euros. La différence entre la valeur de l'actif net apporté et la valeur des actions à émettre en rémunération de l'apport constituera une soulte de 0.40 euros. Un exemplaire dudit projet d'apport partiel d'actif a été déposé le 30/06/2020 sous le n°2020 A 7488 au RCS de Dijon. Election de domicile aux sièges sociaux respectifs desdites sociétés.

AL213228118

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES
AVIS DE CONSULTATION
DU PUBLIC
GAEC THEVENOT
Demande d'enregistrement
en vue d'exploiter une activité
de méthanisation

COMMUNE DE NOIRON SUR BEZE (21310)

Par arrêté préfectoral N° 623 en date du 19 Juin 2020, **une consultation du public sera ouverte du mardi 1er septembre 2020 au mardi 29 septembre 2020 inclus, en mairie de NOIRON SUR BEZE (21310)** sur la demande présentée le 9 décembre 2019, et complétée le 5 mai 2020 par Madame et Messieurs THEVENOT, associés du GAEC THEVENOT Père et Fils, dont le siège social est situé Ferme Rente de l'Ile à NOIRON SUR BEZE (21310) en vue d'obtenir l'enregistrement de l'extension de son activité de méthanisation (rubrique N° 2781-1 de la nomenclature des installations classées), sur la commune de NOIRON SUR BEZE (21310).

CONSULTATION DU DOSSIER (Du 01/09/2020 au 29/09/2020 inclus)

- sur support papier, en mairie de NOIRON SUR BEZE (21310) aux jours et horaires habituels d'accueil du public, soit le lundi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 et le jeudi de 14h00 à 18h00, dans le respect des consignes sanitaires,

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30

- en version numérique sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de la consultation : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html

OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (Du 01/09/2020 au 29/09/2020 inclus)

- sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de NOIRON SUR BEZE (21310), aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-dessus, dans le respect des consignes sanitaires,

- par voie postale adressées au préfet à l'adresse : Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - 53 rue de la Préfecture - 21041 Dijon Cedex

- par voie électronique à l'adresse mail : pref-icpe6@cote-dor.gouv.fr

AUTORITE COMPETENTE

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour prendre une décision d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet,

La Cheffe du pôle environnement et urbanisme : E. MORI

AL213228026

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société Centrale éolienne de Verdonnet-Jully

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DE 12 EOLIENNES ET DE 6 STRUCTURES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VERDONNET (21) ET JULLY (89)

Par arrêté préfectoral N°744 du 22 juillet 2020 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter, sur les communes de Verdonnet (21) et Jully (89), un parc éolien de 12 éoliennes d'une puissance unitaire d'environ 4,8 MW et de 6 postes de livraison (rubrique N°2980 de la nomenclature des installations classées) présentée par la Société Centrale éolienne de Verdonnet-Jully.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera du lundi 31 août 2020 à 9h00 au vendredi 2 octobre 2020 à 17h30 dans les mairies de VERDONNET (21), siège de l'enquête, ETAIS (21), FONTAINES-LES-SECHES (21), SAVOISY (21), JULLY (89) et RAVIERES (89).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Monsieur Arnaud MICHEL - Responsable de projet

Tél : 01 30 30 60 09 - 06 33 15 88 46 - Courriel : arnaud.michel@enertrag.com

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, aux heures d'ouvertures habituelles au public des mairies mentionnées ci-dessous :

- VERDONNET (21330) - Le Bourg - siège de l'enquête - les mercredis de 14h00 à 19h00

- JULLY (89160) - Rue de l'Église - les mardis et vendredis de 13h30 à 15h30

- FONTAINES-LES-SECHES (21330) - 6 Grande Rue - les lundis de 8h00 à 12h00

- SAVOISY (21500) - 11 rue de l'Église - les mardis de 9h00 à 12h00 et les vendredis de 14h00 à 17h00

- RAVIERES (89390) - Place de l'Hôtel de Ville - les mardis de 8h30 à 12h30, mercredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, jeudis de 8h30 à 12h30, vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et les samedis de 8h30 à 12h00

- ETAIS (21500) - 5 rue du Sou - les mardis de 13h30 à 18h00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête :

http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html

- sur un poste informatique en mairie de Verdonnet aux jours et heures d'ouverture de la mairie

- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un commissaire enquêteur, tenus à sa disposition dans les mairies de VERDONNET, FONTAINES-LES-SÈCHES, SAVOISY et ETAIS (département 21) et de JULLY et RAVIÈRES (département 89) (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé en se connectant à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 17h30 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-1887@registre-dematerialise.fr

- elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, en mairie de VERDONNET(21330)- Le Bourg, au président de la commission d'enquête, M. SIMONNOT, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 17h30.

La commission d'enquête est composée comme suit :

- Président : Monsieur Jacques SIMONNOT, adjoint au subdivisionnaire des services de l'équipement à la retraite

- Membres titulaires : Monsieur Jean-Bernard PECHINOT, directeur technique des services eau/assainissement à la retraite et Monsieur François DE LA GRANGE, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur à la retraite

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures précisés ci-dessous, dans les mairies de :

- VERDONNET (21330) - Le Bourg - siège de l'enquête :

Le lundi 31 août 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 9 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Le vendredi 2 octobre 2020 de 14h30 à 17h30

- JULLY (89160) - Rue de l'Église :

Le lundi 31 août 2020 de 14h30 à 17h30

Le vendredi 2 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

- FONTAINES-LES-SECHES (21330) - 6 Grande Rue :

Le mardi 8 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 23 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

- SAVOISY (21500) - 11 rue de l'Église :

Le mardi 8 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Le mercredi 23 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

- RAVIERES (89390) - Place de l'Hôtel de Ville :

Le samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Le mercredi 30 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

- ETAIS (21500) - 5 rue du Sou :

Le mercredi 9 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 30 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le Préfet de la Côte d'Or adresse, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions au responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture du département de l'Yonne pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE

- sur le site internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html pendant la même durée.

- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

Pour le Préfet

Signé : La Cheffe de Pôle environnement et urbanisme : E.MORI

AL213228122

MODIFICATION DE STATUTS

SAS DES ARCHES

Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 10 Boulevard de Perpreuil,
21200 BEAUNE
RCS DIJON 384 349 973

Aux termes d'une délibération en date du 29 juin 2018, l'associée unique a décidé, après avoir constaté que la société n'était plus tenue de désigner un commissaire aux comptes suppléant, de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Lilian BRUNEL.

Pour avis

Le Président

AL213228087

ACTION-MULTIMEDIA-GROUP

SAS - au capital de 240000 euros - Siège social : 7 avenue de la Découverte Parc Technologique 21000 DIJON RCS DIJON 322 043 506, l'AGE du 30.06.2020 a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient AMG INFORMATIQUE et de modifier l'article 3 - DENOMINATION des statuts. POUR AVIS -Le Président

AL213228090

A.D.S. 21

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 20 Rue Guillaume Tell,
21000 DIJON
819 573 452 RCS DIJON

Selon décision en date du 31/07/2020, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social aux activités de marchand de biens, de maitrise d'uvre pour la rénovation et la construction des biens immobiliers détenus dans la société avec l'intervention de sous – traitants, d'apporteur d'affaires dans le secteur immobilier, de promotion immobilière et de prise de participations dans des sociétés du secteur, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ainsi que de transférer le siège social 20 Rue Guillaume Tell 21000 DIJON au 21 Rue des Coquelicots 21490 SAINT JULIEN à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL213228116

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 7 août 2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MALIGNY : Terre-Pré-Bois-taillis - occupé en partie - RNU

27 ha 77 a 83 ca - Au crapeau: A-412 - Au dessus du noyer: A-420 - Aux lavas: A-125- 126- 135 - Champs des bois: B-327 - Champs des genetres: C-207 - Champs montieaux: A-261 - Chaume au rousseau: C-230- 237 - Contours bertaux: B-164- 165- 168- 169(J)- 169(K)- 170 - Creux bornia: A-473 - L haut de velee: A-282 - La bassolle: B-264-267-268-269-270 - La champagne: B-5-6 - La cree: B-382[152]-384[153]-389[154]-390[154] - La garenne: C-11 - La grigotiere: B-133-134-135-136 - La voie des granges: A-374 - Le mauvais poirier: B-161- 162- 163 - Le poirier chaumias: A-596-597 - Le tronchet: B-316 - Le village: AC-35- 36- 37-38- 168[142] - Les brosses: B-306 - Les commes: A-469- 470- 771[468] - Les ecuyeres: B-304- 305

TROCHERES : Terre libre - RNU

35 a 78 ca - Les crais: ZD-3

VOSNE-ROMANEE : la nue-propriété de 1 388 parts sociales d'un groupement foncier viticole, propriétaire de parcelles sises commune de VOSNE-ROMANEE, bâties (biens à usage d'habitation et dépendances) et non bâties (vigne et terres à vigne). L'ensemble des biens étant loués.

3 ha 61 a 71 ca - AN-88- 89- 90 - AL-23-24- 25- 29- 105- 106- 134- 135- 136-141- 143- 356[107]- 357[107] - AN-3-74 - AM-58

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

CLOMOT : Pré – Libre – RNU

1 ha 22 a 18 ca - 'Es champs rousseaux': C- 572(*)- 573(*)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25/08/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL213228140

FUSION

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

SELAS D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P

SELAS au capital de 488.825 euros
Siège : 3 Rue Louis Néel
21000 Dijon
RCS DIJON : 442 614 442

Par assemblée du 31 juillet 2020, les associés ont approuvé le projet de fusion par voie d'absorption de la société SELARL BUFFON WILSON signé le 5 juin 2020 et décidé :

- d'augmenter le capital d'une somme de 7.877 euros pour le porter à 496.702 euros par la création avec jouissance au 31 juillet 2020 de 7.877 actions d'un euro chacune entièrement libérées et attribuées aux associés de la société SELARL BUFFON WILSON à raisonde 98,47143319 actions de la société absorbante pour 1part de la société absorbée.

- de modifier les statuts en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis

AL213228129

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

R2A

R2A, SARL au capital de 500€, 14 Rue Chevreul, 21000 Dijon, 838 207 405 RCS Dijon. L'AGE a décidé, le 11/5/2020, de nommer nouveau gérant, Mr BOUHJAR Marouan, 14 Rue De Bourgogne, 21800 Neuilly-Les-Dijon en remplacement de Mr ATIK Aziz démissionnaire. Mention au RCS de Dijon

AL213227969

SCI DU 30 AVENUE EIFFEL

au capital de 276 400.00 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet
Parc Valmy
21000 DIJON
477 795 926 RCS DIJON

Par AGM du 29/06/2020, il résulte que Clarisse BILLOT demeurant 6 rue Claude Monet, BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine) et Christophe LAMBERT demeurant 3 rue Hombeline à FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or) ont été nommés co-gérants, en remplacement de Jean BILLOT, gérant décédé. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis, la gérance.

AL213227974

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

WILSON SCI

au capital de 182 250 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet
Parc Valmy 21000 DIJON
443 393 566 RCS DIJON

Par AGM du 29/06/2020, il résulte que Clarisse BILLOT demeurant 6 rue Claude Monet, BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine) et Christophe LAMBERT demeurant 3 rue Hombeline à FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or) ont été nommés cogérants, en remplacement de Jean BILLOT, gérant décédé. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis, la gérance.

AL213227975

3CE SCI

au capital de 762 245.09 €
Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 DIJON
419 490 768 RCS DIJON

Par AGM du 29/06/2020, il résulte que Clarisse BILLOT demeurant 6 rue Claude Monet, BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine) et Christophe LAMBERT demeurant 3 rue Hombeline à FONTAINE LES DIJON (Côte d'Or) ont été nommés cogérants, en remplacement de Jean BILLOT, gérant décédé. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis, la gérance.

AL213227976

GFA MALOT GILBERT

43 rue de Balot - 21330 CERILLY
390.289.692 RCS Dijon
AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22/11/2011 les associés ont nommé Monsieur Gilbert MALOT, 43 route de Balot 21330 CERILLY en qualité de co-gérant de la société, aux côtés de Mme Anne-Marie MALOT.

Pour avis et mention

AL213228097

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

J.L.P.

SARL en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 47, rue Berbisey
21000 DIJON
505 308 395 RCS DIJON

Par décisions du 24/06/2020 l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Louis PELLETIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

AL213228051

EDDA

D'un assp en date à GILLY LES CITEAUX du 24 juillet 2020, il résulte que la société dont la dénomination est EDDA, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à GILLY LES CITEAUX (21640) Lot 4, ZA La Petite Champagne, et a pour objet l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et leur gestion, l'animation et la coordination de toute société, l'acquisition, la construction, la propriété, la location, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par tous moyens de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, ainsi que toutes opérations se rattachant à cet objet. Le capital est fixé à 2 000 €. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés. Chaque action donne droit à une voix. Certaines cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés. Monsieur Mark HAISMA, demeurant au Royaume-Uni, 4 Cleaves Avenue, SN14 8BX COLERNE, a été nommé président.

AL213228072

EARL FERME DU MAGNY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 623,00 euros
Siège social :
Ferme du Magny Belleneuve
21310 MIREBEAU-SUR-BEZE
392 210 472 RCS DIJON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'un acte en date du 30 juin 2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le Liquidateur.

AL213228094

B2G

SCM - Au capital de 300 euros - Siège social : 32, avenue Victor Hugo 21000 DIJON 833 819 907 RCS DIJON, l'AGE du 30.06.2020 a décidé la dissolution anticipée à compter du 30.06.2020. et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a mis fin aux mandats de gérant de Patrick GRILLOT (71 rue Berbisey 21000 DIJON) et de Fanny GAILLY (6 A avenue de l'ouche 21000 DIJON), a nommé comme liquidateur Geoffrey GAILLY (6 A avenue de l'Ouche 21000 DIJON) pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus, a fixé le siège de la liquidation au 32 avenue Victor Hugo 21000 DIJON, adresse où la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Dépôt légal RCS DIJON Pour avis - Le Liquidateu

AL213228099

B2G

SCM en liquidation - Au capital de 300 euros - Siège social : 32, avenue Victor Hugo 21000 DIJON - Siège de liquidation : 32, avenue Victor Hugo 21000 DIJON - 833 819 907 RCS DIJON, l'AGE du 30.06.2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Geoffrey GAILLY (6A avenue de l'Ouche 21000 DIJON) de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30.06.2020. Les comptes de liquidation au RCS DIJON - Pour avis - Le Liquidateu

AL213228101

SCI GANAC

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22, Impasse de l'Ouillette
21200 BEAUNE
792 286 817 RCS DIJON

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles 1844-7 à 1844-9 du Code civil. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Mme Nathalie GILLE, demeurant 22, Impasse de l'Ouillette à 21200 BEAUNE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis

AL213228100

SCI GANAC

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 22, Impasse de l'Ouillette
21200 BEAUNE
792 286 817 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de liquidation au 31 décembre 2019, donné quitus et décharge de son mandat à Mme Nathalie GILLE, liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Le liquidateur.

AL213228102

LE PELUGNEY

SARL en liquidation au capital de 10 000 € Siège social : 8 place du monument 21190 PULIGNY MONTRACHET Siège de la liquidation : 26 rue Saint Pierre 5032 BOTHEY, GEMBLOUX BELGIQU 750 296 485 RCS DIJON L'AGO du 30.07.18, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du jour de ladite assemblée.

AL213228109

RODOT MICHEL

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 134 770,00 euros
Siège social : Ferme des Brosses - 21310 BEZE
RCS DIJON 490 546 439

Par décision du 31/07/2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/07/2020, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, pour cause de cessation d'activité. Monsieur Michel RODOT, demeurant Ferme des Brosses à BEZE (21310), a été désigné liquidateur pour la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à BEZE (21310), Ferme des Brosses. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis - Le liquidateur.

AL213228115

BRET BREMENS | AVOCATS

LYON CITE INTERNATIONALE
45 QUAI CHARLES DE GAULLE
69006 LYON

SELARL BUFFON WILSON

SELARL au capital de 8.000 euros
Siège : 7 rue du Transvaal - 21000 Dijon
RCS DIJON : 492 538 392

Aux termes d'une Assemblée Générale réunie le 31 juillet 2020, la société a été dissoute de plein droit par anticipation à compter du même jour, par suite de son absorption par la société SELAS D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P, conséquence de l'apport fusion faite à cette dernière aux termes d'un acte sous seings privés du 5 juin 2020. Il a été constaté qu'il n'y a pas lieu à la liquidation de la société, la société SELAS D'IMAGERIE MEDICALE DES DEUX PROVINCES - IM2P s'étant purement et simplement substituée à la société SELARL BUFFON WILSON, comme conséquence de la fusion. La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Dijon.

AL213228130

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une SCI dénommée HUERTA LOPES au capital de 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 10 Ruelle des Prés 21500 CREPAND, ayant pour objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par tout moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, la vente, l'échange ou apport en société, d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile. La gérance est assurée par Mme. Lucie HUERTA demeurant 13 Rue des Petits Ponts 06250 MOUGINS. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales.

Pour avis, La Gérance

AL213227749

À LA BASE

Par Assp du 9/7/2020, il a été constitué une SAS dénommée : À LA BASE. Capital : 3 000€. Siège : 80 rue de la préfecture, 21000 Dijon. Objet : Soutien scolaire. Durée : 99 ans. Président : Mme RAMON Anais, 2 Rue Jeannin, 21000 Dijon, pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : La cession ou transmission des actions est libre. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213228000

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière DENOMINATION : 3 CLS SIEGE SOCIAL : 4 Rue de l'Egalité - 21120 IS SUR TILLE OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans CAPITAL : 100 euros APPORTS EN NUMERAIRE : 100 euros APPORTS EN NATURE : Néant GERANCE : Christophe SUARD et Camille SUARD demeurant ensemble 4 Rue de l'Egalité – 21120 IS SUR TILLE CESSION DE PARTS : librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL213228052

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 10/07/2020: forme : SAS, dénomination sociale : FI2RAC, siège social : 150 Route de Dijon 21470 BRAZEY EN PLAINE, objet social : intermédiation et courtage en opérations de banque et en service de paiement, intermédiation et courtage en contrats d'assurance, toutes prestations de service et de conseils, prise d'intérêts ou de participations dans toute société quel qu'en soit l'objet et sous quelque forme que ce soit

notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, part sociales ou autres droits sociaux ainsi que leur gestion, durée : 99 ans, capital : 5 000 euros, Présidente : Mme Juliette FONTBONNE (150 Route de Dijon 21470 BRAZEY EN PLAINE), une action = une voix, cession : agrément en AGE, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL213228066

AVIS DE CONSTITUTION

le 24/07/2020 à ST JULIEN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : SCI - Dénomination sociale : GHITO IMMO - Siège social : 5 rue au Pré du Bain, 21490 ST JULIEN - Objet social : gestion et exploitation d'immeubles - Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS - Capital social : 1 000 euros constitué d'apports en numéraire - Gérance : Thomas GUILLAUD, demeurant 5 rue au Pré du Bain, 21490 ST JULIEN - Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL213228070

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à LIMAS du 02/06/2020, il a été constitué une SELARL de vétérinaires présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : KAOLE Siège social : 23 rue Amont CLEMENCEY 21220 VALFORET Objet social : l'exercice de la profession de vétérinaire Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON Capital social : 5 000 € Gérance : Mme Anne Sophie CAPPIO, demeurant 23 rue Amont CLEMENCEY 21220 VALFORET

AL213228077

AVIS DE CONSTITUTION

KAPCHA
Eurl au Capital de 5 000 €uros
Siège social : 10 route de Challanges
21200 Beaune
Rcs Dijon (en cours)

Dénomination sociale : Kapcha

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Siège social : 10 route de Challanges – 21200 Beaune

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger, l'activité de prêt-à-porter, accessoires de mode et vestimentaires, produits d'entretien, bijouterie fantaisie et articles cadeaux, maroquinerie, vente au détail d'objets de décoration, arts de la table, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 5 000 €, divisé en 500 parts de 10 €, entièrement souscrites et libérées.

Gérance : A été désignée

Madame JACQUIER Françoise, demeurant 10 route de Challanges – 21200 Beaune.

Acte constitutif : Acte sous-seing privé en date à Beaune du 7 août 2020.

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour insertion,
JACQUIER Françoise
gérante ayant reçu pouvoir à cet effet.

AL213228089

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28/07/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière / Dénomination sociale : MACON GRAND SUD / Siège social : 45 route de Verdun - 21200 BEAUNE / Objet social : L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion par location ou autrement et la vente de tous immeubles et biens immobiliers - Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser ma réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil / Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés / Capital social : 125 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire / Gérance pour une durée illimitée : Madame Nathalie MOUGENOT épouse MONGAZON, demeurant 16 allée des Cytises - 71640 DRACY LE FORT / Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés, au conjoint, à des descendants ou ascendants ou à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément des associés représentant plus de la moitié du capital social / Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON - Pour avis - La Gérance.

AL213228103

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 30 juin 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale

Société civile immobilière

Dénomination sociale

PEARL OF BURGUNDY

Siège social

4 chemin du Grand Rousseau 21490 BRETIGNY

Objet social

-L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

-La vente de tous immeubles et biens immobiliers

-Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil

Durée de la Société

99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social

500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance

-Madame Audrey DUFRESNES, demeurant 415 rue de Véluze 21410 GISSEY SUR OUCHE

-Monsieur Alexis TUPINIER, demeurant 4 chemin du Grand Rousseau 21490 BRETIGNY

Clauses relatives aux cessions de parts

-Agrément requis dans tous les cas

-Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

La Gérance

AL213228105

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/07/2020, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ADEL CORPORATION Siège : 74 Rue de la libération, 21240 TALANT Durée : 99 ans Capital : 1 000 euros Objet : Gestion de la communication de clients par tous supports notamment les réseaux sociaux, Conseils divers Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumise à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Vicken MAGHAKIAN, demeurant 74 Rue de la Libération, 21240 TALANT Immatriculation au RCS de DIJON.

AL213228106

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/06/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : LE CHÉVALET Objet social : promotion et location immobilière élevage, production, développement, transformation et distribution de tous produits agricoles (céréales, fruits, légumes et plantes) et d'élevage Siège social : 8 rue de Massingy Avenue du Président Coty, 21400 Châtillon sur Seine. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. LEROY Pierre, demeurant LE CHÂTAIGNÉ, 72330 OizéAdmission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Dijon

AL213228114

EUROBAT ETANCHEITE BARDAGE

Par acte SSP du 20/07/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Eurobat Etanchéité Bardage Objet social : Travaux d'étanchéification Siège social : 4 allée Lucien Herard, 21000 Dijon. Capital : 1 000 € Durée : 99 ans Président : M. LOUSSAIEF Selim, demeurant 4 allée Lucien Herard, 21000 Dijon Directeur Général monsieur LACHHAB Mohamed demeurant 6 rue Dixmude 21000 Dijon admission aux assemblées et droits de votes : 1 voix = 1 droit de vote Clause d'agrément : cessions d'actions libre entre les associés Immatriculation au RCS de Dijon

AL213228093

NIÈVRE

➜ DÉSIGNATION

CONSPIRATION

Société par Actions Simplifiée au Capital de 1.000 €uros Siège social : 75012 PARIS, 12, Rue Théophile Roussel R.C.S. PARIS B 814 237 558 et 2015 B 21720 Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/06/2020 la collectivité des actionnaires a : Désigné Monsieur Daniel, André LE METAYER demeurant à 33000 BORDEAUX, 42 Boulevard du Président Wilson en qualité de Président en remplacement de Monsieur Yannick LE VAILLANT, démissionnaire, et ce à compter du Transféré le siège social à 58140 MHERE, JEAUX Modifié les statuts en conséquence. LE PRESIDENT

AL583228113

➜ SUCCESSION

Etude de Maître
Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 4 février 2004, Monsieur Maurice André ALEXANDRE, en son vivant retraité, demeurant à GUERIGNY (58130), 6, rue de la Marine, né à ST-AUBIN-LES-FORGES (58130), le 24 janvier 1926, époux de Madame Ginette Simonne ROY, décédé le 12 avril 2020, a institué un ou plusieurs légataires universels.Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY, suivant procès-verbal du 27 juillet 2020, dontune copie authentique a été envoyée au Tribunal de Grande Instance de Nevers.Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY,1 rue de Plouzeau, notaire chargé du règlement de la succession. Pour avis.

AL583228071

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 mars 2005, Monsieur Jean René VIVANT, en son vivant Retraité, demeurant à NEVERS (58000) 21 rue des Frères Gayet EHPAD Daniel Benoist.

Né à BAZOLLES (58110), le 17 novembre 1916.

Divorcé de Madame Jeannine Claude BOICHE, suivant jugement rendu par le Tribunal judiciaire de TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE le 26 février 1954, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à NEVERS (58000) (FRANCE) , le 19 mai 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Bernard-Rodolphe ROUCHE, Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle «Bernard- Rodolphe ROUCHE, François-Xavier GILLES, Armand MOREIRA, Frédérique GILLES, notaires à MENNECY», le 22 juin 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Bernard ROUCHE, notaire à MENNECY (91540) 11 rue Faraday, référence CRPCEN : 91006, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58) de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession

AL583228077

SCP GUYARD & BLOIN
Notaires à
Châtillon-en-Bazois (Nièvre)
3, rue Saint Goar
Bureaux annexes à
La Machine-Saint Saulge
et Moulins-Engilbert

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 07/03/2019, Mme Hélène Jeanne FRANCOIS, Retraitée, demeurant à SAXI-BOURDON (58330) 20 route de Poincy « Pornat », née à ST-MARTIN-D-HEUILLE (58130), le 20/12/1926,divorcée de M. Fernand Yves SALAGNAC, décédée à NEVERS (58000) le14/02/2020, a consenti des legs universels.Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Me Denis BLOIN, Notaire Associé à CHATILLON-EN-BAZOIS le 28/07/2020, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Denis BLOIN,notaire à CHATILLON EN BAZOIS, réf CRPCEN : 58026, dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583228129

AVIS

Mr Bernard Pierre GARNIER, retraité, célibataire, demeurant à LUZY (58) 5-7 avenue Hoche, né à ST DIDIER SUR ARROUX (71) le 17/09/1938, décédé à AUTUN (71) le 11/09/2019, est décédé en l'état d'un testament olographe en date du 17/11/2008, et il a été déposé au rang des minutes de Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170), suivant PV du 27/07/2020 dont une copie authentique a été reçue par le greffe du TGI de Nevers le 28/07/2020

Les oppositions pourront être formées auprès Me Jean CHINCHOLE, notaire à LUZY (58170) BP 16, référence CRPCEN : 58028, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL583228137

➜ NOMINATION

BOURGOGNE BATIMENT CONSTRUCTION

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7.500 €
Siège social :
90A Route de Lyon
58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
804 847 960 R.C.S. Nevers

Aux termes de l'Ordonnance en date du 01 Juillet 2020 rendue par le Tribunal de Commerce de NEVERS , a été décidé de nommer en qualité d'Administrateur Provisoire Maître Thibaut MARTINAT, 3 avenue de Madrid – 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour Avis

AL583228111

IMMOBILIERE DU CHATEAU

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 7 Place Boucaumont,
58290 MOULINS ENGILBERT
441 742 483 RCS NEVERS

Modification des dirigeants

Le 30.06.2020 l'AGE a nommé Président M. Jean-Michel CHAPELIN, demeurant Achez, 58360 PREPORCHE à compter du même jour pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Daniel CHAPELIN, démissionnaire.

Pour avis.

AL583228135

CYCLES FONDARD 58

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 112, Rue Henri Bouquillard
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS : 828 770 743

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Décision : assemblée générale du 28 mars 2020

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE :

Ancienne mention :

Président : - Monsieur Robert FONDARD demeurant 35b, Rue Jacquart 03400 YZEURE

Nouvelle mention :

Président : - Monsieur Robert FONDARD demeurant 35b, Rue Jacquart 03400 YZEURE

Directeur général : - Monsieur Romain FONDARD - demeurant 12, Impasse des Lumières 58180 MARZY

Pour avis

AL583228141

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

DES ALIZES

Société Civile Immobilière
au capital de 4 000 €
Ancien siège social : Sangué
58700 LURCY LE BOURG
Nouveau siège social :
2, Chemin de la Rivière - 58700 SICHAMPS
448 558 643 RCS NEVERS

Aux termes d'un assp du 21/07/2020, les associés ont décidé à compter rétroactivement du 20/05/2019 de transférer le siège social de LURCY LE BOURG (58) – Sangué à SICHAMPS (58) – 2, Chemin de la Rivière et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts,

Pour avis

La Gérance

AL583228115

SAS MAT'EQUIPE 58

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 31 boulevard du Pré Plantin
58000 NEVERS
840 833 420 RCS NEVERS

Par décision du Président du 20 février 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 3, rue André Lhote, 58000 NEVERS avec effet rétroactif au 31 décembre 2019. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL583228116

EXASOL

Société par actions simplifiée
au capital social de 50 000 Euros
Siège social :
18, rue Vauban
58000 NEVERS
R.C.S. NEVERS 882 393 804

Décision du 01.07.2020 :

Ancienne mention :

Siège social : 18 rue Vauban 58000 NEVERS

Nouvelle mention :

Siège social : 10 rue de Vauzelles 58000 NEVERS

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL583228119

ISON

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
311 Rue de la Liberté
58600 GARCHIZY
RCS NEVERS 810 012 880

Modification du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 15.07.2020 l'AGE a décidé de transférer le siège social du 311 rue de la Liberté 58600 GARCHIZY au 6, Avenue Conti 58320 POUGUES LES EAUX, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis La Gérance

AL583228123

CHROME AGENCEMENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social :
163 Quai du Docteur Dervaux,
92600 ASNIERES SUR SEINE
848 870 747 RCS NANTERRE

L'AGE du 01/07/2020, à effet du même jour, a décidé de transférer le siège social du 163 Quai du Docteur Dervaux, 92600 ASNIERES SUR SEINE, au 14 Rue du Chapeau Rouge 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 848 870 747 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Président : Monsieur Raphaël ROBERT, demeurant 1 Allée des Marronniers, 95390 ST PRIX

Directeur général : Mme Laurence CHEVALIER demeurant 16 Rue du Chapeau Rouge 58410 ENTRAINS SUR NOHAIN.

POUR AVIS Le Président

AL583228139

JEAN LUC PAQUIGNON PARIS

SASU au capital de 5.000 € Siège social : 11 PLACE DE LA MAIRIE, 58700 Arthel 821 727 468 RCS de Nevers L'AGE du 15/07/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 66 rue de Miromesnil, 75008 Paris, à compter du 15/07/2020 Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Paris

AL583228133

JEAN LUC PAQUIGNON NEVERS

SAS au capital de 5.000 € Siège social : 56 RUE FRANCOIS MITTERRAND, JEAN LUC PAQUIGNON PARIS, 58000 Challuy 829 069 160 RCS de Nevers L'AGE du 15/07/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 66 rue de Miromesnil, 75008 Paris, à compter du 15/07/2020 Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de Paris

AL583228134

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS 3, rue Henri Barbusse, le 30 juillet 2020, contenant CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Monsieur Jean Bernard Victor Lucien BALIVET et Madame Annic Mauricette FEROUX, son épouse, demeurant ensemble à NEVERS (58000), 26 bis avenue Pierre Bérégovoy

Nés savoir :

- Monsieur BALIVET à NEVERS (58000) le 22 mars 1936,

- Madame FEROUX à CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE (86160) le 21 septembre 1939.

Mariés à COURBEVOIE (92400) le 1er mars 1969.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.

Et ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marie CHÉRAMY, notaire à 3, rue Henri Barbusse.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL583228112

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE aux enchères publiques,
au palais de justice de
NEVERS (58),
le mardi 15 septembre 2020 à
10h30
EN UN SEUL LOT

UNE MAISON D'HABITATION À BONA (58)

Lieudit « Le Bourg »

De 62,41 M², comprenant - au RdC : cuisine aménagée, séjour, SdB avec WC, mezzanine aménagée en deux chambres - APPENTIS à l'arrière - JARDIN

Mise à prix : 15.000 € - Occupée

Consignation pour enchérir : 3.000 €

S'adresser : S'adresser - A Maître **Isabelle MAUGUERE,** Avocat, 15 rue Gambetta (58) NEVERS, **Tél. 03.86.71.88.55** dépositaire d'une copie du CCV

- A Maître **Nicolas TAVIEAUX-MORO** Avocat, 6 rue de Madrid (75008) PARIS, **Tél. 01.47.20.17.48** - Au greffe du Juge de l'Exécution du TJ de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé. - Sur les lieux pour visiter le **mercredi 9 septembre 2020 à 14h** par Me GYS, Selarl QUALIJURIS 58

- INTERNET : www.vlimmo.f

AL583228054

➜ MODIFICATION DE STATUTS

PAVIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Le Parc des Crozes
26270 LORIOL SUR DROME
810 933 473 RCS ROMANS

Aux termes d'une délibération en date du 30 Novembre 2019 l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de transférer le siège social du Le Parc des Crozes, 26270 LORIOL SUR DROME au 3 rue Ferdinand GAMBON 58640 VARENNES VAUZELLES à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 810933473 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Gérance : Madame Christina PAVIE demeurant 3 rue Ferdinand GAMBON – 58640 VARENNES VAUZELLES

Monsieur Pascal PAVIE demeurant 3 rue Ferdinand GAMBON – 58640 VARENNES VAUZELLES

Monsieur Sébastien PAVIE demeurant 1 impasse des noisetiers – 26400 CREST

Pour avis. La Gérance

AL583228080

ANNE CLAIRE

SARL au capital de 8000 € Siège social : 18 rue des Ardilliers, 58000 Challuy 534 067 806 RCS de Nevers L'AGE du 15/07/2020 a décidé, à compter du même jour, de: modifier l'objet de la société qui devient : l'exploitation de chambres d'hôtes (capacité de 5 chambres maximum) et tables d'hôtes transférer le siège social de la société Maucouvent, 58000 Challuy Mention au RCS de Nevers

AL583228106

SAS DE BEAUMONT

AUVERCO Rue de Bad Vilbel 03000 Moulins SAS DE BEAUMONT S.A.S. au Capital de 1 547 392 Euros Siège Social : Beaumont 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER SIRET : 331.005.355.00010 APE : 0150Z Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 Juin 2020, et conformément aux dispositions de la loi Pacte n° 2019 486 du 22 Mai 2019, et de son décret d'application n° 2019 514 du 24 Mai 2019 publié au JO du 26 Mai 2019, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats du commissaire aux comptes titulaire la SARL BLANC ET ASSOCIES AUDIT sise 6, Rue Gilbertes 42300 ROANNE et du commissaire aux comptes suppléant la Société FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE sise 6, Rue Gilbertes 42300 ROANNE. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis

AL583228118

GROUPEMENT FORESTIER DE RIVIERE

GOURPEMENT FORESTIER
au capital de 7.698,68 €
Siège social : Rivière
58370 LAROCHEMILLAY
431 892 611 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 3 juillet 2020, l'assemblée des associés a décidé de modifier ainsi qu'il suit l'objet social

Nouvel objet : La constitution de massifs forestiers à Larochemillay (Nièvre) 58370 Lieudit Rivière composés de parcelles boisées dépendant de la Forêt de Rivière castrées 0472, 0582, 0587, 0726, C 0129 à 0138, 0140 à 0141, 0415 à 0147, 0178, 0187, 0189, 0190 à 0194, 0208, 0212, 0264 pour une contenance de 200ha 63a et 52ca (les «massifs») L'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion des Massifs; Et généralement toutes opérations quelconques ui, ou bien se rattachent directement ou indirectement à cet objet, ou bien en dérivent normalement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civile du groupement.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Le représentant légal.

AL583228122

TADUNEX

Société par actions simplifiée
au capital de 1.600 Euros
Siège social :
836 Route de Tramoyes Les Echets
01706 MIRIBEL CEDEX
RCS BOURG-EN-BRESSE 810 913 079

Aux termes de l'AGE du 24/07/2020, il a été décidé à compter de ce même jour :

- de modifier le siège social de la Société du 836 Route de Tramoyes Les Echets – 01706 MIRIBEL CEDEX au 49 Boulevard du Maréchal JUIN – 58000 NEVERS et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de BOURG-EN-BRESSE sous le numéro 810913079 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de NEVERS,

- de modifier l'article 2 « objet » des statuts ainsi qu'il suit :

Article 2 – Objet : La Société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire situé à NEVERS (58000) – 49 Boulevard du Maréchal JUIN, sous l'enseigne : NETTO,

- de nommer M. Denis LE CALVAR, demeurant 9 Chemin Bas de Vornes – 39120 ASNANS-BEAUVOISIN aux fonctions de président pour une durée illimitée en remplacement de M. Alain JAUDON démissionnaire.

Pour avis,

Le Président.

AL583228132

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL POLE TACHY NIEVRE

Société à responsabilité limitée au capital de 12 000 euros Siège social : Zone Industrielle de Saint Eloi 58000 ST ELOI 484 068 168 RCS NEVERS Aux termes d'une décision en date du 01/07/2020, l'associée unique a nommé Monsieur Nicolas LE BRAZIDEC, demeurant 7 Rue des Vignes La Haie Pèlerine, 89100 SUBLIGNY, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Marie Pierre DUVOID, démissionnaire. Pour avis La Gérance

AL583228072

LEBEAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 67 200 euros
Siège social : Le Bourg
58120 BLISMES
RCS NEVERS 509 061 396

Changement de gérant

Le 02.07.2020 l'associé unique a pris acte de la démission de Mme Christelle LEBEAU, demeurant Pierre Sèche 58120 CHAUMARD, de ses fonctions de cogérante à partir du même jour, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis.

AL583228124

SARL L'ECOURIEUX

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 26 grande rue
MENOU (58210)
877 696 328 RCS NEVERS

MODIFICATION DE LA GERANCE

Par acte reçu en date du 6 juillet 2020, Madame Marie ANQUEZ a démission de ses fonctions de co-gérante, et ce, à compter du 6 juillet 2020, Monsieur Xavier MOREL, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

Mention de cette modification sera portée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL583228142

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

SAS SOUGY ENERGIE

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2020 l'associé unique de la SAS SOUGY ENERGIE, au capital de 1 000 euros, dont le siège est à SOUGY SUR LOIRE (58300) Z.I. de Teinte, immatriculée au RCS NEVERS 831 288 410, a décidé la continuation de la société par application de l'article L 225 248 du Code de Commerce.

AL583228128

➜ NON DISSOLUTION

AMP

SAS au capital de 1000 € Siège social : 2 RUE LAMARTINE, 58200 Cosne Cours sur Loire 834 355 273 RCS de Nevers L'assemblée générale du 08/07/2020 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de Nevers

AL583228014

AML IMMOFI

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social :
8 avenue du Général de Gaulle
58000 NEVERS
848 546 453 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 24 juillet 2020, l'assemblée générale extraordinaire statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera portée au registre du Commerce de Nevers.

Le représentant légal.

AL583228117

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

ALGRET ET FILS

Entreprise de maçonnerie et travaux publics «ALGRET ET FILS» Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital social de 16000 Euros; Siège social : Rue du Général Leclerc 58220 DONZY SIREN 611 880 592 R.C.S. NEVERS

Le 15 avril 2020, l'AG a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31 mars 2020.

Monsieur Dominique LANNOY demeurant rue du Général Leclerc 58220 DONZY, AG tenue le 15 avril 2020 au rue du Général Leclerc 58220 DONZY.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL583228032

IMMOTECH

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : Le Chaillou
58700 PREMERY (Nièvre)
510 884 174 RCS NEVERS

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Joël MICHETTI, demeurant à PREMERY (Nièvre) Le Chaillou.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à PREMERY (Nièvre) LE CHAILLOU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateu

AL583228062

SARL ADOLISE

au capital de 1500€
Siège social : 20 bis rue
de la fontaine saint laurent
58200 Cosne Cours sur Loire
851 993 253 – RCS NEVERS

Dissolution et liquidation

Par AGE du 27/07/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 27/07/2020. Madame Boudin Rabereau Chloé demeurant 20 bis rue de la fontaine saint laurent, 58200 Cosne Cours sur Loire a été nommée liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social. L'AGE du 27/07/2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné quitus au liquidateur pour la gestion, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/07/2020.

Radiation du RCS de NEVERS

AL583228070

Etude de Maître
Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau

SCI LE CHAMP BILLARD

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
au capital de 100,00 €
dont le siège est à LA FERMETE (58160)
15 Rue du Champ Billard
immatriculée au RCS de NEVERS
sous le n°792 992 935

Par délibération du 2 juillet 2020 les associés de ladite société ont décidé de modifié la date de la dissolution anticipée de la société susvisée qui est donc fixée au 2 juillet 2020.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents la liquidation a été fixé à LA FERMETE (58160) 15 Rue Champ Billard. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

Pour avis,

Me J-P GAUTHRON

AL583228076

COD AUDIT CONSEIL

Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 80 000 €
Siège social : 1 rue des Haras
58340 CERCY LA TOUR
492 037 791 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO en date du 15/06/2020, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Philippe JUHEN dt à CERCY LA TOUR (58) – 1, rue des Haras, de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/03/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL583228105

L'ECLUSE DE LA MOME

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5.000 Euros
Siège social :
Maison Eclusière n° 31 de Gravier
58800 MARIGNY SUR YONNE
RCS NEVERS 828 405 894

Société en liquidation

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 26/06/2020

Objet : Dissolution amiable

Liquidateur :

Monsieur Didier LEGER, demeurant à CHAMPAGNE (Nièvre) – 36, Route de Teigny

Siège de la liquidation :

CHAMPAGNE (Nièvre) – 36, Route de Teigny

Lieu où la correspondance doit être adressée :

CHAMPAGNE (Nièvre) – 36, Route de Teigny

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

LE LIQUIDATEUR

AL583228114

MENUISERIE DAVID

Société à responsabilité limitée à associé unique en cours de liquidation au capital de 5 000 € Siège social et siège de la liquidation : Le Pré Gaumont 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS 811 283 480 RCS NEVERS Liquidateur : M. David LEGRAIN, demeurant Le Pré Gaumont 58230 MONTSAUCHE-LES-SETTONS Clôture de liquidation Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Le liquidateur.

AL583228131

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Creation de la sci: Ladys, 6 ch. de la croix 58270 St-Benin-d'Azy. Cap:100€. Obj:immobilier. Grt:Sylvie Maheu, 6 ch. de la croix 58270 St-Benin-d'Azy. 99 ans au rcs de nevers.

AL583227848

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 22/06/2020 constitution de la SASU: Films de l'An Jeu. Capital: 7000€. Sise au jardin de mhère - jeaux 58140 mhère. Objet: production audiovisuelles sur tous supports. Président: Thierry Barrier, le jardin de mhère - jeaux 58140 mhère. Chaque associé participe aux AG, une action=un vote. Cession libre. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL583227853

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 03/07/20, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée SCI LA BLANCHISSERIE. Siège social: 20 rue de la blanchisserie 58000 Nevers. Capital minimum: 200€, capital initial: 200€, capital maximum: 500000€ Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. Florent Damblant et Mme Valérie Damblant, 20 rue de la blanchisserie 58000 Nevers. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583227854

SCI A.E.B.

Par ASSP du 18/06/2020 constitution de la SCI: SCI A.E.B. Capital: 500€. Sise: 15 bis rue de Barcelone 58000 Nevers. Objet: gestion immobilière. Gérance: Mevlut Bozkurt,15 bis rue de Barcelone 58000 Nevers. Cession soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers.

AL583227969

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT PIERRE LE MOUTIER en date du 17 juillet 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION : MECA EVOLUTION AEROGOMMAGE SERVICES,

SIEGE SOCIAL : 22 rue de Beaudrillon, SAINT PIERRE LE MOUTIER (Nièvre)

OBJET : l'aérogommage, le commerce de détail de pièces détachées automobiles, l'usinage de pièces unitaires et de série et plus généralement l'entretien et la rénovation automobile.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 5 000 euros

PRESIDENT : Vincent BELLI, demeurant 22 rue de Beaudrillon, ST PIERRE LE MOUTIER (Nièvre),

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis, le Président

AL583228041

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/07/2020, il a été constitué une SCI dénommée C&G

Siège social : 65 route de Moulins, 58300 DECIZE.

Capital : 100,00 €.

Objet : l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location, l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Gérance : Monsieur Guillaume RABIER demeurant 65 route de Moulins, 58300 DECIZE.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583228074

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/07/2020, il a été constitué un GFA ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LA COUR MARIGOT HMB Objet social : La propriété, la jouissance, l'administration, par dation à bail ou mise en valeur directe, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition Siège social : La Cour Marigot, 58640 Varennes Vauzelles. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Gérance : Mme HUEVA MUNOZ Fanny, demeurant La Cour Marigot, 58640 Varennes Vauzelles, M. BEUCHER Jérémy, demeurant La Cour Marigot, 58640 Varennes Vauzelles Clause d'agrément : Cession libre aux descendants ou au conjoint ainsi qu'à un autre associé, dès lors que le cessionnaire participe déjà à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement , agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

AL583228078

Suivant acte SSP du 22/07/2020
constitution de la SAS :

SAS FOUQUET

Capital social : 2 000 euros.

Siège social : 49, avenue de Verdun 58300 DECIZE

Objet : maçonnerie générale, plâtrerie-plaquiste, couverture et second oeuvre.

Président : M Jérôme FOUQUET, demeurant Les Oudilles 24 Route de Moulins 58300 TOURY-LURCY

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit d'assister aux décisions collectives et de participer aux délibérations quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions d'actions: les cessions des actions détenues par l'associé unique sont libres, en cas de pluralité d'associés les cessions des actions à un tiers sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583228079

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SAINT BARNABE
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
52 bd de la République
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Nevers du 15/06/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : SAINT BARNABE ; Siège social : 52 Boulevard de la République - 58000 NEVERS ; Objet social : l'acquisition par voie d'apport, d'achat ou autrement, l'administration, l'exploitation, la gestion, par tous moyens directes ou indirects, de tous biens et droits immobiliers, qu'ils soient destinés à la location ou à l'usage des associés ou de certains d'entre eux ; éventuellement l'aliénation desdits biens et droits immobiliers par vente, échange ou apport ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à réaliser dans les immeubles de la Société ; et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ; Gérance : M. Andrigue MIXTUR et M. Glen MARKUSSEN, demeurant ensemble 52 boulevard de la République à NEVERS (58000) ; Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et obtenu par décision prise à l'unanimité. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL583228104

Par acte SSP du 25/07/2020
il a été constitué une
SCI dénommée :

BAUCAJA

Siège social : 3 rue Benoit Frachon 58640 VARENNES VAUZELLES. Capital : 400€. Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. Gérant : M CAVACAS Laurent, 3 rue Benoit Frachon 58640 VARENNES VAUZELLES. Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583228083

Office Notarial du Val Charitois,
Notaires associés à
LA-CHARITE-SUR-LOIRE
(Nièvre), 37, TER
Avenue Maréchal Leclerc.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 29 juin 2020 enregistré au service de la publicité foncière de NEVERS 1 le 07 juillet 2020, 2020N n° 337 a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles

La société est dénommée : SCI ETOILE.

Le siège social est fixé à : VARENNES-VAUZELLES (58640), 8 et 10 chemin de la beue.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR) .

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les associés nomment pour premiers gérants de la société : Monsieur Dilan YILDIZ demeurant à VARENNES-VAUZELLES (58640) 8 chemin de la beue ; et Monsieur Zidan YILDIZ demeurant à VARENNES-VAUZELLES (58640) 10 chemin de la beue

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis.

Le notaire.

AL583228103

SCP DINET et associés
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Florence DINET, notaire à CLAMECY, le VINGT NEUF JUILLET DEUX MIL VINGT

Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LES 3 CONFLUENCES

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

Capital social : CENT EUROS (100,00 euros)

Siège social : GRENOIS (Nièvre), 30 Rue Achille Millien

Objet social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur Fabien Jean François LANGLET, demeurant à AVALLON (Yonne), 22 Route de Lormes.

Madame Laurène FROIDUROT, demeurant à AVALLON (Yonne), 22 Route de Lormes.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL583228107

Gestélia
Association d'Expertise Comptable

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 24 juillet 2020, à La Charité sur Loire. Dénomination : C.O.M Forme : Société à Responsabilité Limitée. Objet : Bar, restauration sur place et à emporter, salon de thé, traiteur, épicerie, formation dans le domane culinaire, organisation d'évènements culturels, privatisation et location de lieux, prestations d'hôtellerie et conciergerie. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 3 000 euros Siège social : 73 rue Camille Barrère, 58400 La Charité sur Loire. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Gérant : Monsieur Oleg IMBERT, demeurant 73 rue Camille Barrère, 58400 La Charité sur Loire

Pour avis.

La Gérance

AL583228110

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL Unipersonnelle en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée DAVID FOUGERET, au capital de 2.000 €, ayant pour objet tous travaux d'électricité, de plomberie et de chauffage. Le siège social est situé 18 rue de la Fontaine – Chambre – 58200 POUGNY. Le gérant est M. David FOUGERET, dt 18 rue de la Fontaine – Chambre – 58200 POUGNY.

Pour avis,

AL583228120

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/07/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : PRODEMOL Objet social : Démolition, déconstructions, restructurations, curage et maçonnerie générale Siège social : N1 Lotissement de la Loire, 58000 Nevers. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Président : M. GUNES CAHIT, demeurant 54 ROUTE DE LYON, 58000 Sermoise sur LoireAdmission aux assemblées et droits de votes : Neant Clause d'agrément : Neant Immatriculation au RCS de Nevers

AL583228121

SAINT THOMAS

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 52 bd de la République
58000 NEVERS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS du 20/07/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société à responsabilité limitée ; Dénomination sociale : **SAINT THOMAS** ; Siège social : 52 Boulevard de la République, 58000 NEVERS ; Objet social : Toute activité de restauration, restauration traditionnelle, brasserie, salon de thé, vente sur place et à emporter et toute autre activité annexe s'y attachant ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS ; Capital social : 20 000 euros ; Gérance : Messieurs Glen MARKUSSEN et Andrigue MIXTUR demeurant 52 boulevard de la République – 58000 NEVERS. Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

Pour avis, La Gérance

AL583228125

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 28.07.2020, il a été constitué une SARL dénommée:

LE CRISTAL

Enseigne : Le Cristal

Objet social : débit de boisson - café - bar, restauration

Siège social : 53 avenue du Général de Gaulle - 58000 NEVERS

Capital : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Mazlum YILMAZ, demeurant 18 rue Marcel Paul, Apt 20, 58640 VARENNES-VAUZELLES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL583228126

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 01/08/2019, il a été constitué une SAS

Dénomination :

FA2G

Sigle : FA2G

Siège social : 100 Route De Corcelles 58180 MARZY

Capital : 400 €

Activités principales : toutes activités de locations, ventes immobilières ainsi que toutes opérations commerciales, financières ou juridiques.

Durée : 99 ans

Président : M. GEDDA Franck 100 Route De Corcelles 58180 MARZY

Directeur général : M. AUFRERE Guillaume Sesseigne 58320 GERMIGNY SUR LOIRE

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL583228138

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/07/2020, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : **LBM Immo**

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment l'achat d'un bien immobilier sis 8 rue Voltaire - 58300 DECIZE

Siège social : 39 rue de la Raie - 58300 DECIZE

Capital : 100 euros

Gérance : M Luc BEAUNEE et Mme Morgane PENAULT, demeurant ensemble 39 rue de la Raie - 58300 DECIZE

Agrément des cessions de parts: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL583228130

Etude de Maître
Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY (Nièvre), 1, rue de Plouzeau, en date du 7 juillet 2020, enregistré à NEVERS, le 15 juillet 2020 sous le n°2020N356, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI BC Bizy.

FORME : Société civile immobilière.

CAPITAL SOCIAL : 500,00 euros, divisé en 50 parts de 10,00 euros chacune, numérotées de 1 à 50.

SIEGE SOCIAL : PARIGNY LES VAUX (58320), 161 chemin des bois.

OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

RCS : NEVERS

ASSOCIES :

1) Monsieur Benoit, Jacques, Pierre MEUNIER, demeurant à PARIGNY LES VAUX (58320), 161, chemin des bois, né à DECIZE (58300), le 30 juillet 1991, célibataire.

2) Mademoiselle Corinne, Jacqueline CHAUFOURNIER, demeurant à PARIGNY LES VAUX (58320), 161, chemin des bois, née à NEVERS (58000), le 11 juillet 1992, célibataire.

Gérant : Monsieur Benoit MEUNIER.

Cessions de parts sociales : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.

Pour avis.

AL583228143

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 31 juillet 2020

Dénomination : Le Clos Saint-Révérien.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : rue du Collège, 58400 La Charité-sur-Loire.

Objet : acquisition, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Gérant : Monsieur Vincent Picq, demeurant 9 rue des Hôtelleries, 58400 La Charité-sur-Loire

Gérant : Madame Emmeline Cortes, demeurant 9 rue des Hôtelleries, 58400 La Charité-sur-Loire

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Pour avis.

AL583228144

YONNE

TRANSFERT DE SIÈGE

ANTIQUITES DECORATION STEPHANE LEFEVRE. SARL

Capital: 7622,45€. Sise 18 rue des bons enfants 93400 St-Ouen-sur-Seine. 414 261 610 RCS Bobigny. Le 10/03/2020, l'associé unique a été décidé de transférer le siège social au 27 rue Georges Vannereux 89300 Joigny. Gérant: Stéphane Lefevre, 1 rue d'étape 89300 Joigny. La société sera radiée du RCS de Bobigny et immatriculée au RCS de Sens.

AL893227961

FRING O MANY

SCI au capital de 2000€ Siège social: 22 Crs Blaise Pascal 91000 Evrycourcouronnes 492609466 RCS EVRY. L'AGE du 01/07/2019 a décidé : de transférer le siège 18 Rue Gaston Chausson Chevillon 89120 Charny Orée De Puisaye à compter du 01/07/2019. Gérant: Moussadaq Terrada, 18 Rue Gaston Chausson Chevillon 89120 Charny Orée De Puisaye Objet: Exploitation de biens immobiliers Durée: 99 ans. Radiation au RCS d'Evry.

Réimmatriculation au RCS de Sens

AL893228147

DECKER ECP MAINTENANCE

Sasu au capital de 2000€
Siège social :
1 Rue des Fossés
89430 Mélisey
Siren : 824 790 596 RCS Auxerre

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27 juillet 2020, il a été décidé de transférer le siège social du 1, Rue des Fossés 89430 Mélisey au 5, Rue du Carouge 89800 BEINE.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence et le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre.

Pour Avis

Le Président.

AL893228187

ALL4HOME SENS

SAS au capital de 2.000 €
Siège social :
19 Boulevard du Pont Neuf
89100 SENS
879 553 501 R.C.S. Sens

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/07/2020 il a été pris acte à compter du 01/07/2020: de transférer le siège social à l'adresse 19 bd du Pont Neuf 89100 SENS

au 46 RUE Emile Zola 89100 SENS.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de SENS

AL893228219

SPEEDWELL SOLUTION DE GESTION

SASU au capital de 20.000 € Siège social : 34 SENTIER DES EPINETTES, RESIDENCE LE BELVEDERE APPT 5, 92130 Issy les Moulineaux 827 613 449 RCS de Nanterre L'AGO du 26/07/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 12 rue de Bruxelles, Maison N° 13, 89100 Sens, à compter du 29/07/2020 Président : Mme HERNANDEZ Véronique, demeurant 12 rue de Bruxelles Maison N° 13, 89100 Sens Radiation au RCS de Nanterre et réimmatriculation au RCS de Sens

AL893228238

HABITAT PRO CONCEPT 89

SASU au capital de 1000 € Siège social : 1 FAUBOURG DE PARROY, PAROY, 89100 Nailly 852 199 363 RCS de Sens L'AGE du 01/07/2020 a décidé de transférer le siège social de la société 10 Rue Vaugrenier, 89190 Saint Maurice aux Riches Hommes, à compter du 01/07/2020. Mention au RCS de Sens

AL893228240

TNDP HOLDING

S.A.R.L. au capital de 107.500 €
4 bis, rue Jean Jacques Rousseau
93100 MONTREUIL
810 290 296 RCS BOBIGNY

Modifications

Suivant acte du 23/6/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 2, rue Descourtives 89600 SAINT FLORENTIN à compter du 23/6/2020.

L'article 4 des statuts a été modifié.

Dirigeant : Sébastien BOUFFAY, 2, rue Decourtive 89600 SAINT FLORENTIN.

La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis

AL893228245

MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B.
Société d'Avocats

SCEA DE LA VALLEE DU RUET

Augmentation de capital

Société civile d'exploitation agricole au capital de 54 015,46 euros Siège social : 3 Rue du Glacis - Le Ruet - CHAILLEY 89210 VENIZY 378 301 352 RCS SENS La collectivité des associés de la Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée «SCEA DE LA VALLEE DU RUET» réunis en Assemblée Générale Mixte le 27 juillet 2020, a décidé une augmentation de capital d'une somme de 2 026.92 euros par apport en numéraire, à compter du 27 juillet 2020, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 54 015.46 euros Nouvelle mention : Capital social : 56 042.38 euros Aux termes de cette même Assemblée, Madame Fabienne THYRIOT, demeurant 3 Rue du Glacis – LE RUET – 89210 VENIZY a été nommée en qualité de co-gérante, pour une durée illimitée, à compter du 27 juillet 2020. Monsieur Jonathan THYRIOT conserver son mandat de co-gérant.

AL893228186

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

INSTALLATION DEPANNAGE ENERGIE ECOLOGIE

Augmentation du capital

ID2E Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 22 Route de Paris 89380 APPOIGNY 512 777 038 RCS Auxerre Le 23 juillet 2020, la collectivité des associés a décidé : - d'augmenter le capital social d'une somme de 45.000 € pour le porter à 50.000 € par prélèvement de pareille somme sur le compte « Autres Réserves » et élévation de la valeur nominale de chacune des parts sociales. - de modifier les articles 6 et 7 des statuts

AL893228189

T.M.P.

Avis

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros porté à 500 000 euros ; Siège social : 1 rue des Petits Champs, 89130 MOULINS SUR OUANNE ; 422 144 311 RCS AUXERRE. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1er juillet 2020 a décidé d'augmenter le capital social de 492 377.55 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes (7 622,45 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500 000 euros).

AL893228194

SARL INFINI'TIF

Société à responsabilité limitée
au capital de 28 446,98 euros
ramené à 4572 euros
Siège social : 11, rue Pinon 89290 AUGY
423 738 285 RCS AUXERRE

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 juin 2020 et du procès-verbal de la gérance en date du 25 juillet 2020, le capital social a été réduit d'une somme de 23 874.98 euros, pour être ramené de 28 446,98 euros à 4 572 euros par rachat et annulation de 1566 parts sociales appartenant aux associés.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt-huit mille quatre cent quarante-six euros et quatre-vingt-dix-huit centimes (28 446,98 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à QUATRE MILLE CINQ CENT SOIXANTE DOUZE euros (4 572 euros). Pour avis

AL893228243

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS DE REPRISE D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE
AU DÉCLASSEMENT
(SUPPRESSION ET CRÉATION)
DU SENTIER DE LA MORELLE

Projet de déclassement/création (déplacement) d'une partie de voie communale

Par arrêté n°2020/21 du 15 juillet 2020, le Maire de la commune de Seignelay informe de la reprise de l'enquête publique relative au projet de déclassement/création (modification du tracé) du sentier de la Morelle. Elle a été suspendue à cause de l'épidémie de covid-19. Elle est à nouveau ouverte du mardi 18 août 2020 à 9h au mercredi 2 septembre 2020 à 17h.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie durant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le site : www.seignelay.fr. Le public pourra déposer ses observations/propositions sur le registre prévu à cet effet.

Monsieur Michel Breuillé, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la maison de services au public :

- Le mardi 18 août 2020 de 9h à 11h ;
- Le mercredi 2 septembre 2020 de 15 h à 17h.

AL893228200

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE

Jugement du Tribunal de Commerce de Montpellier du 24-07-2020 arrêtant la cession de la **SAS A.S.D. INTERNATIONAL** lieu-dit la Grande Sourée ZA des Macherins 89470 Monéteau (commerce d'articles de pêche) RCS MONTPELLIER 399341460, au profit de Madame Agathe BOIDIN pour le compte d'une société à constituer.

AL893228228

Projet de déclassement/création
(déplacement) d'une partie
de voie communale

AVIS DE REPRISE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2020/21 du 15 juillet 2020, le Maire de la commune de Seignelay informe de la reprise de l'enquête publique relative au projet de déclassement/création (modification du tracé) du sentier de la Morelle. Elle a été suspendue à cause de l'épidémie de covid-19. Elle est à nouveau ouverte du mardi 25 août 2020 à 9h au samedi 12 septembre 2020 à 12h.

Le dossier d'enquête sera consultable en mairie durant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture. Il sera également consultable sur le site : www.seignelay.fr Le public pourra déposer ses observations/propositions sur le registre prévu à cet effet.

Monsieur Michel Breuillé, désigné commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la maison de services au public :

- Le mardi 25 août 2020 de 9h à 11h; Le samedi 12 septembre 2020 de 10h à 12h

AL893228215

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Société Centrale éolienne
de Verdonnet-Jully

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN DE 12 EOLIENNES ET DE 6 STRUCTURES DE LIVRAISON SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE VERDONNET (21) ET JULLY (89)

Par arrêté préfectoral N°744 du 22 juillet 2020 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter, sur les communes de Verdonnet (21) et Jully (89), un parc éolien de 12 éoliennes d'une puissance unitaire d'environ 4,8 MW et de 6 postes de livraison (rubrique N°2980 de la nomenclature des installations classées) présentée par la Société Centrale éolienne de Verdonnet-Jully.

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

L'enquête se déroulera du lundi 31 août 2020 à 9h00 au vendredi 2 octobre 2020 à 17h30 dans les mairies de VERDONNET (21), siège de l'enquête, ETAIS (21), FONTAINES-LES-SECHES (21), SAVOISY (21), JULLY (89) et RAVIERES (89).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Monsieur Arnaud MICHEL - Responsable de projet

Tél : 01 30 30 60 09 - 06 33 15 88 46 - Courriel : arnaud.michel@enertrag.com

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier comprenant notamment une étude d'impact, l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, aux heures d'ouvertures habituelles au public des mairies mentionnées ci-dessous :

- VERDONNET (21330) - Le Bourg - siège de l'enquête - les mercredis de 14h00 à 19h00
- JULLY (89160) - Rue de l'Église - les mardis et vendredis de 13h30 à 15h30
- FONTAINES-LES-SECHES (21330) - 6 Grande Rue - les lundis de 8h00 à 12h00
- SAVOISY (21500) - 11 rue de l'Église - les mardis de 9h00 à 12h00 et les vendredis de 14h00 à 17h00
- RAVIERES (89390) - Place de l'Hôtel de Ville - les mardis de 8h30 à 12h30, mercredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, jeudis de 8h30 à 12h30, vendredis de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 et les samedis de 8h30 à 12h00
- ETAIS (21500) - 5 rue du Sou - les mardis de 13h30 à 18h00
- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi
- sur le site internet de la préfecture pendant toute la durée de l'enquête :

http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html

- sur un poste informatique en mairie de Verdonnet aux jours et heures d'ouverture de la mairie

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un commissaire enquêteur, tenus à sa disposition dans les mairies de VERDONNET, FONTAINES-LES-SÈCHES, SAVOISY et ETAIS (département 21) et de JULLY et RAVIÈRES (département 89) (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé en se connectant à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 17h30 sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-1887@registre-dematerialise.fr

- elles pourront également être adressées par voie postale, au siège de l'enquête, en mairie de VERDONNET(21330)- Le Bourg, au président de la commission d'enquête, M. SIMONNOT, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 2 octobre 2020 à 17h30.

La commission d'enquête est composée comme suit :

- Président : Monsieur Jacques SIMONNOT, adjoint au subdivisionnaire des services de l'équipement à la retraite

- Membres titulaires : Monsieur Jean-Bernard PECHINOT, directeur technique des services eau/assainissement à la retraite et Monsieur François DE LA GRANGE, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur à la retraite

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures précisés ci-dessous, dans les mairies de :

- VERDONNET (21330) - Le Bourg - siège de l'enquête :

Le lundi 31 août 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 9 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Le vendredi 2 octobre 2020 de 14h30 à 17h30

- JULLY (89160) - Rue de l'Église :

Le lundi 31 août 2020 de 14h30 à 17h30

Le vendredi 2 octobre 2020 de 9h00 à 12h00

- FONTAINES-LES-SECHES (21330) - 6 Grande Rue :

Le mardi 8 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 23 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

- SAVOISY (21500) - 11 rue de l'Église :

Le mardi 8 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

Le mercredi 23 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

- RAVIERES (89390) - Place de l'Hôtel de Ville :

Le samedi 5 septembre 2020 de 9h00 à 12h00

Le mercredi 30 septembre 2020 de 14h30 à 17h30

- ETAIS (21500) - 5 rue du Sou :

Le mercredi 9 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 30 septembre 2020 de 09h00 à 12h00

Le Préfet de la Côte d'Or adresse, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions au responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture du département de l'Yonne pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables par le public :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE

- sur le site internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html pendant la même durée.

- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1887

Pour le Préfet

Signé : La Cheffe de Pôle environnement et urbanisme :

E.MORI

AL893228232

➜ RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 06/03/2020 concernant la société : LE PAIN DE MON ENFANCE, il y avait lieu de lire Siège social : 8, Place du Marché 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE</p

AL893228214

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne) 1 Rue Etienne Dolet, le **27 juillet 2020,**

Monsieur Alain Désiré Georges MAES, Psychologue, né à LUXEMBOURG (LUXEMBOURG) le 2 novembre 1967 et **Madame Catherine Marie-Louise REYNAUD,** Conseillère de Vente, son épouse née à CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne) le 8 juillet 1967 demeurant ensemble à CHABLIS (Yonne) 3 Ruelle Abbé Foullot.

Tous deux de nationalité française

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de CHABLIS (Yonne) le 22 octobre 2015 ont adopter pour l'avenir le régime de la **SEPARATION DE BIENS.**

Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la parution du présent avis et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne), 1 Rue Etienne Dolet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis Me Jean-David FONTENEAU

AL893228190

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne) 1 Rue Etienne Dolet, **le 16 juillet 2020,**

Monsieur Thierry Marc Edmond CARRE, Fonctionnaire, né à REIMS (Marne) le 14 avril 1961 et **Madame Eliane Nathalie PRAT,** sans profession, son épouse née à Paris treizième arrondissement le 1er décembre 1965 demeurant ensemble à LIGNY LE CHATEL (Yonne) La Mouillère - Cidex 527.

Tous deux de nationalité française

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de VILLIERS SUR MARNE (Val-de-Marne) le 10 Février 1990 ont adopter pour l'avenir le régime de la **COMMUNAUTE UNIVERSELLE avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant.**

Les oppositions pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la parution du présent avis et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne), 1 Rue Etienne Dolet.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis Me Jean-David FONTENEAU

AL893228191

SCP Caroline BRISSON – Vincent VILLECOURT NOTAIRES à AUXERRE (89000) 18/20 boulevard du 11 novembre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18/20 bld du 11 novembre, le 29 juillet 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale au profit du survivant en cas de dissolution par décès par :

M Jean-Claude PICHON, Retraité, et Mme Liliane Marie-Claire REMOND, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PERRIGNY (89000) 14 rue des Charmilles, Mariés à la mairie d'AUXERRE le 25 avril 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL893228210

➜ MODIFICATION DE STATUTS

THOMAS CONIGLIO PAYSAGISTES

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1 000 euros Siège social : 22, route de Bligny 89210 BRIENON SUR ARMANCON R.C.S AUXERRE 878 808 930

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 23 décembre 2019, il résulte que:

L'objet social a été étendu à compter du 23 décembre 2019, à :

« Pose de grillage et clôtures en maçonnerie ou en plaques de béton, maçonnerie de jardin, dallage, pavage, aménagement de voie d'accès, montage de menuiseries extérieurs en bois, montage de portail en bois, PVC et métalliques »

L'article 2 - «Objet» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d' AUXERRE

Pour avis,

AL893227225

HK

Société à responsabilité limitée Au capital de 274 190 euros Siège social : 1 RUE BEURDELAINE 89200 AVALLON 447514241 RCS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Il est ajouté à l'objet social : La location de tous véhicules motorisés ou non, terrestres, fluviaux, Le capital social reste fixé à la somme de 274 190 euros.

Mme Laurence KOVAC, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Madame Laurence KOVAC, présidente, demeurant 1 rue Beurdelaine 89200 AVALLON

Pour avis Le Président

AL893228036

PARTICIPATIONS & INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée Au capital de 100 000 euros Siège social : Chez Ets SCHIEVER ZI – Rue de l'Etang 89200 AVALLON 482 805 041 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 31 décembre 2019 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 3 000 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent mille (100 000) euros.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de trois millions cent mille (3 100 000) euros.

Pour avis

La Gérance

AL893228202

LA TROPICALE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros Siège social : 37 rue de l'Hôpital – 89700 TONNERRE 808 438 295 RCS AUXERRE Aux termes des délibérations en date du 16 juillet 2020 prenant effet le même jour, la collectivité des associés : – a ajouté à l'objet social de la société l'activité suivante : organisation de soirées à thèmes. – a nommé en qualité de gérant, en remplacement de Monsieur Jean-Marc PAUTOT, démissionnaire au 16 juillet 2020, Monsieur Nicolas COUPRIE, demeurant 7 rue de Louvois, 89700 TONNERRE pour une durée illimitée. Pour avis La Gérance

AL893228203

SARL AKAY FRERES

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros porté à 16 000 euros Siège social : 16 Avenue de Grattery 89000 AUXERRE 432045268 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 9/07/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du 01/08/2020:

- de remplacer la dénomination sociale «SARL AKAY FRERES» par «AKAY» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- d'étendre l'objet social aux activités de bardage, isolation et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- décider d'une augmentation du capital social de 8 000 euros par incorporation de réserves et en conséquence de modifier l'article 7 des statuts, capital social 8 000 euros, nouvelle mention capital social 16 000 euros

Pour avis, La Gérance

AL893228211

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

STORES MENUISERIES SERVICES

AVIS DE TRANSFORMATION EN SAS

SARL transformée en SAS au capital de 146.000 euros Siège social : 15 Boulevard du Pont Neuf – 89100 SENS 442 845 251 RCS Sens Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er Juillet 2020, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité : - de transformer, à compter du 1er JUILLET 2020, la Société en Société par actions simplifiée sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Forme La Société, précédemment sous forme S.A.R.L. a adopté celle de la Société par Actions Simplifiée. Administration et Direction : Avant sa transformation en Société par Actions Simplifiée, la Société était gérée par Messieurs Sébastien DELAMOTTE demeurant à VAUDEURS (89320) – 11, Les Loges et Christian DELAMOTTE demeurant à VAUDEURS (89320) – 13, Les Brissots en qualité de co-gérants. Sous sa nouvelle forme, la Société est administrée par la société « KeepCloud », société à responsabilité Limitée au capital de 300 € dont le siège social est situé à SENS (89) – 15 Boulevard du Pont Neuf et immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 881.162.606, représentée par son co-gérant, Monsieur Sébastien DELAMOTTE, désignée Présidente.

AL893228213

GAEC COURTY

GAEC agréé au capital de 81 450 euros. Siège social : 9 Voie Romaine - 89230 MONTIGNY LA RESLE. 408 613 719 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2020, la collectivité des associés a décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau en une Société Civile d'Exploitation Viticole. Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEV COURTY. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 81 450,00 €. Siège social : 9 Voie Romaine - 89230 MONTIGNY LA RESLE. Durée : Jusqu'au 27 août 2095. Gérants : Mme Arlette PERDRISET épouse COURTY demeurant à MONTIGNY LA RESLE (89230), 9 Voie Romaine, et M. Rémi COURTY demeurant à MONTIGNY LA RESLE (89230), 2D Voie Romaine. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas. Pour avis, la gérance.

AL893228230

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA LES BELLEVAUX

Au terme d'une décision en date du 20 décembre 2019, l'assemblée générale ordinaire de la SCEA LES BELLEVAUX, société civile d'exploitation agricole au capital de 1450000 euros, dont le siège social est Ferme des Bellevaux Fontenouille 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE immatriculée 451927263 RCS SENS, a pris acte de la démission de Mme. Marie-Paule DEMAITRE, cogérante, et a décidé que M. Thierry CHATON demeurerait seul gérant.

Pour avis. La Gérance

AL893228164

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance du fonds de commerce de CAFETERIA – BRASSERIE - BAR – RESTAURATION RAPIDE – VENTE DE PLATS A EMPORTER sous l'enseigne « LE BISTRO», exploité sur le site de TONNERRE (89700), Centre Commercial Auchan – route de Dijon, consentie par acte sous seing privé en date à TONNERRE du 13 octobre 2015 par la SNC RESTAURATION DE L'AVALLONNAIS, Société en Nom Collectif au capital de 160 000 €, sise à AVALLON (89200) – Centre Commercial Auchan – route de Tonnerre, 398 054 346 R.C.S. AUXERRE, au profit de M. Abdelmalek ZIAT, auquel s'est substituée, par avenant en date du 11 janvier 2016, la SASU MALEZIA, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique, au capital de 1 000 €, 815 023 148 R.C.S. d'AUXERRE, a pris fin à la date du 21 novembre 2018.

Pour insertion.

AL893228183

EMANON

SARL au capital de 10 000 € Siège social : 11 Place Lepere 89000 AUXERRE RCS d'AUXERRE 838 188 720

L'AGE du 26/07/2020 a décidé à compter du 26/07/2020 de nommer en qualité de co-gérant Monsieur PINTADO Guilhem, demeurant 7 Rue du Chatain, 89800 CHABLIS et de co-gérant Monsieur MARTINOT Jean, demeurant 3 Boulevard du 11 Novembre, 89000 AUXERRE en remplacement de Monsieur MOREL Stephan, pour cause de démission.

Modification au RCS d'AUXERRE.

PINTADO Guilhem

AL893228184

AVIS DE LOCATION–GERANCE

Suivant acte SSP du 27 février 2020, à TONNERRE, la SOCIETE DE RESTAURATION DE L'AVALLONNAIS S.N.C., Société en Nom Collectif au capital de 160 000 €, sise à AVALLON (89200) – Centre Commercial Auchan – route de Tonnerre, 398 054 346 R.C.S. AUXERRE, a donné en location-gérance à Mme Sophie PINCHON, épouse VAUTRAIN, domiciliée 6 Chemin de Ronde à ANCY LE FRANC (89160), 840 458 046 R.C.S. AUXERRE, son fonds de commerce de CAFETERIA – BRASSERIE - BAR – RESTAURATION RAPIDE – VENTE DE PLATS A EMPORTER sous l'enseigne « LE BISTRO», exploité sur le site de TONNERRE (89700), Centre Commercial Auchan – route de Dijon, à compter du 27 février 2020 jusqu'au 31 décembre 2020; renouvelable, ensuite, d'année civile en année civile par tacite reconduction, sauf dénonciation par lettre recommandée avec avis de réception en respectant un préavis de trois mois minimum.

Pour insertion, Le loueur de fonds

Le locataire-gérant

AL893228185

SCI OREV

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE Au capital de 1 000 euros Siège social : 5, route d'Egleny Hameau d'Anquin 89110 SAINT MAURICE LE VIEIL RCS SENS 533 811 428 AVIS DE PUBLICITE Suivant décision collective ordinaire des associés en date du 29 juillet 2020, il résulte que : Monsieur LAUNAY Frédéric demeurant 5, route d'Egleny Hameau d'Anquin 89110 SAINT MAURICE LE VIEIL a été nommé Gérant à compter du 29/07/2020, en remplacement de Mme RAPPENEAU Chantal, 5 rue des vergers 89400 CHENY, démissionnaire. Mention sera faite au RCS de SENS Pour avis.

AL893228209

GERANCE MANDAT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juillet 2020 à AUBIERE, la société BESSON CHAUSSURES, S.A.S. au capital de 19 932 360 euros, dont le siège social est 1 rue des Frères Montgolfier 63170 AUBIERE, immatriculée au R.C.S. de CLERMONT-FERRAND sous le numéro B 304 318 454, exploitant le fonds de commerce d'articles chaussants sis Zone commerciale Géant les Clairons - 20 rue des Fourneaux - 89000 AUXERRE, a donné ledit fonds en gérance-mandat au sens des dispositions des articles L.146-1 à 146-4 du Code de Commerce à :

La société ATI SERVICES, E.U.R.L. au capital de 1 000 euros, dont le siège social est Zone commerciale Géant les Clairons - 20 rue des Fourneaux - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE sous le n° B 853 119 667.

En vertu dudit mandat de gestion, la société ATI SERVICE exploitera le fonds de commerce en qualité de gérant mandataire à compter du 01 septembre 2020 pour une durée indéterminée sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par LRAR un mois avant la date effective de résiliation du contrat, si la durée du contrat est inférieure à 10 ans ; deux mois avant la fin effective du contrat si la durée de celui-ci est de 10 à 20 ans, trois mois si la durée est supérieure à 20 ans.

Pour avis et insertion

AL893228229

SCI DES TILLEULS

Siège social : 13 rue de Paris – 89250 MONT SAINT SULPICE

320 230 675 RCS AUXERRE

Par suite du décès de Monsieur Haroun Henri GOETA survenu le 1er janvier 1993, cogérant de la SCI DES TILLEULS, la gérance de la société est assurée par Monsieur Hubert GOETA. Pour avis. Le gérant

AL893228239

➜ NON DISSOLUTION

DECKER ECP MAINTENANCE

Sociétés par actions simplifiée unipersonnelle Siège social : 1, Rue des Fossés 89430 Mélisey Capital social : Deux mille Euros (2000€) Numéro SIREN : 824 790 596 RCS Auxerre

Par délibération suite à l'AGE du 27/07/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE.

Pour Avis Le Président

AL893228188

SH L'ESPERANCE

Société par actions simplifiée au capital de 645.037 € Siège social : 22 Grande Rue 89450 SAINT-PÈRE 820 222 214 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 16 juillet 2020, l'assemblée des associés statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera portée au registre du Commerce de Auxerre.

Les associés.

AL893228193

FIDUCIAL SOFIRAL

SEB RACING SERVICE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros Siège social : 6 rue de Lorgelie - Bierry 89200 SAUVIGNY LE BOIS RCS AUXERRE 501 146 120

Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis. La Gérance

AL893228223

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

MORNING

SARL au capital de 140.000€Siège social : 1 LIEU DIT LA JUSTICE, 89120 CHÂMBEUGLE 412 646 218 RCS de SENS Le 30/06/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. JEAN LUC WIBAUX, 1 LIEU DIT LA JUSTICE, 89120 CHAMBEUGLE et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de SENS

AL893228198

MORNING

SARL au capital de 140.000€Siège social : 1 LIEU DIT LA JUSTICE, 89120 CHÂMBEUGLE 412 646 218 RCS de SENS Le 28/07/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/07/2020. Radiation au RCS de SENS

AL893228197

EARL CHARTON

EARL en liquidation au capital de 128 500 € .

Siège social : 45 rue du Colombier - 89390 RAVIÈRES. 489 589 994 RCS AUXERRE.

Liquidateur : M. Gilles CHARTON – 45 rue du Colombier - 89390 RAVIÈRES. Clôture de liquidation : Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893228201

SCM CABINET D'ORTHODONTIE DU SUD DE L'YONNE

en liquidation Capital social : 100 Euros Siège social : 1 et 3 route de Paris 89200 AVALLON R.C.S. AUXERRE 818 208 407

Par décision du 17.07.2020, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17.07.2020. M. Philippe PELLERIN demeurant Hameau de Saint Aubin - 3 Ruelle Noire 89630 SAINT BRANCHER est nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL893228220

EARL BOURCIER

EARL au capital de 45 734,71 €. Siège social : Montputois - 89560 OUANNE. 394 812 317 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 juillet 2020, la dissolution anticipée de la société à été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant. M. Dany BOURCIER, demeurant à AUXERRE (Yonne), 63 avenue Yver, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : Montputois - 89560 OUANNE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893228225

EARL DE LA VALLEE

EARL au capital de 80 625 €. Siège social : la Vallée - TAINGY - 89560 LES HAUTS DE FORTERRE. 347 996 134 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur : Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 juillet 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant. M. Daniel CHAMBON, demeurant LES HAUTS DE FORTERRE (Yonne), TAINGY, 10 rue du Lavoir, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : la Vallée, TAINGY, 89560 LES HAUTS DE FORTERRE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL893228231

SARL SAINT EDME

Avis de dissolution

Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 euros Siège social : Chemin de Saint-Edme - 89230 VENOUSE 843 968 777 RCS AUXERRE Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30 juin 2020. Ont été nommés liquidateurs, pour la durée de la liquidation : M. Nicolas DEGRYSE demeurant 3 rue de Roncenay, 89230 PONTIGNY et M. Clément DEGRYSE demeurant 10 rue de la Poterne, Chenneton, 89800 CHABLIS. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Chemin de Saint-Edme - 89230 VENOUSE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de d'AUXERRE. Pour avis, les liquidateurs.

AL893228133

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : TAAL. Forme : SARL société en liquidation. Capital social : 200 euros. Siège social : Route DE TONNERRE, 89310 NOYERS. 822541728 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 26 février 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Grégoire VERDIN demeurant 139 Avenue Parmentier, 75010 Paris 10 et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du AUXERRE.

Le liquidateur.

AL893228237

NBAUTO MIGENNES

SARL unipersonnelle au capital de 100 € Siège social : 18 Rue Paul Gauguin 89400 MIGENNES 825016330 RCS de SENS

Par AGO du 04/07/2020, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. BAYGUL NURULLAH 18 Rue Paul Gauguin 89400 MIGENNES pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 04/07/2020

Radiation du RCS de SENS

AL893228242

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SCI CIMENDAG

Par Assp du 1/7/2020, il a été constitué une SCI dénommée : CIMENDAG. Capital : 1 000€. Siège : 3 Rue Du General Delestraint, 89100 Sens. Objet : L'acquisition par voie d'achat, d'échange ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, leur détention, leur administration pour ses associés, la restauration et la construction de tous immeubles, la mise à disposition de tout ou partie des immeubles au bénéfice des associés et/ou la location de tout ou partie des immeubles de la société. Durée : 99 ans. Gérance : Mr CIMENDAG Mazlum, 53 Rue Louis Braille, 89000 Auxerre. Mr CIMENDAG YAKUP, 3 Rue Du General Delestraint, 89100 Sens. Immatriculation au RCS de Sens

AL893227952

SCI POULL PRAT

Par ASSP du 05/07/2020, il a été constitué la SCI à capital variable dénommée POULL PRAT. Siège social: 16 rue du viaduc 89000 Auxerre.Capital min: 500€, capital init: 1000€, capital max: 5000€ Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. Thomas Vivant,

16 rue du viaduc 89000 Auxerre. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL893227963

Par ASSP en date du 02/06/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

LES JARDINS DE PUISAYE

Siège social : 39 Grande Rue 89410 BÉON Capital : 50000 € Objet social : L'acquisition, par voie d'achat, d'apport ou autrement, la détention, l'administration, la restauration et/ou la construction de tous immeubles bâtis et/ou non bâtis, leur mise à disposition au bénéfice de tout ou partie des associés et/ou leur mise en location Gérance : M BEQUIGNON SEBASTIEN demeurant 9 rue des balladins 77184 ÉMERAINVILLE ; Mme MISSAULT MANON demeurant 39 Grande Rue 89410 BÉON Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles sont soumises à agrément dans tous les autres cas. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL893228001

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société civile immobilière dénommée MOMY.S au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 31 Route de Sens, Le Thureau, 89140 VILLEPERROT, ayant pour objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par tout moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, la vente, l'échange ou apport en société, d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile,

La gérance est assurée par M. Stéphane MOMY demeurant 31 Route de Sens, Le Thureau, 89140 VILLEPERROT. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis donné par les associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales

La Gérance

AL893228015

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 20 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle - Dénomination : POINT CODE 89 - Siège Social : 4B Rue André Gateau 89100 SENS - Capital social : 500 € - Objet : Passation de code de la route - autres activités administratives. - Durée : 99 années - Président : M. Mohamed Salim FOFANA, demeurant 7 Rue Fenel 89100 Sens - La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

AL893228078

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 06/07/2020, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : Moresco Capital : 100€ Siège social : 18 rue de Sainte Colombe 89100 Saint Denis les Sens Objet : l'acquisition, la gestion, l'administration et la location d'immeuble sur le territoire français Durée : 99 ans. Gérant : M. Julien Moresco demeurant 18 rue de Sainte Colombe 89100 Saint Denis les Sens. RCS : Sens

AL893228148

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SAINT MAURICE LE VIEIL en date du 24/07/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ST COUVERTURE, Siège social : 5 route de Simmoneaux, SAINT MAURICE LE VIEIL (89110) Objet : couverture zinguerie et tous travaux se rapportant à cette activité Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 500 euros Gérance : Monsieur Thibaut SERRES, demeurant 5 route de Simmoneaux, SAINT MAURICE LE VIEIL (89110), Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de SENS, Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL893228195

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à CHAMPIGNY du 27.07.2020, il a été constitué une SAS dénommée AUTHENTIC FISHING DC. SIEGE SOCIAL: CHAMPIGNY (89430) 8 avenue Jean Moulin. OBJET: Toutes activités liées à la pratique de la pêche. DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS. CAPITAL: 50€. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE: Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. CESSIONS D'ACTIONS: Librement cessibles entre actionnaires uniquement. PRESIDENT: M. David COQUILLAT, demeurant à CHAMPIGNY (89340) 8 avenue Jean Moulin.

AL893228208

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LEGUY Notaire à AVALLON (89200), le 28 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : La Mythique Paris - Modane

Forme : société civile

Capital social : MILLE EUROS (1.000 euros)

Siège social : Domecy sur Cure (89450), 7 Rue de la Guette

Objet social : propriété et gestion à titre civil par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Cogérance : M. Franck Guillemeau demeurant à DOMECY SUR CURE (89450), 4 Rue de la Guette, et M. Denis Guillemeau, demeurant à DOMECY SUR CURE 89450), 15 Route de Culêtre,

Cession de parts sociales : toutes cessions sont soumises à l'agrément unanime des associés.

Immatriculation : au RCS d'AUXERRE (89000)

Pour avis et insertion,

Me LEGUY

AL893228204

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 27/07/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CHOZIDOV

Objet social : Prestations de services aux entreprises et aux particuliers et valorisation immobilières

Siège social : 6 allée Saint cartault, 89000 AUXERRE

Capital : 500 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

Président : Madame SADIER CLAIRE, demeurant 6 allée Saint cartault, 89000 AUXERRE

Admission aux assemblées et droits de votes : Le prix des actions est fixé de gré à gré.

La cession des actions est constatée par un virement des actions cédées du compte du cédant au compte du cessionnaire. Cette opération ne s'effectue qu'après justification par le cédant du respect des dispositions légales et statutaires.

Clause d'agrément : Le partenaire ou le conjoint de l'associé unique apporteur de deniers avec qu'il a contracté un PACS ou un mariage renonce à toute indivision et ne participera à toute décision de la présente société que le temps que les actions lui soient rachetées.

Claire SADIER

AL893228205

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Emilie BERARDO, Notaire à MALIGNY, le 27 Juillet 2020, a été constituée la société civile dénommée **«SCI LLCM»**, siège social : VILLENEUVE SAINT SALVES (89230), 6 impasse Carillon.

Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 €), divisé en 50 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 50,

Objet social : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute prise de participation dans toutes sociétés immobilières et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société :

- Monsieur Lionel Michel MION, cadre commercial et Madame Laurence Christiane PARFAIT, directrice administrative et financière, demeurant ensemble à VILLENEUVE SAINT SALVES (89230), 6 impasse Carillon.

Pour insertion. Me Emilie BERARDO

AL893228212

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/07/2020, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MAXAKE

Capital : 1 000 €, divisé en 100 parts de 10 €.

Siège social : 3 Petite rue 89260 PERCEY

Objet : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Evan Van Noort demeurant à Chablis (89800), 22E rue du Foulon

La société sera immatriculée au RCS de Auxerre

AL893228218

Maître Gérard LEGUY
Notaire à Avallon (Yonne),
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Gérard LEGUY, Notaire à AVALLON (Yonne), le 29 juillet 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : PRESLES

Forme : société civile immobilière

Capital social : 1.000 euros

Siège social : CUSSY LES FORGES (89420), 25 Grande Rue

Objet social : acquisition, gestion et plus généralement exploitation par location ou autrement de biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, en particulier d'une propriété située au hameau de Presle, 3 Rue du Calvaire, CUSSY LES FORGES (89420)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérance : M. Benoit TARTERET, demeurant à CUSSY LES FORGES (89420), 25 Grande Rue, et M. Edouard TARTERET, demeurant à AVALLON (89200), 5 Rue du Stade,

Cession de parts sociales : toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément unanime des associés.

Immatriculation : au RCS d'AUXERRE (89000).

Pour avis et insertion,

Me LEGUY

AL893228221

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à MALAY LE PETIT en date du 30 juillet 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GLOBAL HABITAT, Siège social : 20 chemin des Audinettes, MALAY LE PETIT (Yonne) Objet : Maçonnerie générale, terrassement et aménagement extérieur, paysage. l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital : 1 000 euros Gérance : Monsieur Pierre Nathan MARTINOT, demeurant 20 chemin des Audinettes, MALAY LE PETIT (Yonne), Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de SENS, Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

AL893228226

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COURTOIS SUR YONNE du 24/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : DILL - Siège social : 48 Rue des Seigles, 89100 COURTOIS SUR YONNE- -Objet social : l'acquisition, la cession, la gestion, l'exploitation par bail ou autrement de tous droits ou biens immobiliers, la mise en valeur de ces immeubles, notamment par l'édification de construction pour toute destination et la réalisation de tous travaux y compris de construction, le recours à l'emprunt ou à toute autre forme de financement (crédit-bail, ...), ainsi que la prise de toute garantie hypothécaire ou non, pour la réalisation de l'objet social - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire - Gérance : Mme Ivana PAUNOVIC, demeurant 48 Rue des Seigles 89100 COURTOIS SUR YONNE - Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales - Immatriculation de la Société au RCS de SENS - Pour avis La Gérance.

AL893228227

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er août 2020 à 89520 LAINSECQ, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SARL Xavier COTANCE - Capital social : 3 000 euros par apports en numéraire - Siège social : 19 Grande Rue 89520 LAINSECQ - Objet social : tous travaux de peinture intérieure et extérieure, la pose de plaques de plâtre, de revêtements muraux et de sol, de vitrerie et tous travaux de ravalement de façades - Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés - Gérant : M. Xavier COTANCE demeurant 7 Lieu-dit Maurepas à 89110 MERRY LA VALLEE - RCS : AUXERRE. Pour avis

AL893228235

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 juillet 2020 à MEZILLES, il a été constitué une société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : SARL L'EPINETTE Forme : Société à responsabilité limitée. Objet : L'exploitation et la gestion d'unités de méthanisation dans les conditions de l'article L311-1 du code rural et de la pêche maritime et dans ce cadre, la production et la vente de gaz méthane ou de dérivés, la production et la vente de digestats, ainsi que la production de toutes énergies renouvelables ne faisant pas perdre la nature agricole de l'activité juridique de la société. Capital social : 100 000 euros. Siège social : Les Gauthiers, 89130 MEZILLES Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants : M. Laurent CHESNET et Mme Véronique COLLOT épouse CHESNET, demeurant ensemble Les Gauthiers, 89130 MEZILLES. M. Marc COLLOT demeurant Beauregard, 89170 SEPTFONDS et M. Emilien CHESNET demeurant Les Bétons, 89130 MEZILLES. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL893228236

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/07/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

AM IMMO

Siège social : 28 rue Mozart 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE **Capital :** 500 € **Objet social :** Achat Vente biens immobilier **Président :** M El GHOUBACHI Ahmed demeurant 7 Avenue Ingres 89000 AUXERRE élu **Directeur Général :** M Michon Morgan demeurant 28 rue Mozart 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL893228241



bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 110 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
◯ pour 1 an 50 €
◯ pour 2 ans 100 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Artisanat

Puzzles Michèle Wilson : patience et longueur de temps

Les puzzles en bois Michèle Wilson prouvent depuis quatre décennies que l'on peut produire en France, développer son entreprise et affronter le marché mondial en misant sur la qualité. Ceci, grâce à un savoir-faire unique en Europe.



Pendant la période de confinement, le puzzle est un loisir qui a connu un fort retour en grâce auprès du public.

Découpeuse pour la marque de puzzles Véra basée à Paris, Michèle Wilson a été confrontée à la cessation d'activité de l'entreprise en 1975. Elle a alors décidé de créer sa propre société qu'elle a installée dans sa maison située à Sennecey-le-Grand, près de Tournus, en Saône-et-Loire. Cette entreprise, elle l'a vendue en 1997. Sophie Ollé-Laprune a ensuite pris le relais afin de poursuivre l'activité artisanale de découpe de puzzles d'art en bois. Puis c'est Julien Vahanian, passionné de jeux, qui est devenu à son tour propriétaire de l'entreprise en 2013. Depuis les débuts, le succès ne se dément pas. Preuve que l'on peut parfaitement se confronter à la concurrence mondiale en proposant un produit qualitatif et différent, fabriqué en France et vendu bien au-delà des frontières hexagonales, en Australie et aux États-Unis, par exemple.



La qualité de réalisation et de découpe est l'un des atouts de l'entreprise.

Excellence, créativité, originalité

Comme dans de nombreux secteurs de l'économie, il y a un pourcentage de clientèle qui souhaite acheter un produit et non un prix. Charge au fabricant de miser sur l'excellence, la créativité et l'originalité. Un créneau qu'a parfaitement su occuper l'entreprise Michèle Wilson. «*Le puzzle est un jeu simple, connu de tous, où la pose de chaque pièce est une petite victoire. Il permet de se détendre seul ou à plusieurs, en découvrant de belles images*», souligne Julien Vahanian. Tout commence par la fabrication dans l'atelier à Sennecey-le-Grand et dans les trois boutiques-ateliers à Paris. Ces puzzles (terme qui signifie énigmes en anglais) sont plus difficiles que les autres à assembler, pour une raison simple : Les pièces en bois de peuplier sont découpées à la main en des dizaines, des centaines, voire des milliers de pièces, grâce à des scies à chantourner, par un artisan qui suit le motif et les couleurs d'un tableau ou d'une illustration. Ce qui leur donne des formes uniques. Ainsi, les ciels peuvent être découpés en forme de nuage et les bâtiments travaillés de manière à créer une impression de relief et de perspective. Avec, au final, des puzzles autrement plus séduisants que leurs homologues en carton. Ces jeux, atypiques, nécessitent environ deux années de formation pour celles et ceux qui sont en charge de leur fabrication. C'est le prix à payer pour arriver à un tel résultat qui fait de l'entreprise la seule en Europe à maîtriser cette technique si complexe.

Recréer une pièce égarée

De 12 à 100 pièces pour les enfants, de 80 à 5 000 pour les adultes, ces puzzles offrent une grande diversité de thèmes : un monument historique célèbre, un tableau ou encore quelques paysages de notre belle France. En ce moment, la préférence des clients s'exprime pour les puzzles de 250 pièces. Quant aux tarifs, ils oscillent entre 12 et 860 € selon le nombre de pièces. L'une des particularités de l'entreprise est de pouvoir refabriquer une pièce égarée pour les puzzles d'au moins 500 pièces. Pour cela, il suffit d'envoyer les pièces qui entourent le trou. Mais la société ne se contente pas d'exceller dans l'univers du puzzle. Elle propose également de très beaux jeux d'échecs, différents types de cartes à jouer (bridge, 7 familles, etc.) et même des casse-tête. De quoi occuper les longues soirées… de post-confinement et, bien sûr, d'hiver.

RÉGIS GAILLARD

Il était une fois

Les jigsaw puzzles ou puzzles à la scie sauteuse naissent en Angleterre dans les années 1760. Pour apprendre la géographie aux enfants, un fabricant de cartes britannique réalise le premier puzzle en collant une carte sur une planche de bois d'acajou et en la découpant le long des frontières géographiques. Les puzzles d'enfant se développent par l'édition d'autres sujets éducatifs (religieux) puis de divertissement (animaux, comptines). La découpe se fait alors avec une scie manuelle. À la fin du XIXe siècle, on commence à utiliser des scies à chantourner électriques, peu différentes de celles utilisées aujourd'hui par Puzzle Michèle Wilson. Les puzzles pour adultes apparaissent autour de 1900 aux États-Unis. Très difficiles, coupés exactement le long des lignes de couleur, ils sont aussi très onéreux. L'aristocratie russe pratique également ce loisir assidûment et l'implante en France lors de son exil à partir de 1917 sous la marque Véra.



Les puzzles Michèle Wilson : l'art de mêler le ludique et l'éducatif.